



HAL
open science

Brest, 9 septembre 1944. Explosion de l'abri Sadi Carnot, une catastrophe collective en temps de guerre : des recherches généalogiques comme les autres ?

Isabelle Lefebvre

► To cite this version:

Isabelle Lefebvre. Brest, 9 septembre 1944. Explosion de l'abri Sadi Carnot, une catastrophe collective en temps de guerre : des recherches généalogiques comme les autres ?. Histoire. 2024. dumas-04783460

HAL Id: dumas-04783460

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04783460v1>

Submitted on 14 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Brest, 9 septembre 1944
Explosion de l'abri Sadi Carnot, une catastrophe collective en temps de guerre.
Des recherches généalogiques comme les autres ?

ISABELLE LEFEBVRE

Mémoire du diplôme universitaire d'Approfondissement en Généalogie
Sous la direction de Stéphane Cosson et Anne Pichard
Promotion à distance 2024

JE SOUSSIGNEE ISABELLE LEFEBVRE, CERTIFIE QUE LE CONTINU DE CE MEMOIRE EST LE RESULTAT DE MON TRAVAIL PERSONNEL. JE CERTIFIE EGALEMENT QUE TOUTES LES DONNEES, TOUS LES RAISONNEMENTS ET TOUTES LES CONCLUSIONS EMPRUNTEES A LA LITTERATURE SONT SOIT EXACTEMENT RECOPIES ET PLACE ENTRE GUILLEMETS DANS LE TEXTE, SOIT SPECIALEMENT INDIQUES ET REFERENCES DANS UNE LISTE BIBLIOGRAPHIQUE EN FIN DE VOLUME. JE CERTIFIE ENFIN QUE CE DOCUMENT, EN TOTALITE OU EN PARTIE, N'A PAS SERVI ANTERIEUREMENT A D'AUTRES EVALUATIONS, ET N'A JAMAIS ETE PUBLIE.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	4
INTRODUCTION.....	5
PARTIE 1 : GENEALOGIE ?	17
I. RETABLIR LES IDENTITES DES VICTIMES	20
II. LOCALISER LES VICTIMES ET LEURS FAMILLES.....	44
PARTIE 2 : LA RENCONTRE AVEC LES DESCENDANTS	62
I. RETROUVER LES FAMILLES.	63
II. LE CONTACT.....	64
PARTIE 3 : METHODE ET OUTILS	71
I. TRAVAILLER A DEUX A DISTANCE	72
II. BASE DE DONNEES	74
CONCLUSION :.....	76
ANNEXES.....	80
1. LISTE DES VICTIMES	80
2. NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES	87
(UNIQUEMENT DE QUELQUES PERSONNES CITEES DANS LE MEMOIRE POUR EXEMPLE)	87
3. AUTORISATION D'UTILISATION	93
BIBLIOGRAPHIE	94
GUIDE DES SOURCES	98

Remerciements

Je souhaite dédier ce mémoire à Pierre Laudrin, qui depuis de nombreuses années consacre une grande partie de son énergie à rendre vie aux victimes de l'abri Sadi Carnot. A retrouver puis leur rendre mémoire. Je le remercie pour m'avoir accueillie dans cette aventure. Aventure humaine, historique, mémorielle.

Une aventure dans laquelle je fus embarquée « à l'insu de mon plein gré » en avril 2016. Ces recherches de longues haleines m'ont appris beaucoup et notamment à aimer la ville de Brest. Moi qui y passe plusieurs fois par an, j'ignorai tant de choses sur cette période dite du « Siègne de Brest » qui a défiguré, puis transfiguré, la ville et ses habitants.

Je le dédis également aux familles des victimes que nous avons retrouvées et qui nous ont accueillies à bras ouverts pour raconter, entendre, absorber, pleurer, rire, remercier, transmettre.

Ce mémoire a vocation à être une grande introduction à un prochain livre restituant nos travaux sur les morts du 9 septembre 1944 et leur(s) H(h)istoire(s).

Je remercie bien entendu, l'ensemble des enseignants et étudiants du Diplôme universitaire approfondissement en généalogie de la promotion 2023/24, ainsi que nos co-directeurs de recherche, Stéphane Cosson et Anne Pichard, pour leurs enseignements, leurs soutiens, leurs bienveillances.

Introduction

Le Télégramme

Abri Sadi-Carnot. Sur la piste des familles disparues dans l'explosion

Par Catherine Le Guen

Le 25 avril 2016

Pierre Laudrin, un retraité brestois passionné de généalogie, a retrouvé la trace d'une partie de sa famille, disparue dans l'explosion de l'abri Sadi-Carnot, le 9 septembre 1944. Après trois ans de recherches, il subsiste une énigme.



« Sur les 373 victimes françaises de la catastrophe, il manque 70 actes ou jugements de décès ! », raconte Pierre Laudrin, qui attend de l'aide pour poursuivre son travail de mémoire.

Pierre Laudrin, Brestois, entreprend des recherches sur sa famille, dont huit membres ont péri le 9 septembre 1944 à Brest, dans l'explosion de l'abri Sadi Carnot. Parmi eux sa tante, Yvonne Le Coant née Claude dont le décès dans l'abri n'a jamais été prouvé.

En avril 2016, par l'intermédiaire d'un article dans la presse finistérienne, il cherche des généalogistes en capacité de l'aider partout en France, pour reconstituer les parcours et biographies des 373 victimes civiles, rechercher les membres de leurs familles pour recueillir des témoignages, trouver des photos des victimes, comprendre pourquoi ils sont restés dans l'abri et surtout retrouver les actes ou jugements de décès des non-identifiés dont sa tante fait partie.

Pour des raisons personnelles, je décide de lui proposer mon aide. De fil en aiguille nous constituons un binôme de recherches.

Ces recherches, menées depuis bientôt huit ans, nous ont amenés à toucher du doigt, toutes les matières enseignées dans le D.U. approfondissement en généalogie, ou pourrait à l'avenir nous conduire à les aborder :

- Droit successoral
- Généalogie successorale
- Psycho généalogie,
- Généalogie et génétique
- Généalogie médicale,
- Histoire contemporaine
- Cartographie
- Paléographie

C'est donc tout naturellement que j'ai choisi ces recherches comme sujet pour le mémoire du D.U. Approfondissement en généalogie et plus précisément :

Des recherches généalogiques dans la cadre d'une catastrophe collective, en temps de guerre, sont-elles des recherches généalogiques comme les autres ?

Ce mémoire n'a pas vocation à parler des victimes mais à évoquer nos méthodes de recherches et la nécessaire adaptation compte tenu du contexte dans lequel les documents ont été écrits. Certaines familles sont malgré tout évoquées pour illustrer le propos.

Mais pour bien comprendre ce que ce 9 septembre 1944 a de particulier, ainsi que les documents d'archives trouvés, il semble important d'introduire le sujet en expliquant les circonstances de cette catastrophe. Une catastrophe qui se déroule durant la Seconde Guerre Mondiale à Brest, à dix jours de la libération de la ville par les Américains. Le simple fait que cette catastrophe se soit déroulée en temps de guerre a rendu complexe nos recherches.

La ville de Brest est située à l'extrême Ouest de la France, face à l'Atlantique, face à l'Amérique et l'Angleterre.

« Ce qui fait l'importance de Brest c'est sa situation sur l'une des rades les plus abritées et les plus vastes du monde, rade profonde entourée de hautes falaises, communiquant avec la haute mer par un goulet étroit et profond. Abri sûr en cas de tempête, la ria de la Penfeld l'est aussi en cas de guerre, car elle est doublement défendue par le goulet et par l'entrée étroite de la ria. La nature avait donc admirablement aménagé la Penfeld pour être le site d'un port de guerre. »¹

« La domination militaire de l'Atlantique a constitué un enjeu stratégique déterminant de la Seconde Guerre Mondiale. Dès l'invasion de la France par les armées hitlériennes en juin 1940, cinq ports français – Brest, Lorient, Saint-Nazaire, La Rochelle et Bordeaux – vont devenir les bases opérationnelles de la Kriegsmarine pour le contrôle de l'Atlantique nord. »

« Sont contruits « des ouvrages fortifiés gigantesques pour abriter leur flotte d'U-Boots²(...) qui vont devenir le cauchemar des Alliés. »³. «Ceci nécessitait la création d'ateliers de

¹ Castel S. Brest, étude de géographie urbaine. In: Annales de Bretagne. Tome 39, numéro 4, 1930. pp. 497-522.

² Les U-Boots (contraction de Unterseeboot, Sous-Marin en allemand) apparus durant la première guerre mondiale, et conçus pour attaquer les navires ennemis en utilisant des torpilles, deviennent un élément important dans la bataille navale durant la Seconde Guerre Mondiale.

³ « Les bases sous-marines nazies » 2019, réalisateur Kévin Accart ECPAD Images défense – RMC Découverte

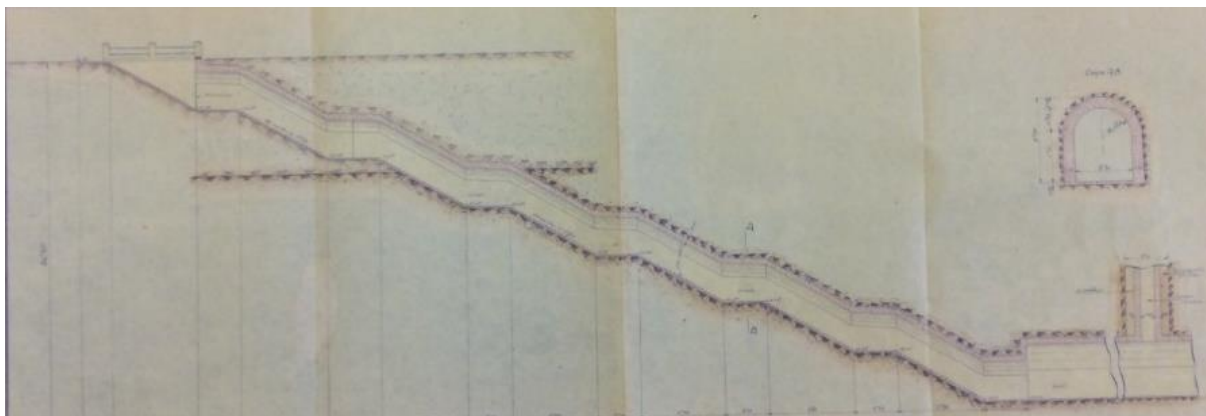
réparations, l'organisation du ravitaillement en pièces de rechange et en combustibles mais aussi le déminage et la protection du port contre des attaques aériennes. »⁴

L'entreprise TODT ⁵ est chargée de la construction de ces bases et, à Brest plus particulièrement via l'entreprise Julius Berger dans laquelle sont recrutés des ouvriers Français, Belges et Néerlandais mais aussi des Italiens, des Grecs, des Espagnols, des Portugais et des Russes.⁶

Les Alliés de leur côté, veulent déloger les Allemands. S'en suivent alors bombardements, alertes et restrictions. Des bombardements qui vont se répéter, mois après mois, semaine après semaine, de jour comme de nuit, durant quatre années. ⁷

La ville de Brest pour protéger les civils de ces bombardements, entreprend dès 1941, la construction d'abris anti-aériens dont celui dit « abri Sadi Carnot ».

Construit à **24, 60 mètres en dessous de la surface**, il est composé de deux entrées, une de plain-pied coté Porte de Tourville, l'autre place Sadi Carnot **accessible par 154 marches** réparties par sept volées de 22 marches. L'accès de ce côté-là ne peut donc se faire rapidement. La partie où les habitants resteront le temps des bombardements, mesure 340 mètres répartis en deux zones, la première qui va du bas de l'escalier jusqu'à l'alcôve du poste de secours, mesure 83 mètres, puis une seconde zone de 257 mètres. Le tout en forme de tunnel de 4m de haut et 4 m de large dans lequel sont répartis des couchettes, des hamacs.



Plan abri (Sources Archives Municipales de Brest)

4 Hellwinkel, L. (2022). Chapitre III. La Kriegsmarine s'installe sur les côtes françaises. In *La base navale allemande de Brest : 1940-1944* (p. 57-82). Presses universitaires de Rennes.

5 Selon le LAROUSSE, Formation paramilitaire de l'Allemagne national-socialiste, créée en 1938 pour utiliser à des fins économiques et stratégiques la main-d'œuvre des chômeurs. Sous la direction de Fritz Todt, elle construisit la ligne Siegfried (1938-1940). Dirigée par l'architecte du Reich Albert Speer après la mort de Todt (1941), elle entreprit – avec l'appoint forcé d'ouvriers étrangers – de nombreux travaux de fortification dans les territoires occupés, notamment le mur de l'Atlantique, la ligne Gustav et les bases de lancement de V1. De plus, l'organisation Todt assura les travaux d'infrastructure à l'arrière des fronts (routes, voies ferrées, aérodromes), notamment en Pologne et en Russie soviétique. En 1944, l'organisation Todt encadrait plus de 2 millions de travailleurs en majorité étrangers (prisonniers, déportés, requis).

6 Lettres d'information du sous-préfet de Brest au préfet du Finistère (Cabinet – 1 ère Division) concernant les délits commis par des étrangers 1941-1942 (Archives départementales du Finistère 200 W 46)

7 Les bombardements sur Brest causent la mort de 428 civils, blessent 688 personnes, détruisent 5000 immeubles et endommagent 5000 autres, détruisant Brest à 90%



Plan abri vue globale – (Sources AM de Brest)

Les Allemands s'accrochent à Brest et le débarquement des Américains en Normandie marque un nouveau tournant indiscutable dans l'histoire de Brest. Les alliés avancent très vite vers la Bretagne et, voulant reprendre Brest opèrent une double offensive :

- Par les airs en bombardant massivement la ville pour détruire le port plutôt que de laisser les Allemands prendre la mer dans leurs sous-marins.
- Par la terre en coinçant les Allemands sur la pointe du Finistère, dos à la mer.

Mais la population brestoïse y est également coincée ainsi que la population des villages situés entre la mer et Brest qui tente de se sauver en passant par Brest, seule route possible.

Entre deux feux

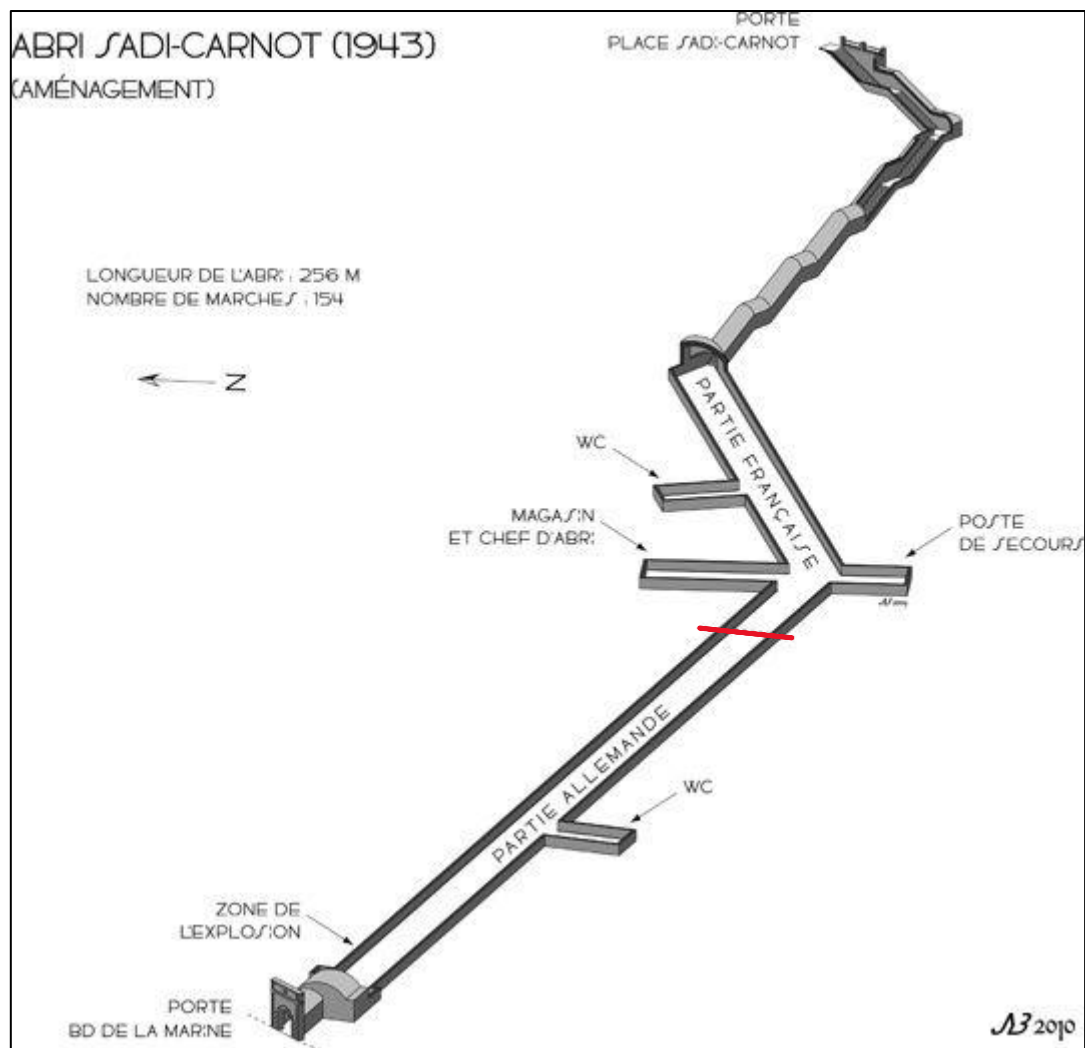


Carte: I.Lefebvre • Créé avec Datawrapper

La période dite « siège de Brest » qui se déroule du 7 août 1944 au 19 septembre 1944 (date de la libération de Brest), est la phase de la Seconde Guerre Mondiale et de l'occupation allemande, la plus meurtrière et destructrice de ce conflit pour la cité brestoise. 43 jours de combat.

Après plusieurs vagues d'évacuation de la population civile, Brest se vide inexorablement. De 60 000 civils en août 1943 à 20 000 en début août 1944, il reste le 13 août (date de la dernière évacuation) environ 2 000 civils dits « indispensables », qui se terrent dans les deux grands abris (Wilson et Carnot) ou dans les caves. La vie « en surface » étant devenue impossible.

Le 23 août 1944, les Allemands réquisitionnent l'abri Wilson en totalité. Les civils encore présents ne disposent plus que de la moitié de l'abri Sadi Carnot. L'autre moitié est réquisitionnée par les Allemands pour les ouvriers Todt, une cloison de bois marquant la « ligne de démarcation ».

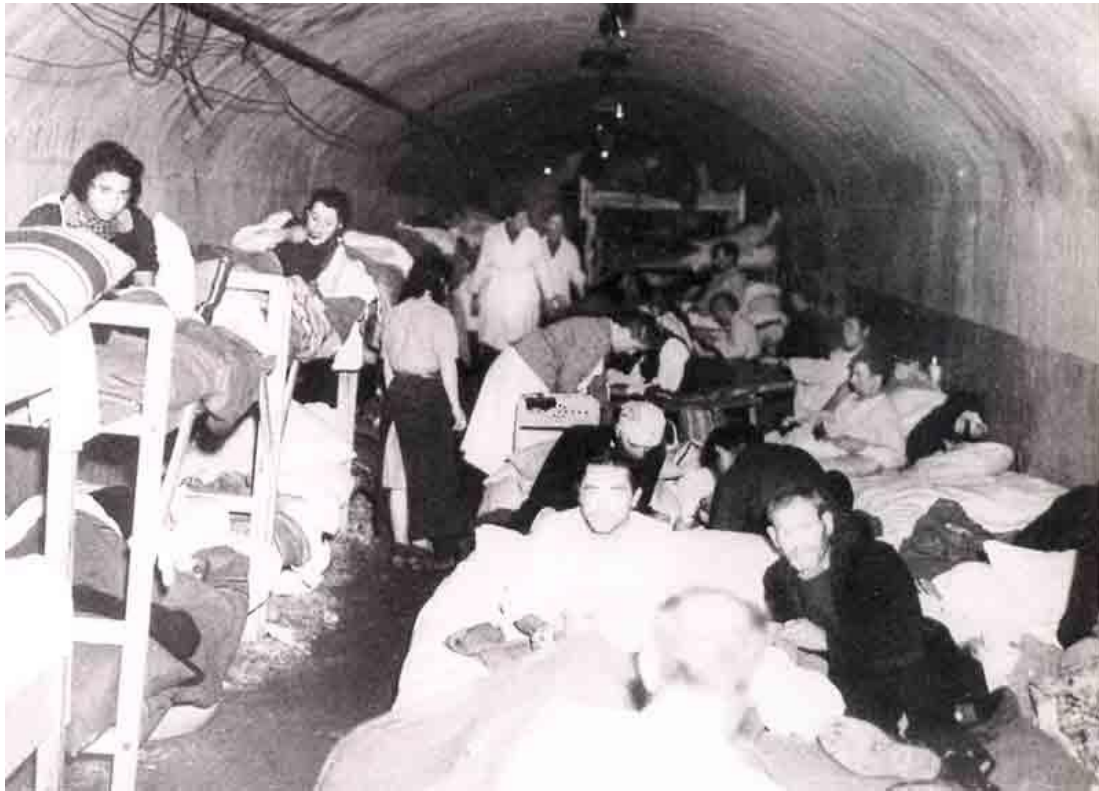


Sources : Illustration Blog – Jean-Yves Besselièvre – novembre 2010

Environ 400 civils passent toutes les nuits dans l'abri où des lits, hamacs, ou lits de fortune sont installés. Les TODT installent un groupe électrogène pour éclairer l'abri. Les civils passent aux destructions de leur maison, entassent leurs effets personnels à l'intérieur (valises, cartons, sacs) autour, dessous, dessus les matelas, eux même disposés « en deux rangées tout au long de l'abri, en vis-à-vis avec le mur, pied vers l'allée centrale. »⁸

⁸ Grimaud, A (). Dans le feu. Les petites sœurs de l'Assomption de Brest

Photo prise dans l'abri quelques jours avant la catastrophe.



(Auteur et date de prise de vue inconnus – Photo se trouvant dans l'abri sans indication plus précise)

Les soldats Allemands introduisent alors dans l'abri Sadi Carnot, des munitions. Les témoignages des Français, retrouvés aux Archives municipales de Brest, convergent avec l'unique témoignage fait par un Allemand, monsieur Georges Schmidt, ouvrier TODT, qui raconte dans une lettre envoyée à un Breton plusieurs mois après :

Vous m'avez demandé, Cher Monsieur, de vous écrire au sujet de la catastrophe du 9/9/1944, à l'abri Sadi Carnot. Je suis prêt à vous faire un rapport fidèle de ce que j'ai vécu, car je fus témoin dès le début. Comme vous le savez, j'appartenais à l'O.T., et comme beaucoup de mes camarades, j'habitais en ville. Au début de Septembre, alors que la ville était complètement encerclée par les Américains et que les bombardements devenaient de plus en plus meurtriers, nous dûmes évacuer les maisons et nous réfugier dans l'abri Sadi-Carnot, Rue Pasteur. De nombreux habitants s'y trouvaient déjà à l'abri des bombardements. A l'une des extrémités du Tunnel, Rue Pasteur, j'amenais des marmites auxquelles j'adaptais des tuyaux de fumée, tandis qu'un camarade montait un groupe électrogène pour l'éclairage de l'abri, le réseau électrique étant défectueux. Un après-midi arriva notre Chef O.T. avec un capitaine paracutiste; ils m'appelèrent et les accompagnai dans l'abri, une lanterne de pétrole à la main. Je les entendis dire qu'ils voulaient introduire des munitions dans l'abri. Un contremaître berlinois nous accompagnait également. Nous objectâmes aux deux officiers que cela pouvait être dangereux, mais nous fûmes vertement rabroués, et le lendemain, les munitions furent transportées dans l'abri.

Archives Municipales de Brest 8S 3-4

Le 8 septembre vers 23 heures, les lumières s'éteignent, de l'autre côté de la cloison, les esprits s'échauffent, une dispute éclate et dure. Les parachutistes Allemands du général Ramcke⁹, semblent vouloir déloger les TODT pour récupérer l'abri.

Le 9 septembre :

Vers minuit, je fus réveillé par les cris de quelques soldats avec un lieutenant. Ils exigeaient que les O.T. évacuent l'abri, car ils devaient y prendre leur poste de combat; nous dûmes nous lever et nous préparer au départ. Entre temps, mon camarade avait donné la lumière électrique. Comme il ne restait pas beaucoup d'essence dans le réservoir, il alla avec un broc au parc à munitions, où il y avait un fût d'essence. Pendant le remplissage du broc, un peu d'essence tomba et s'enflamma au contact d'un reste de cigarette, comme mon camarade me l'a plus tard raconté. Le feu se communiqua immédiatement aux caisses à munitions. On cria tout de suite : "les munitions brûlent!"

Archives Municipales de Brest 8S 3-4

Il est 2H20 :

Lucienne Podeur - Remeur - 14 ans au moment de la catastrophe raconte



Avec l'autorisation de France TV Bretagne – Iroise - reportage de 2018

Témoignage d'André Roland (l'un des pompiers arrivés après la catastrophe)

*« Une **longue flamme sort par intermittence à chaque explosion** (exactement comme un tir de canon) **et va presque lécher le mur de l'arsenal distant d'une vingtaine de mètres** Des objets divers **et des corps projetés de l'abri**, ainsi que deux véhicules brûlent à **quelques mètres de l'entrée**. Notre avance est assez lente, car il y a sur le sol de nombreux objets métalliques et surtout des restes de **cadavres déchiquetés et au trois quarts carbonisés**. Il fait une forte chaleur, les murs ayant été surchauffés durant l'explosion. De temps en temps, derrière nous,*

⁹ Voir annexe – fiche biographie

quelques foyers existent et quelques projectiles éclatent (balles, grenades...). Au fur et à mesure que nous avançons, nous trouvons de plus en plus de cadavres complètement carbonisés. Un malheureux étendu sur son lit fût entièrement déshydraté et réduit à l'état de "momie" tant la chaleur fût élevée. Il y a eu plus de 1000 degrés à l'intérieur des souterrains. Partout des faces grimaçantes et des corps rétrécis. Hommes, femmes, enfants. Je ferme les yeux devant cette vision d'enfer et d'horreur. Un pompier allemand lâche sa lance et s'enfuit... »¹⁰

Une quarantaine de civils ont réussi à sortir vivants

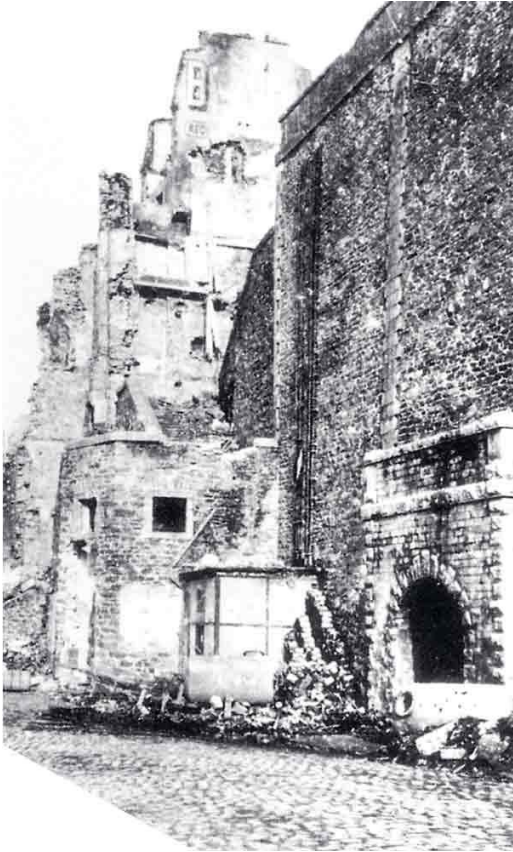
Dehors les bombardements se poursuivent, pénétrer dans l'abri s'avère impossible, il est donc muré et le reste jusqu'à la libération de Brest le 19 septembre 1944.

Brest est détruite.



Archives militaires – Archives nationales américaines – film tournés par un GI en septembre 1944

¹⁰ Témoignage d'André Roland - Sadi Carnot 9 septembre 1944 - ANACR



Entrée de l'abri côté Tourville



Entrée de l'abri côté Place Sadi Carnot

Fin septembre 1944 (Source : <http://liberation.3945.free.fr/>)

Le 28 septembre 1944, après avoir ouvert l'abri, un long travail a donc commencé :

Les opérations d'identification et de sortie des corps de l'abri Sadi-Carnot ont duré exactement un mois, puisque commencées le 28 septembre, à 14 heures, elles viennent de prendre fin le samedi 28, peu avant midi.

Les corps ont pu, en majeure partie, être sortis de l'abri. Sur ceux-ci, on compte environ 43 cadavres allemands. D'autre part, 172 corps, soit près de la moitié des victimes françaises de la catastrophe, ont été identifiés ou sont identifiables. Les corps identifiés le sont d'une façon aussi certaine que possible. Ceux que l'on classe dans la deuxième catégorie pourront être identifiés par les familles qui reconnaîtront aisément les objets recueillis et classés avec soin. Le moindre détail peut d'ailleurs amener une identification.

Extrait article Ouest France 30/10/1944 Archives municipales de Brest 4H82

373 civils ont finalement été déclarés disparus dans l'explosion.

500 Allemands membres des Todt ou soldats n'ont jamais été clairement identifiés.

C'est sur la base de la liste qui se trouve dans l'abri que nous avons travaillé.

Dans une première partie, j'aborderai les fonds étudiés, les différences de traitement du fait de la guerre ou des adaptations de méthodes de recherches nécessaires.

Dans un second temps, je vous expliquerai la recherche et la rencontre avec les familles des victimes

Enfin je terminerai en expliquant comment nous avons organisé les données trouvées.

Partie 1 : Généalogie ?

Notre point de départ est donc une liste de victimes (Archives départementales du Finistère 1396 W 29 (7 pages)).

Les membres de la défense passive ainsi que le secrétaire général de la mairie de Brest, Paul Emile Lottiaux, établissaient tous les soirs une liste des présents, afin notamment d'assurer le ravitaillement. La liste établie le 8 septembre par Paul Lottiaux a disparu dans l'incendie. Les corps de certaines victimes n'ont jamais été identifiés, des personnes se trouvant dans l'abri les jours précédents, n'ont jamais reparu ; le croisement de toutes ces données est cette liste. (Je ne mets ici que la première page – l'intégralité se trouve en annexe)

LISTE DES VICTIMES DE L'EXPLOSION
de l'Abri SADI-CARROT
d'après les renseignements recueillis
ou communiqués gracieusement
par l'ETAT CIVIL de BREST

N°	1	Melle ABOLIVIER Jeanne	Cassière	Hôtel des Voyageurs
	2	Melle ADAM Camille		46, rue du Château
	3	Melle ALLAIN Alice		17, rue Jean Macé
	4	Mr ANJUSTIL	S.N.C.F.	rue Lyautéy Saint-Marc
	5	Mme ANJUSTIL		"
	6	Melle ANJUSTIL Michelle		"
	7	Melle ANJUSTIL		"
	8	Mr AUBE		"
	9	Mr AUDREN Lucien	Adjoint-Maire, Commerçant	13, rue de Siam
	10	Mr AURAY		"
	11	Mr AUTRET René		6, rue Bougainville
	12	Mme AUTRET		"
	13	Mme BALABOUS		rue du Bouët Lambézellec
	14	Melle BALLET Françoise	Soeur de l'Assomption	"
	15	Mme BAUDY Marcelle		PARIS
	16	Mr BASSERAS Jean	Lieutenant de Vaisseau	"
	17	Mr BELLEC André	Secouriste	"
	18	Mr BELLION Robert	Négociant	rue du Château
	19	Mme BELLION Simone		"
	20	Mr BERNIER François	Comptoir d'Escompte	"
	21	Mme BERNIER Gisèle		"
	22	Mr BERTHEE	Contrôleur des Contributions Directes	"
	23	Mr BERTHELE Auguste		2, rue de Siam
	24	Mr BIBIKOFF		32, rue du Château
*	25	Mme BIBIKOFF		"
	26	Melle BIBIKOFF Sonia		"
	27	Melle BILLON Marie-Perrine		"
	28	Melle BONNAMOUR Hélène		"
	29	Mme BOUADA Si Lakès		30, rue Voltaire
	30	Melle BOUQUET Jeanne		109, rue de Siam
	31	Melle BRENUGAT Lucienne	Pharmacienne	"
	32	Melle DE BRUIX Marie-Thérèse	Soeur de l'Assomption	"
	33	Mr BUREL	Adjoint-Maire	"
	34	Mr CAE Paul	Infirmier - Dispensaire de Kérouriou -	"
	35	Melle CAMBRELIN Marie	Soeur de l'Assomption	"
	36	Mme CARDINAL Stéphan		Lambézellec
	37	Mme CAROFF Perrine		Loscoat - Lambézellec
	38	Mr CARRE Anatole	Service des Eaux	"
	39	Mme CARRE née RAOUL Marie		"
	40	Mr CARRE André		"
	41	Mr CARRE Marius		"
	* 24 Bis	Mr BIBIKOFF		32, rue du Château

Pour certaines victimes nous avons les informations de civilité, nom, prénom, profession, adresse mais pour d'autres juste le nom sans prénom et une civilité (ligne 8, 10, 162).

N°	1	Melle ABOLIVIER Jeanne	Caissière	Hôtel des Voyageurs
	2	Melle ADAM Camille		46, rue du Château
	3	Melle ALLAIN Alice		17, rue Jean Macé
	4	Mr ANQUETIL	S.N.C.F.	rue Lyautay Saint-Marc
	5	Mme ANQUETIL		"
	6	Melle ANQUETIL Michelle		"
	7	Melle ANQUETIL		"
	8	Mr AUBE		"
	9	Mr AUDREN Lucien	Adjoint-Maire, Commerçant	13, rue de Siam
	10	Mr AURAY		6, rue Bougainville
	11	Mr AUTRET René		"

144	Mr	HERRON		Rue du Château
145	Melle	HERRY Célestine		Rue du Château
146	Mr	HOULLIER Xavier	Docteur en Médecine	rue du Château
147	Mme	HOULLIER née XAVIER Marguerite		32, rue du Château
148	Mr	IKONITOFF		21, rue Danton

159	Melle	JOLY Lucienne		100, rue de Siam
160	Melle	JOUETRE Yvonne	Institutrice	Ecole de la Place Sanquer
161	Melle	JOUETRE Lucienne	sa nièce	
162	Mr	KAVELINE Russe		65, rue de Lyon
163	Mr	KERAVEC		2, rue de Lyon
164	Mr	KERGROHEN Alfred	Docteur en Médecine	rue de la République

Evidemment, effectuer des recherches sur une personne sans autre information que « Monsieur AUBE » s'avère une mission impossible.

A priori au regard des archives de la presse, mais également ce qui est indiqué dans l'abri en 2016, il s'agit de victimes françaises et plus particulièrement brestoises.

gnait par un escalier de 154 marches sa seconde issue, place Sadi-Carnot.

400 Français

600 Allemands

Depuis le 7 septembre, le bombardement américain, étant devenu un véritable feu roulant

Paris-press, L'Intransigeant, 3 février 1945



Plaque fixée en 1984 sur le mur extérieur de l'abri

En réalité, les victimes civiles ne sont pas toutes françaises, ni brestoises. En effet, dans l'abri se trouvaient dans la partie réservée aux civils, des Français originaires de toute la France, des Russes et des Belges.

La première démarche a donc été de trouver, vérifier, rétablir les identités des victimes, en France mais aussi à l'étranger.

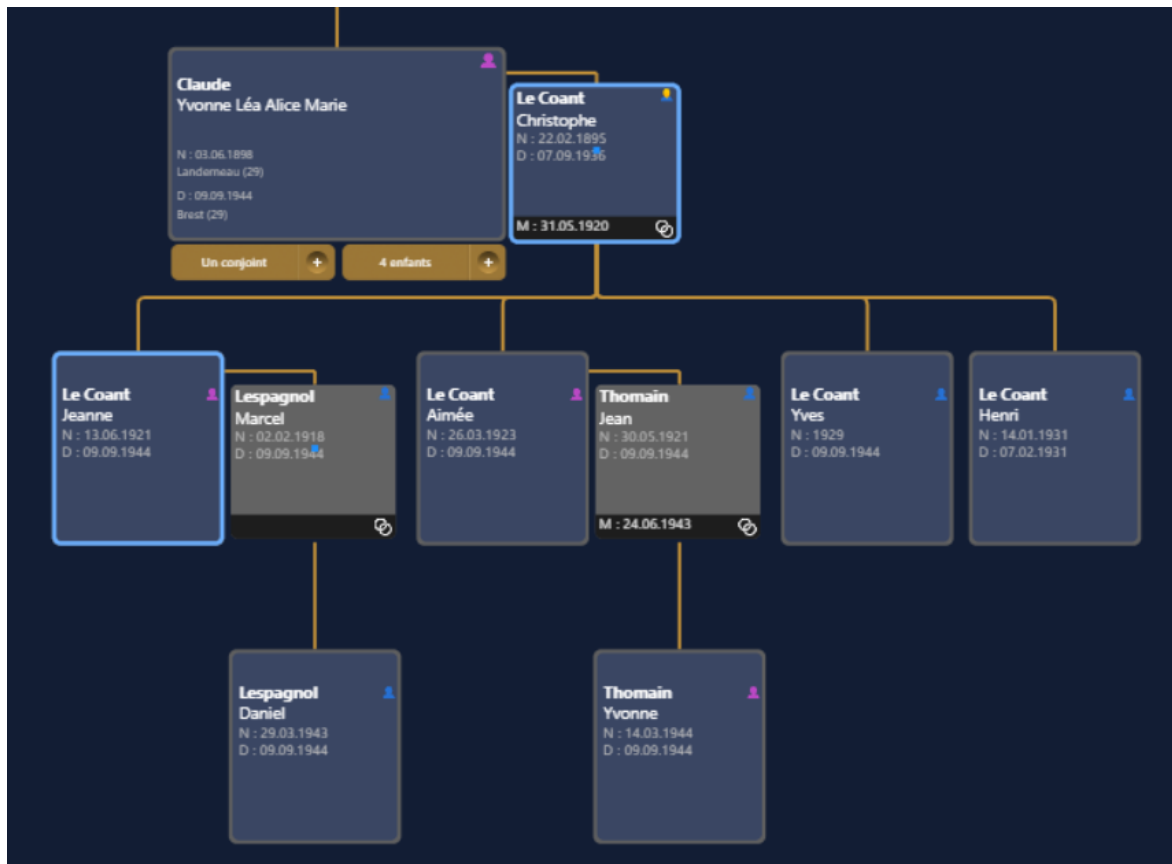
I. Rétablir les identités des victimes

En généalogie familiale (généalogie souvent ascendante), classiquement on part de la personne à la racine de l'arbre, en cherchant d'abord trois actes : décès, naissance, mariage, ensuite on poursuit par les recensements de la population pour trouver des éléments sur la famille, les fiches matricules militaires pour ces messieurs. Puis on remonte le temps de générations en générations. Les migrations géographiques se découvrent d'actes en actes, et restent souvent stables.

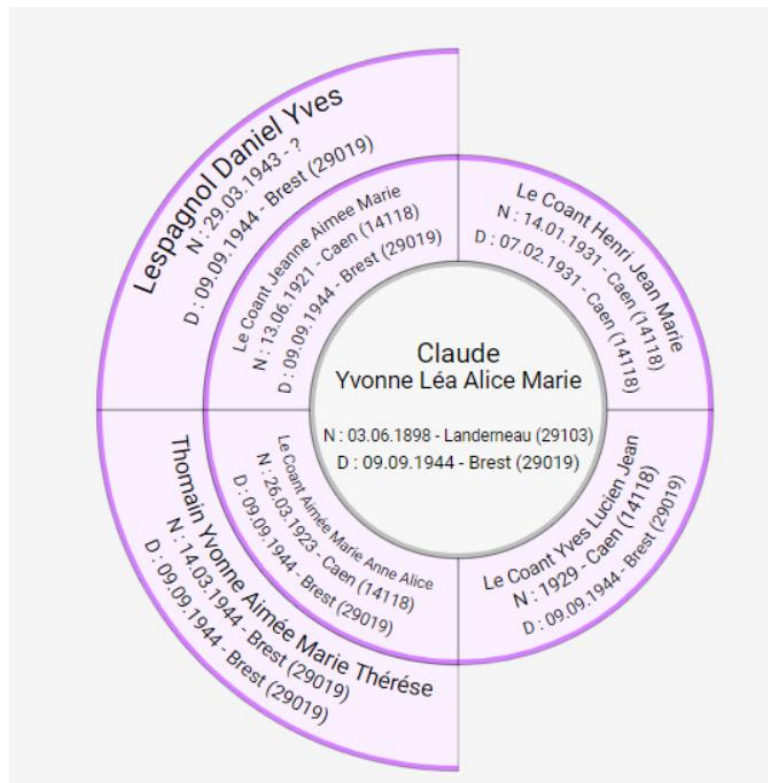
Pour restituer ce qui est trouvé, ou approfondir les recherches sur tel ou tel individu, on va s'intéresser au contexte (géographique, historique, sociologique) de la période à laquelle l'individu vivait après avoir trouvé les éléments le concernant.

En généalogie successorale, on part d'une personne décédée et pour retrouver ses héritiers potentiels on va remonter de deux ou trois générations puis redescendre pour trouver les collatéraux, frères sœurs, neveux, nièces et peu s'intéresser au contexte, sauf pour débloquer des nœuds.

Pour les deux exercices il est fait en parallèle une représentation graphique sous forme d'arbre ou de roue à l'aide d'un logiciel de généalogie, dans lequel on engrange toutes les données trouvées, les photos de documents, les sources, ...



Arbre de descendance d'Yvonne Le Coant née CLAUDE (Heredis 23)



Roue de descendance d'Yvonne Le Coant née Claude (Heredis 23)

Pour établir les généalogies des victimes de l'abri, il n'a pas été possible d'utiliser un logiciel de généalogie, ou alors de façon anecdotique, toutes les victimes n'ayant pas de liens familiaux entre elles. Il a fallu trouver des solutions, ce point sera vu en troisième partie de ce mémoire.

Face à 373 noms, dont certains sans prénom, sans données concernant les naissances, notre point de départ, commun à tous, était le décès. Nous connaissons la date et le lieu de ce décès, a priori cela ne devait pas poser de souci particulier.

Notre première démarche a donc été de rechercher les actes de décès (pour pouvoir ensuite obtenir les éléments concernant les naissances, parents, conjoint, adresse, profession).

Ces recherches nous ont pris beaucoup de temps et nous ont demandé d'élargir nos connaissances. En effet, il a fallu d'abord s'intéresser à Brest durant la Seconde Guerre Mondiale, mais aussi plus largement à la France, à la Belgique et à la Russie, à l'enquête sur la catastrophe, aux méthodes d'identification des victimes, aux archives de la presse, avant de pouvoir reconstituer les biographies et retrouver les descendants. Retrouver les actes de décès ne s'est pas avéré aussi simple que cela.

Un acte de décès, en 1944 pour un décès « classique » est rédigé ainsi :

N°	Le premier janvier mil neuf cent quarante-quatre
La date, l'heure, le lieu du décès	à neuf heures minutes, est décédé,
Les prénoms et nom du défunt	seu sans domicile de son épouse Marie Louise Marie Louise Marie Louise Davina,
Ses dates et lieux de naissance, profession, prénoms et nom des parents et conjoint(s)	née à Brest (Finistère) le vingt-neuf mil huit cent quatre-vingt-treize, sans profession; fille de Jean Marie Davina, et de Marie Anne de Maré, femme décédée; veuve en premières nocces de Gaston Ploquec; épouse en secondes nocces de Adolphe Paul Grejattou, contributeur des Taxes et Télégraphes;
La date et l'identité du déclarant du décès	Dressé le deux janvier mil neuf cent quarante-quatre à neuf heures trente minutes, sur la déclaration de Legrand,
L'identité de l'officier d'Etat civil	qui, lecture faite, a signé avec Nous, Joseph Mariet, membre de la délégation spéciale, chevalier de la Légion d'honneur, Adjoint au Maire de Brest, Officier de l'Etat Civil par délégation.

Ommine

Archives municipales de Brest – 3E396 Brest centre. - Décès du 1er janvier 1944 au 31 décembre 1944

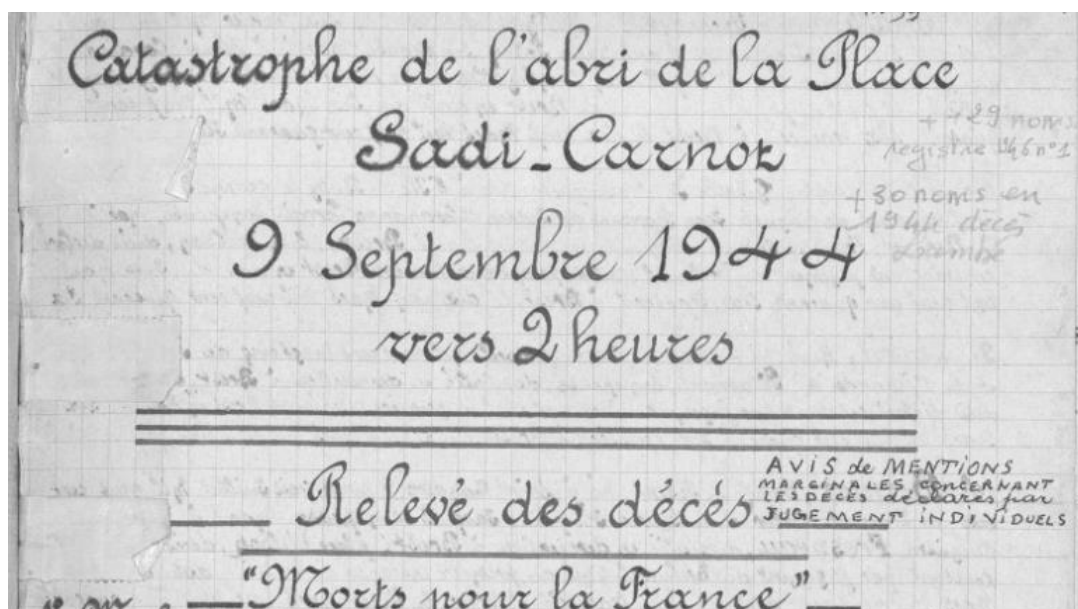
- Dans la majorité des cas, l'acte de décès est rédigé très rapidement après le décès (ou transcrit si le décès n'a pas eu lieu dans la commune du domicile), dans les 48h, 72h maximum, les actes sont donc en ordre chronologique.
- Les actes sont enfin rédigés par le service d'État civil du lieu du décès.

Partant de cette habitude que tous les généalogistes ont acquise très vite, nous cherchons donc les actes de décès des victimes dans les registres de l'État civil de Brest centre, année 1944, après les actes de décès du 8 septembre.

Les actes sont numérisés et mis en ligne sur le site des Archives municipales de Brest (Cote 3E396), cela nous a facilité les choses en évitant de nombreux déplacements.

Nous tombons immédiatement sur un premier écueil : le dernier acte « classique » est rédigé le 7 septembre 1944, et suivi à la page suivante, d'un cahier plus petit, inséré dans la reliure par du ruban adhésif. Il comporte 26 pages, 130 actes et une liste alphabétique.

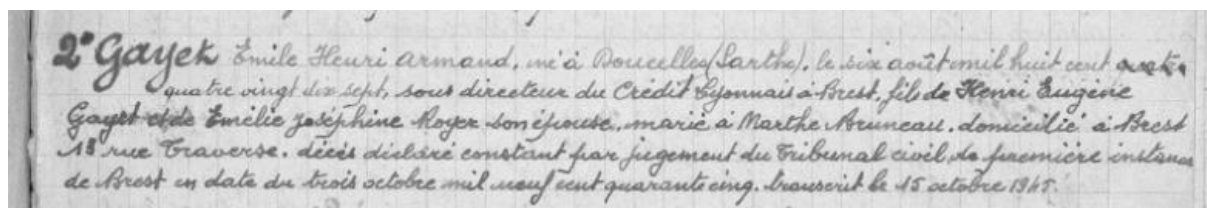
Il est intitulé :



Archives municipales de Brest – 3E396 Brest centre. - Décès du 1er janvier 1944 au 31 décembre 1944

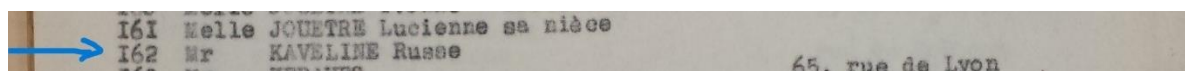
Relevé des décès **« Mort pour la France »**.

Avis de mentions marginales concernant les décès déclarés par **jugement individuel**.

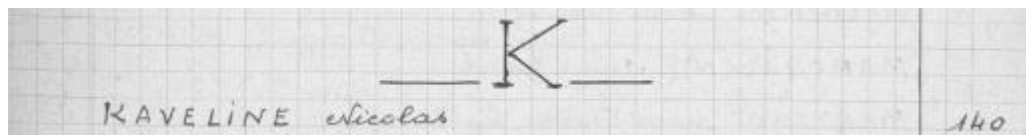


Archives municipales de Brest – 3E396 Brest centre. - Décès du 1er janvier 1944 au 31 décembre 1944

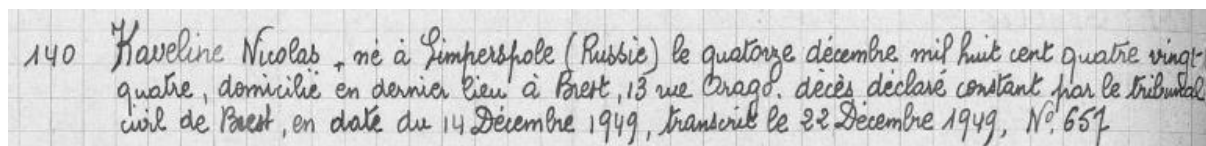
Le cahier se termine par une liste alphabétique, qui nous permet de constater sans avoir lu les actes, qu'effectivement ces actes vont nous permettre de retrouver l'identité de ceux initialement sans prénom :



161 Melle JOUETRE Lucienne sa nièce
162 Mr KAVELINE Russe
65. rue de Lyon



K
KAVELINE Nicolas 140



140 Kaveline Nicolas, né à Simherspole (Russie) le quatorze décembre mil huit cent quatre vingt quatre, domicilié en dernier lieu à Brest, 13 rue Crago. décès déclaré constant par le tribunal civil de Brest, en date du 14 Décembre 1949, transcrit le 22 Décembre 1949, N° 657.

Archives municipales de Brest – 3E396 Brest centre. - Décès du 1er janvier 1944 au 31 décembre 1944

1^{er} constat : du 8 septembre 1944 on passe à des décès ayant eu lieu le 9 septembre mais **déclarés constants par un tribunal, le 3 octobre 1945 transcrit le 15 octobre 1945 ou en décembre 1949 et Mort pour la France.**

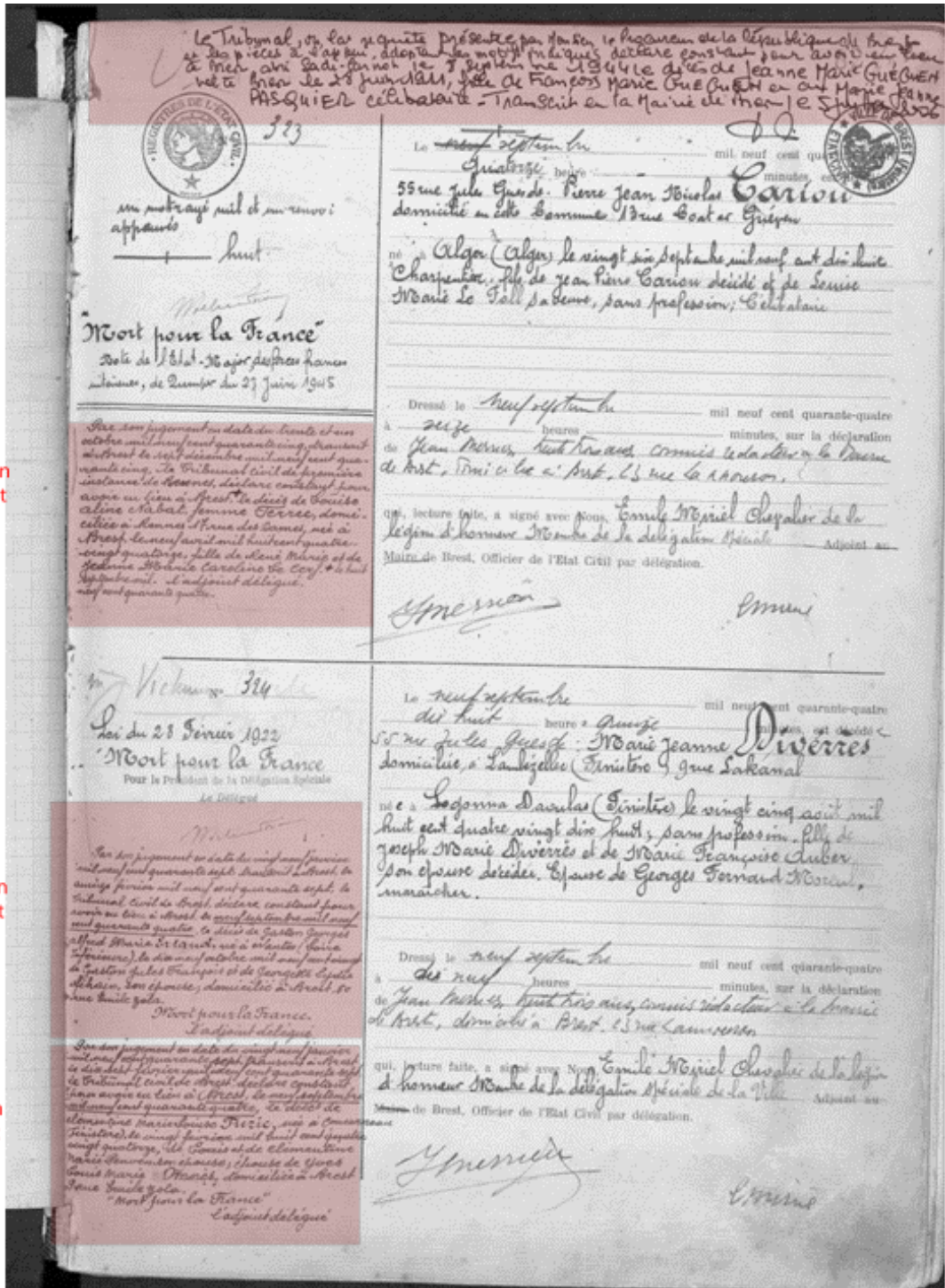
Des jugements individuels ? Pris plusieurs années après la catastrophe ? Des « Morts pour la France » ? 130 actes ? (Je rappelle les 373 victimes).

Les éléments trouvés pour 130 personnes ont été collectés et nous avons poursuivi la découverte du registre, tout en commençant la recherche des actes de naissances, mariages et autres documents.

Après avoir refermé le cahier, la page suivante s'avère être aussi déconcertante.

2^{ème} constat : Les actes de décès de la page, qui n'ont rien à voir avec la catastrophe, sont entourés de transcriptions de jugements individuels placés dans les marges. De très nombreuses transcriptions des jugements de déclarations de décès de personnes décédées un peu partout et à des dates diverses. Nos recherches concernent les victimes de l'abri, décédées le 9 septembre 1944, mais il y a d'autres morts dans cette guerre, d'autres morts ailleurs, d'autres morts à Brest, d'autres morts le 9 septembre, que ceux ayant eu lieu dans l'abri.

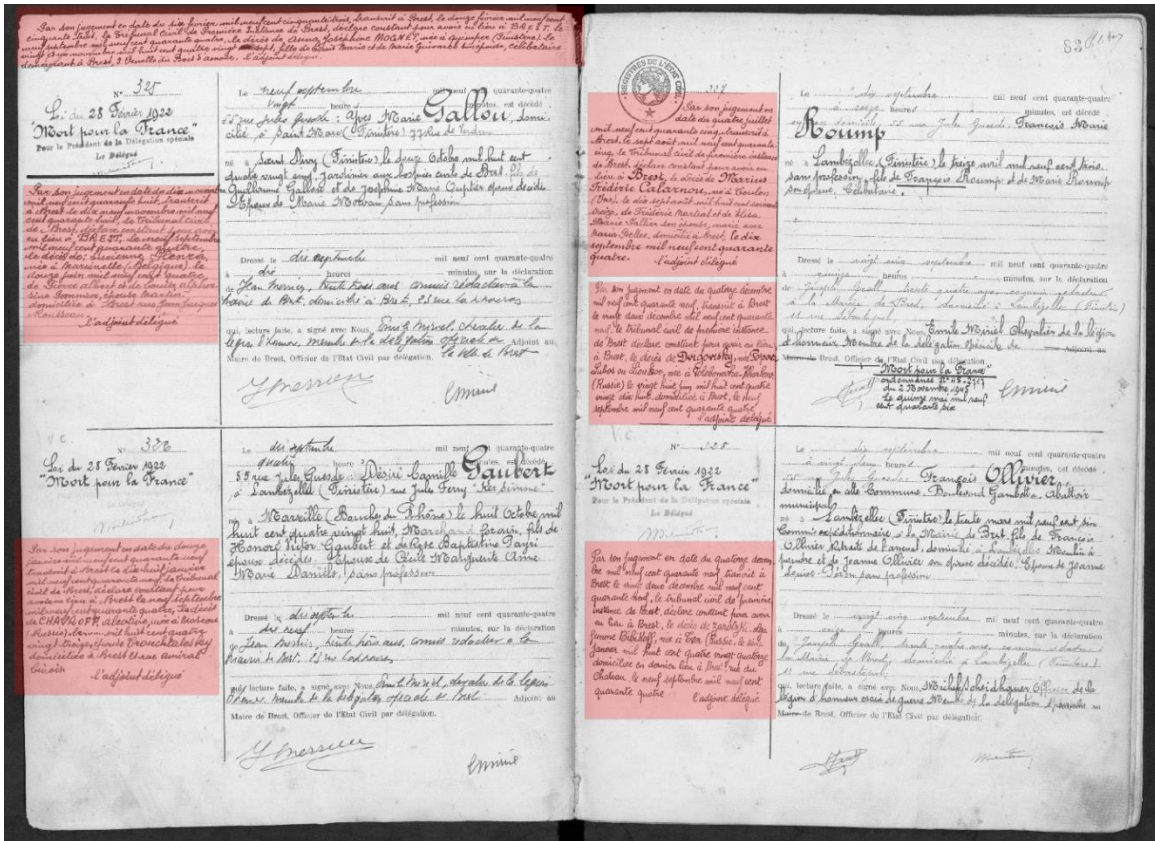
Transcription de jugement Victime abri



Transcription de jugement Victime abri

Transcription de jugement Victime abri

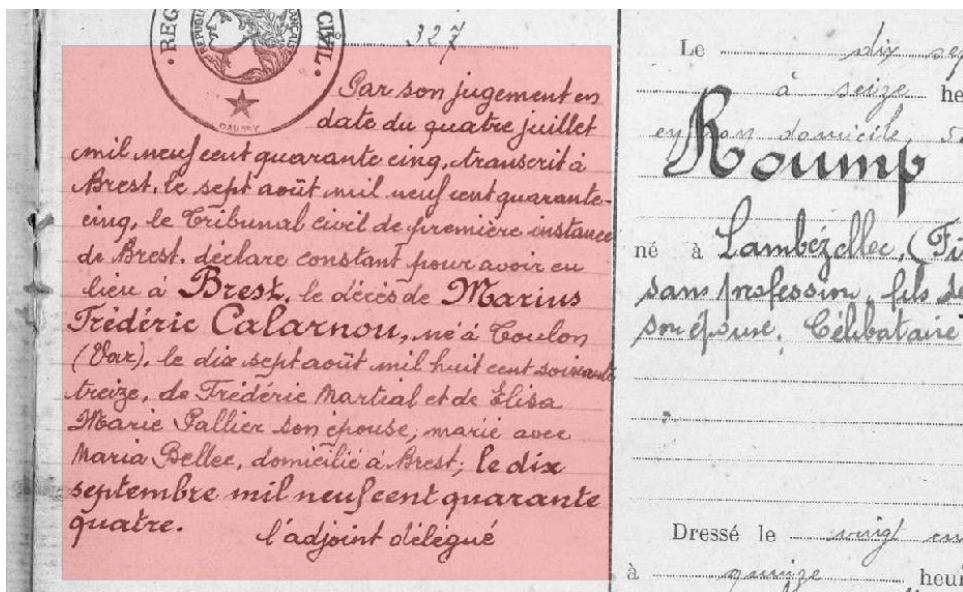
Transcription de jugement Victime abri



Archives municipales de Brest – 3E396 Brest centre. - Décès du 1er janvier 1944 au 31 décembre 1944

En principe, la mention marginale d'un acte concerne l'acte ou la personne dont on déclare le décès. Ici, ça n'est pas le cas.

Il nous faut donc de la concentration afin de démêler les mentions marginales liées aux victimes des mentions liées aux autres actes ou des jugements qui ont été pris et sont transcrits en marge, pour des personnes décédées en dehors de l'abri.



Archives municipales de Brest – 3E396 Brest centre. - Décès du 1er janvier 1944 au 31 décembre 1944

Il faut tout lire, et croiser avec la liste. Va-et-vient permanent entre le registre et la liste.

3ème constat : les jugements sont pris avec beaucoup de décalage (plusieurs années après), les victimes sont pourtant toutes mortes dans l'abri le 9 septembre 1944.

Les actes ne sont plus du tout rédigés en ordre chronologique, les transcriptions de décès, venant s'intercaler au rythme des décisions de justice.

4ème constat : après les décès du 15 novembre, arrivent **plusieurs actes de décès du 9 septembre 1944** pour à nouveau les victimes de l'abri. (Des actes de décès, pas des transcriptions de jugement).

Acte 376 rédigé le 15 novembre 1944.

N° 376

Ordonnance N° 45-2717 du 2
Novembre mil neuf cent quarante
cinq
Mort pour France
Pour mention le vingt sixième
mil neuf cent quarante six

Le neuf septembre mil neuf cent quarante quatre
deux heures cinquante minutes, est décédé
dans l'abri de la Place Sadi Carnot : **Roger Gustave
Félicien Négre**, domicilié en cette Commune 14 rue
de la République
né à Poëcy (Cher) le quatre-vingt mil huit cent quatre
vingt deux, Directeur de l'agence du Crédit Lyonnais, fils de
Louis Félicien Négre et de Marie Béatrice Andréane épouse
décédée, Epoux de Jeanne Marie Louise Maynard sans
profession

Dressé le quinze novembre mil neuf cent quarante quatre
à neuf heures cinquante minutes, sur la déclaration
de **Alix Comtesse de Carbonnières de Sainte Brice** cinquante neuf ans, Chevalier de
la Légion d'honneur et de **Jacques Varache** cinquante et un ans, Médecin chef de l'Hôpital
maritime officier de la Légion d'honneur, militaire, ancien de guerre, domicilié à Brest
qui lecture faite, a signé avec Nous **Michel Scheidhauser** Officier de la Légion
d'honneur, ancien de guerre, Maire de la délégation spéciale. Adjoint au
Maire de Brest, Officier de l'Etat Civil par délégation.

Henri Guy de Carbonnières de St Brice
J. Varache

Archives municipales de Brest – 3E396 Brest centre. - Décès du 1er janvier 1944 au 31 décembre 1944

J'avoue avoir eu un moment de perplexité, d'incompréhension, d'autant que la déclaration de tous ces actes-là est établie par les deux mêmes personnes : Alix Comtesse de Carbonnières de Saint Brix, et Jacques Varache, médecin chef de l'hôpital maritime.

La déclaration par le médecin chef de l'hôpital sous-entend donc qu'ils sont morts à l'hôpital ?

La chronologie des actes de décès reprend, les morts du 16 novembre, du 17...21... 30 novembre et à nouveau le 9 septembre, toujours déclarés par le duo, Carbonnières/Varache. Puis décembre et à nouveau 9 septembre.

Il nous faut relever les éléments concernant les personnes mentionnées sur la liste, les stocker, et tenter de ne pas en omettre, et se tourner vers les tables annuelles et décennales qui peuvent nous aider à trouver les actes plus vite peut-être. Connaissant la date de décès, je les avais omis dans mes recherches préalables.

A la fin du registre figure effectivement une liste alphabétique dans laquelle certaines victimes sont mentionnées avec le numéro de l'acte. Nous relevons, stockons.

The image shows two pages from a municipal register. The left page is headed with the Greek letter alpha (α) and the right page with the Greek letter epsilon (ε). Both pages contain columns for names, dates, and numbers. Some entries are highlighted in yellow.

Page	Section	Name	Date	Number
Left (α)	A-Z	Abbayon Laurent François	26 septembre	241
		Abdelkhalil Belkacem	29 juin	236
		Agzall Jean Marie	4 Mars	88
		Ahly Daniel	30 Mai	210
		Abiven René Marie	28 Juin	83
		Acharon Bélaïd	4 Mars	101
		Aidan Camille Sophie Sophie	21 septembre	413
		Alex Allan Marie	12 juillet	248
		André Marie Alice	19 avril	144
		Appéré Jeanne	5 Mars	89
Left (B)	A-Z	Appert Jean Marie Louis	27 juin	54
		Auffret Yves	16 avril	159
		Balec Yves Laurent Marie	15 septembre	334
		Barot Jean François Alfred	20 Mai	177
		Barot Auguste Marie Michel	31 janvier	35
		Becherme Jean René Georges	30 octobre	358
		Belec Jean	4 mai	181
		Bellon Robert Joseph Alexandre	21 octobre	394
		Bengoechia Laker	3 août	264
		Bergot Jean Marie	21 août	304
Right (ε)	A-Z	Berthou Charles Henri	12 avril	151
		Bercent Jean François	6 septembre	315
		Bibikoff Billaron	21 octobre	428
		Bidjarel François Marie	14 février	63
		Bilhanit Denise Bonette	3 décembre	457
		Bilhanit Anne René Sylvain	11 janvier	16
		Bilhou Marie Perrine	21 septembre	403
		Blaise Jean	18 juillet	253
		Bonnamaur Béline Marie	5 juillet	414
		Right (ε)	A-Z	Bozic Jules Marie
Braich Marie Sophie	19 août			170
Buhil Béline Marie	18 octobre			509
David Jerry Caroline	10 Mars			94
Delpiron Danielle	21 août			166
Deffle George David	19 août			198
Deffer Raphaël Gabriel	10 janvier			129
Dobson Béline Jeanne Marie	21 août			139
Dorier Guillem	14 Mars			61
Drouin Jean Marie	10 janvier			57
Right (ε)	A-Z	Drouin Jeanne	8 août	452
		Drouin Marie	21 août	14
		Drouin Marie	21 août	14
		Drouin Marie	21 août	14
		Drouin Marie	21 août	14
		Drouin Marie	21 août	14
		Drouin Marie	21 août	14
		Drouin Marie	21 août	14
		Drouin Marie	21 août	14
		Drouin Marie	21 août	14

Archives municipales de Brest – 3E396 Brest centre. - Décès du 1er janvier 1944 au 31 décembre 1944

A, B, C...J... comme Jugements

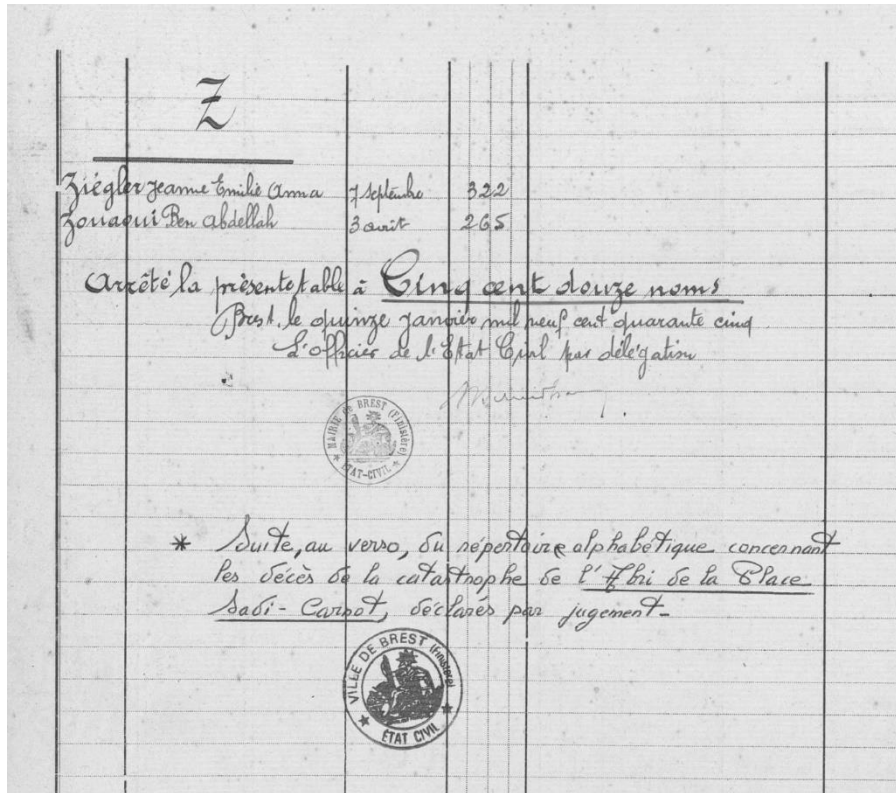
T... comme Transcriptions

Décidément non, l'ordre alphabétique ne va pas nous aider à aller plus vite, les jugements sont regroupés à la lettre J, les transcriptions se trouvent à la lettre T, et nom dans l'ordre alphabétique du nom du défunt ! Conclusion : faire toutes les pages, ligne par ligne puisqu'on ne sait ce que l'on cherche. Un acte de décès ? Une transcription de décès ? Un jugement ?

Et faire le tri à nouveau car toutes les transcriptions ne concernent pas l'abri. Les jugements non plus.

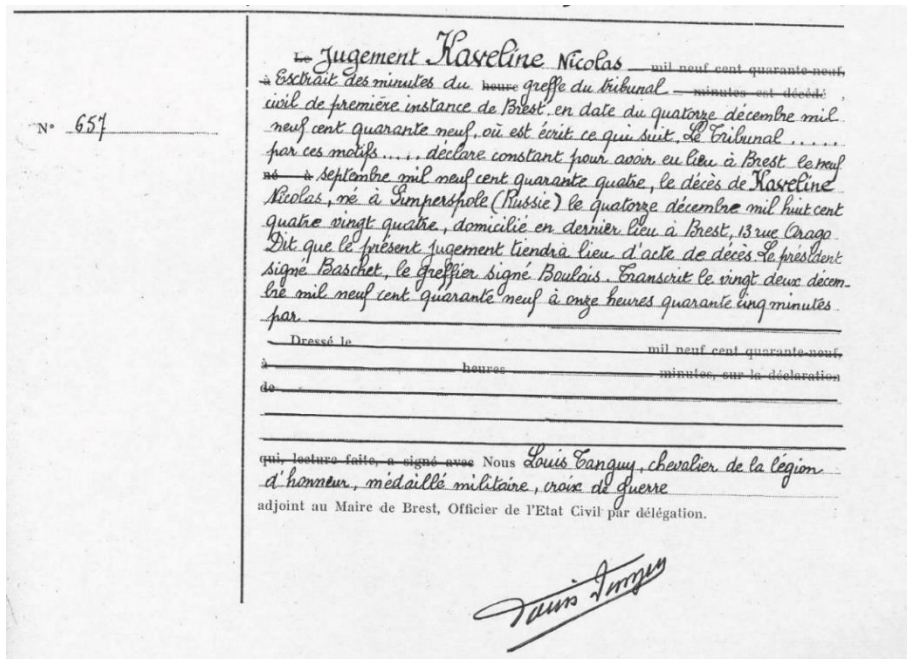
Il y a certes ce long travail de collecte des informations, de tri, de généalogie, mais il y a aussi peu à peu cette prise de conscience de tous ces morts de guerre dont les actes sont insérés. Ces « Morts pour la France ». Ces morts ailleurs. Ces morts avant et dont on prend acte.

T, U, V, W, X, Y et « suite au verso »



Archives municipales de Brest – 3E396 Brest centre. - Décès du 1er janvier 1944 au 31 décembre 1944

La « suite au verso » est ce qui semble être la copie du cahier inséré, mais qui est en réalité une mise à jour de celui-ci. Le cahier inséré comportait 130 actes, celui-ci en comporte 148. Et suivent les transcriptions des jugements (dont nous avons déjà vu les mentions marginales).



Archives municipales de Brest – 3E396 Brest centre. - Décès du 1er janvier 1944 au 31 décembre 1944

Je n'avais consulté que le registre de 1944.

À ce moment-là, j'ai compris que je ne pouvais continuer sans m'intéresser au contexte, à l'enquête. S'arrêter, sous peine de commettre des erreurs, des oublis. S'intéresser à l'enquête qui a suivi la catastrophe, aux méthodes d'identification des victimes. Arrêter nos recherches dans les registres de l'état civil, pour ensuite gagner du temps en sachant quels fonds d'archives consulter. Inverser la façon d'effectuer des recherches généalogiques, démarrer par le contexte pour trouver les actes.

Pour comprendre, j'ai opté pour récupérer les dossiers des « Morts pour la France » qui regorgent d'informations (au moins pour les victimes françaises).

Les archives des dossiers des « Morts pour la France » se trouvent à Caen, au Service historique de la défense, division des archives des victimes des conflits contemporains. Ils ne sont pas numérisés et en 2016, les dossiers des victimes civiles de la seconde guerre ne sont pas encore indexés sur le site « Mémoire des hommes ». Ils sont consultables sur place.

Cette notion de « Mort pour la France » est importante. Elle octroie des droits pour les familles survivantes, les dossiers doivent nous apporter des informations sur les victimes mais aussi leurs familles.

Après une première prise de contact par téléphone, on me propose de me faire parvenir le dossier d'une des victimes, son choix étant à ma discrétion, pour que je me rende compte du contenu des dossiers et de la pertinence de les consulter tous. Il y a potentiellement 370 dossiers à consulter et je suis immédiatement prévenue : les dossiers sont inégaux en contenu et donc en retour d'informations.

Après la réception de ce dossier, et différents échanges, je reçois en retour une liste Excel avec les noms de personnes et cotes de dossiers de victimes civiles de Guerre, décédées à Brest, le 9 septembre 1944 (il y a donc des noms sans lien avec nos recherches). Je ne pourrais en consulter que **quarante** sur une journée et sur rendez-vous. Nous choisissons les dossiers pour lesquels nous n'avons à ce moment-là, par encore trouvé le décès.

MORT POUR LA FRANCE

« Créée durant la Première Guerre mondiale par la loi du 2 juillet 1915, la mention "Mort pour la France" destinée à honorer la mémoire des combattants et des victimes civiles, est attribuée dès lors que la preuve est rapportée que le décès est imputable à un fait de guerre, que ce décès soit survenu pendant le conflit ou ultérieurement.

Apposée sur l'acte décès, cette mention, octroie aux familles un certain nombre de droits :

- Une **sépulture individuelle** et perpétuelle dans un cimetière militaire, aux frais de l'État,
- L'inscription sur le monument aux morts de la commune de naissance ou du dernier domicile,
- La gratuité des droits de mutation par décès,
- Une pension de veuve de guerre, le cas échéant,
- La reconnaissance des enfants de la personne honorée comme pupilles de la Nation. »¹

¹ Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes

Les généalogistes, qui fréquentent les salles de lecture des services d'Archives, savent que l'une des personnes importantes, si l'on a besoin de conseils ou d'aides, c'est *le président de salle*. Archiviste, il connaît les fonds, l'organisation des administrations, guide le lecteur, l'aide, l'accompagne. Chacun des présidents de salle que nous avons rencontrés aux quatre coins de la France, en Archives départementales, municipales, nationales, archives civiles ou militaires, nous a systématiquement accordé beaucoup de temps. Notre sujet a interpellé et l'envie de nous aider a dépassé souvent le simple cadre professionnel. Et à Caen, le personnel du Service historique de la défense n'a pas fait exception.

La préparation de ma venue a fait l'objet de beaucoup d'échanges par mails ou téléphone, ma présence sur place s'est avérée beaucoup plus fructueuse que prévue.

La personne qui m'accueille n'est pas celle que j'ai eue au téléphone ou par mails, mais celle qui a préparé les quarante dossiers. Il n'est pas président de salle. Il remplace au pied levé, et a donc préparé sans trop savoir ce que je cherche.

Il m'a déposé les dossiers sur un coin de table. Une pile de morts en quelque sorte. Je feuillette, scanne. Je sens le regard intrigué de mon interlocuteur qui finit après une heure par me demander pourquoi j'ai demandé uniquement des dossiers de personnes décédées à Brest le 9 septembre 1944. Je lui explique, il me demande la liste complète, et revient avec un dossier supplémentaire et me dit :

« Lors d'une catastrophe collective, il faut toujours consulter le premier dossier dans l'ordre alphabétique, **c'est le dossier d'archives réceptacle de l'enquête sur la catastrophe**, je vous l'ai apporté, **je reviens vous voir** ».

Il s'agit du dossier de Madame ABOLIVIER Jeanne. Son dossier est épais, très épais.

Pendant que je le consulte, il est parti me chercher une centaine de dossiers supplémentaires. Juste parce que le sujet l'a touché, parce qu'il a conscience que ce que nous avons entrepris sort de l'ordinaire, parce que je n'ai pu prendre congés qu'une journée et que j'ai fait 400 km.

J'ai pu ce jour-là scanner 140 dossiers. Après une seconde vague de numérisation, faite par mon fils, 313 dossiers ont finalement été scannés et décortiqués ; certains ne comportant que deux ou trois feuillets, d'autres faisant cinq ou six cm d'épaisseur.

Le dossier de Jeanne ABOLIVIER est celui qui nous a vraiment fait avancer sur l'enquête et nous a permis de comprendre vers quels types de fonds se tourner, mais aussi de pressentir toute la douleur des familles.

ABOLIVIER Jeanne - Dossier AC 21 P 305218 - 110 pages !

La pochette cartonnée condense l'état civil de la victime, son adresse, la date et le lieu de son décès, et l'identité de la personne de la famille qui fait les démarches.

La première partie du dossier concernant Mme Abolivier (Voir annexe) : les échanges de courriers administratifs entre différents services et avec la famille.

La seconde partie est l'enquête qui va nous permettre de comprendre comment et où chercher les archives.

Dans le dossier se trouvent :

- Les témoignages de Messieurs Denos, Desbureaux, François, et Jourden, Rolland,
- Le rapport d'enquête établi par la défense passive,
- Les listes de personnes présumées mortes dans l'abri qui n'ont pas reparu à leur domicile,
- Les listes des personnes disparues qui n'ont pas reparu à leur domicile.

Les seuls titres des documents nous ont permis de comprendre les jugements et leurs transcriptions qui nous semblaient tardives.

Lorsque j'ai lu les témoignages pour la toute première fois, je dois dire « les larmes et la boule au ventre », le besoin de sortir de la salle de lecture, reprendre de l'air ; On est en novembre, Caen est sous le brouillard, je me sens engloutie.

Les généalogistes sont censés garder du recul, mais là, comment le faire lorsque l'on n'est pas préparé à cela ? Certes je savais le nombre de morts, je savais l'incendie, l'explosion, mais lire les mots de quelqu'un en ayant réchappé est une tout autre histoire.

La peur, la fuite, voir les autres mourir ou appeler à l'aide. La découverte des morts. Les éléments indiqués dans l'introduction de ce mémoire, nous les avons découverts avec le dossier de Mme ABOLIVIER.

- Certains ont été asphyxiés, d'autres carbonisés, d'autres réduits en morceaux.
- Ça n'est que 18 jours après que le travail de reconnaissance des corps a démarré.

Nous sommes face à une catastrophe collective dont les victimes sont méconnaissables, l'abri a été muré pendant plusieurs semaines avant que le travail d'identification puis d'inhumation ne commence. Muré parce que Brest est toujours sous les bombardements, cimetières inclus. Parce qu'il n'y a pas de cercueils. Parce qu'une grande partie des personnes dirigeant la ville ainsi que beaucoup de membres du corps médical ont péri dans l'abri. Nous le découvrons de façon précise au fur et à mesure de nos recherches.

Les dossiers des demandes d'attribution des mentions « Mort pour la France » nous ont permis de déterminer qui parmi les victimes a été identifiées ou pas et de poursuivre nos recherches en trouvant, notamment :

- Les dernières adresses des victimes,
- La composition familiale, et donc le lien entre les victimes ou l'évacuation préalable des conjoints et/ou enfants,
- Les membres des familles ayant effectués les démarches,
- Les professions,
- Les dates et lieux de naissances,
- Les difficultés engendrées par cette catastrophe pour les familles,
- Et parfois plus.

Nous prenons toute la mesure de cette catastrophe, au-delà de la douleur de la perte : Elle a entraîné les familles dans d'énormes difficultés :

- Les morts dont les corps sont non identifiés doivent l'être pour permettre aux conjoints survivants, aux enfants, aux parents, de vivre administrativement, financièrement et évidemment leur permettre de faire leurs deuil.
- Les orphelins ne peuvent être confiés aux familles tant que les deux parents n'ont pas été officiellement déclarés morts.
- Les successions sont bloquées et donc leur patrimoine.
- Les effets personnels que les victimes avaient sur elles lors de l'explosion ne pourront être remis aux familles qu'après identification, parmi ses effets, parfois des données professionnelles qui bloquent les entreprises

Nous reprenons donc nos recherches dans les registres des années suivantes sur la base des dossiers des « Mort pour la France » en pointant directement vers les dates indiquées dans les dossiers, et cherchons les actes de naissances (et mariage le cas échéant) dans toute la France, mais aussi à l'étranger. Ces dossiers contredisent la légende qui veut que les victimes soient brestoises. Les victimes s'avèrent originaires de trois pays et, pour la France, de 31 départements différents. Après les dossiers des « Morts pour la France », ont donc suivi les dossiers des « Morts pour la Patrie », aux Archives nationales belges, les dossiers de la Mission Histoire et valorisation des archives de l'OFPRA¹¹, pour les Russes.

Nous tenons aussi compte que cette catastrophe a déclenché des procédures judiciaires après la procédure d'identification des corps.

Après une catastrophe collective, en temps de paix ou de guerre, l'identification des corps est essentielle. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a mis en place des protocoles.

PROTOCOLE D'IDENTIFICATION (CICR)

« Les investigations médico-légales conduites sur des restes humains après un conflit armé ou d'autres situations de violence ont deux objectifs. Le premier est de récupérer et d'examiner les restes à des fins d'enquête pénale, notamment pour élucider les causes et les circonstances de la mort, tandis que le second est d'identifier la dépouille et, si possible, de la restituer à sa famille. Ce second objectif apaise les familles, qui peuvent ainsi savoir ce qu'il est advenu de leur proche et veiller à ce que sa dépouille soit traitée conformément à leur culture, ce qui leur permet de faire leur deuil. Les deux objectifs sont d'égale importance, et les spécialistes médico-légaux ont le devoir d'essayer d'atteindre les deux. » Pour cela, il faut :

Procéder à des identifications visuelles : « Ces méthodes consistent à demander aux proches ou à d'autres connaissances des personnes disparues d'identifier leurs dépouilles mortelles. On peut également établir des présomptions d'identité à l'aide de documents personnels associés ou de plaques d'identité, et sur la base d'informations relatives aux événements, notamment des témoignages. »

Établir une comparaison systématique des données ante mortem et post mortem : « La reconnaissance visuelle, les preuves telles que les effets personnels et les éléments en lien avec l'événement, notamment les témoignages, peuvent permettre d'établir facilement des présomptions d'identité. Il faut, si possible, les valider en comparant des données ante mortem et des informations recueillies durant l'examen post mortem. »

¹¹ Office Français de Protection des Réfugiés Apatrides – Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne)

Quelles conséquences pour nos recherches ?

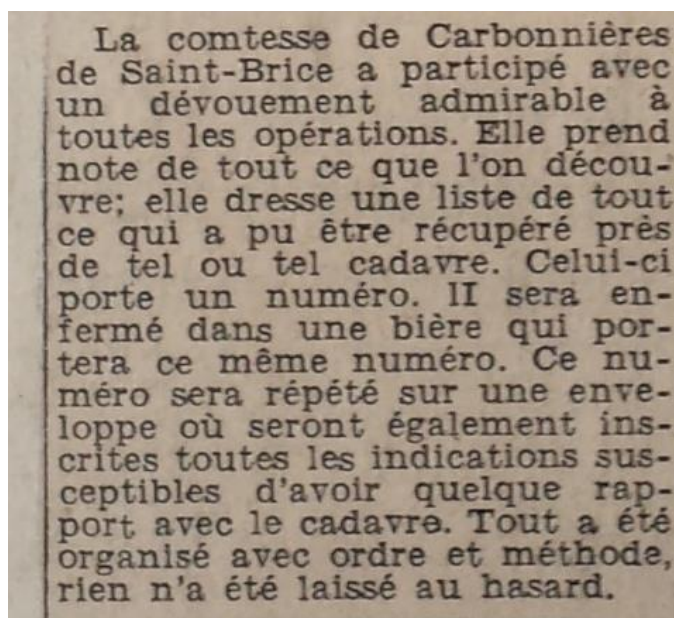
Pour savoir pour quelles personnes des jugements ont dû être pris ou pas, nous devons donc chercher les archives concernant la mise en place du protocole d'ouverture de l'abri, d'identification des corps. Car les registres d'état civil de Brest ne contiennent pas toutes les transcriptions, ni tous les actes. Nous l'avons très vite constaté. Ces archives liées aux identifications vont également nous apporter des informations complémentaires aux dossier des « Morts pour la France », notamment sur les fonctions des uns et des autres, les raisons de leur présence dans l'abri et les conséquences de leur disparition sur le fonctionnement de la ville.

Nous découvrons à ce moment-là un type d'archives très impactantes moralement à la lecture, et en grande quantité. Peu à peu nous prenons le pli de devoir lire et assimiler, faire des pauses, prendre du recul, se détacher pour rester « juste généalogiste ». Ne pas laisser la douleur nous envahir.

Même si en parallèle nous commençons à récupérer les actes de naissance de ceux qui ont été immédiatement identifiés, et à construire leur généalogie ascendante puis descendante, la généalogie pure est un peu loin. De généalogistes, nous devenons juristes, sociologues, spécialistes de Brest en 1944, détectives.

Les autorités brestoises, ont mis en place immédiatement le protocole d'identification des victimes, au milieu d'un champ de ruines, avec un nombre de personnes restreintes.

⇒ Les corps ont été numérotés et les effets personnels trouvés sur eux ou à proximité ont été inventoriés, et conservés à la morgue.



La comtesse de Carbonnières de Saint-Brice a participé avec un dévouement admirable à toutes les opérations. Elle prend note de tout ce que l'on découvre; elle dresse une liste de tout ce qui a pu être récupéré près de tel ou tel cadavre. Celui-ci porte un numéro. Il sera enfermé dans une bière qui portera ce même numéro. Ce numéro sera répété sur une enveloppe où seront également inscrites toutes les indications susceptibles d'avoir quelque rapport avec le cadavre. Tout a été organisé avec ordre et méthode, rien n'a été laissé au hasard.

Extrait article Ouest France 30/10/1944 @AM de Brest 4H82

⇒ Corps après corps, une partie d'entre eux a été identifiée

Les corps, ou, plus souvent, les débris humains, étaient portés sur des civières jusqu'à la sortie de l'abri, où ils étaient soumis à un examen minutieux tendant à découvrir le maximum de renseignements susceptibles de permettre l'identification du cadavre.

Extrait article Ouest France 30/10/1944 @AM de Brest 4H82

volontaires procéderaient aux recherches et ne purent recueillir que des débris humains desséchés, calcinés, réduits en poussière sous l'action des flammes. Partout ailleurs, les corps étaient généralement amputés des quatre membres calcinés, carbonisés à un tel point qu'il était extrêmement difficile, sinon impossible, d'en déterminer le sexe.

Extrait article Ouest France 30/10/1944 @AM de Brest 4H82

Seuls, les corps, peu nombreux, qui se trouvaient dans les deux alvéoles de la construction « poste de secours et water » étaient demeurés entiers.

Extrait article Ouest France 30/10/1944 @AM de Brest 4H82

Les corps ont pu, en majeure partie, être sortis de l'abri. Sur ceux-ci, on compte environ 43 cadavres allemands. D'autre part, 172 corps, soit près de la moitié des victimes françaises de la catastrophe, ont été identifiés ou sont identifiables. Les corps identifiés le sont d'une façon aussi certaine que possible. Ceux que l'on classe dans la deuxième catégorie pourront être identifiés par les familles qui reconnaîtront aisément les objets recueillis et classés avec soin. Le moindre détail peut d'ailleurs amener une identification.

Extrait article Ouest France 30/10/1944 @AM de Brest 4H82

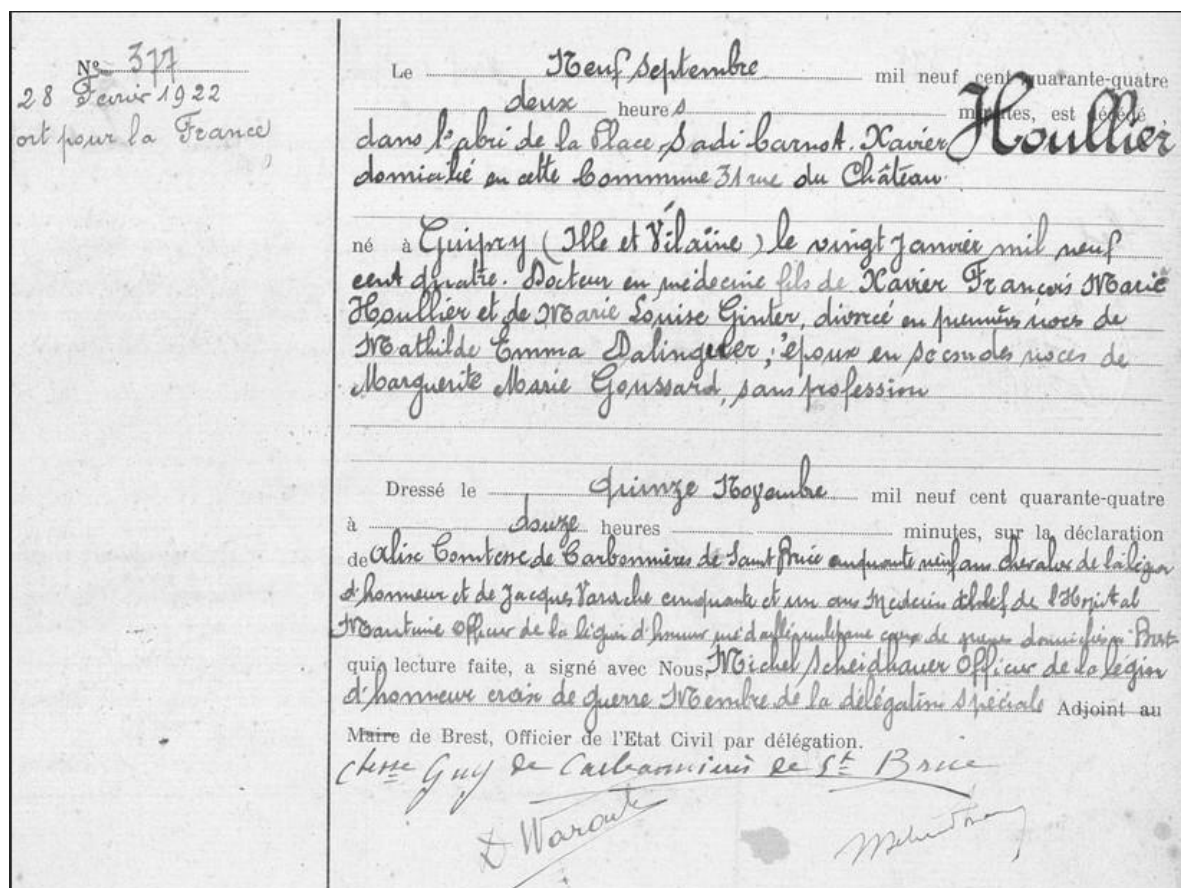
Les corps identifiés de façon certaines, parce que reconnaissables par les autorités et/ou les familles, ont des actes de décès établis sur la base des informations d'état civil connues par les autorités Brestoises. Ce sont pour la plupart les actes trouvés dans le registre de 1944.

- Les actes de décès

On ne pouvait les trouver avant au plus tôt le 28 septembre (date d'ouverture de l'abri) mais dans les faits ils ont tous été rédigés dès que la certitude de l'identification a été établie, soit à compter du 15 novembre 1944 (deux mois après le décès).

Les rédacteurs étant donc le Docteur Varache, médecin chef de l'hôpital maritime de Brest, seul détenteur de l'autorité médicale présent, et Mme de Carbonnières qui a endossé le rôle d'autorité « juridique ».

Cependant, si les corps ont été identifiés sans qu'aucun doute ne subsiste, les éléments d'état civil n'étaient pas nécessairement connus. Certains actes sont très précis comme celui de Xavier Houllier, d'autres très succincts comme celui de Stéphan Cardinal.



Archives municipales de Brest – 3E396 Brest centre. - Décès du 1er janvier 1944 au 31 décembre 1944

Xavier Houllier a été identifié par ses effets personnels, mais aussi par sa particularité physique. En 1943, à la suite d'un accident de la circulation, il est amputé d'une jambe. Son pilon (partie permettant de fixer la prothèse) aide à son identification.

8 - C. masculin Docteur HOUILLIER. Carnet de compte. Pilon. Papiers d'identité. Adresse sur le veston.
377

En revanche, avec un acte de décès comme celui de Stéphan Cardinal, la perplexité l'emporte.

N° 404

Le 1^{er} Septembre mil neuf cent quarante-quatre, ^{deux} heures ¹ minutes, est décédé,

Stéphan Cardinal
(Sans autres renseignements)

né à _____

Dressé le 17^e Septembre mil neuf cent quarante-quatre à _____ heures cinquante minutes, sur la déclaration de Alci Emile de Carbonnières de Saint Brice chevalier de la légion d'honneur et de Jacques Forache officier de la légion d'honneur médaillé militaire avec croix de guerre donnée à Brest qui, lecture faite, a signé avec Nous, Michel Scherdt officier de la légion d'honneur croix de guerre Membre de la Délégation Spéciale Adjoint au Maire de Brest, Officier de l'Etat Civil par délégation.

Alci Emile de Carbonnières de St Brice
Maire de Brest

Archives municipales de Brest – 3E396 Brest centre. - Décès du 1er janvier 1944 au 31 décembre 1944

Les témoins qui ont participé aux identifications l'ont visiblement clairement identifié puisqu'il y a cet acte de décès. Cependant, comment ne pas s'interroger ? On ne savait rien d'autre de lui ; uniquement ses nom et prénom. Pas de date et lieu de naissance, ni même l'âge, pas d'adresse, pas de profession, le sexe n'est pas mentionné.

De notre côté, nous n'avons rien trouvé le concernant hormis la description de ses effets personnels. Nous trouvons la réponse à notre questionnement : ces effets personnels comprennent une pièce d'identité, qui explique l'identification, mais qui ne devait pas être entièrement préservée sinon la date de naissance serait mentionnée.

98 - C. masculin CARDINAL STEPHAN
Papiers d'identité friables. Sac à chapeau en papier avec chapeau marron venant de chez Pineau & Co 13 Boulevard St-Denis Paris. Lunettes presbytes. Cotonnade cerreaux rouges. Jumelles de théâtre. Médaille congrégation Les servantes de Marie. Souliers à semelle chevrons et barrette. Billets de banque

Pas de dossier de « Mort pour la France », pas de trace dans les recensements de la population à Brest ou communes environnantes, rien dans les listes électorales. Pas de courrier de la famille non plus.

Nous avons élargi nos recherches à toute la France mais les homonymes trouvés ont des actes de décès ailleurs et à d'autres dates.

Une autre victime portant le nom de Cardinal, nous avons cherché dans sa famille si ces deux personnes avaient un lien, mais rien !

D'autres victimes ont été déclarées décédées « Sans autre renseignement », mais elles ont toutes eu un jugement déclaratif de décès, voir pour certains un acte de décès puis un jugement.

Pour toutes les victimes non identifiées immédiatement, les procédures ont été longues et ont fait l'objet de plusieurs passages devant le procureur de la république ou les tribunaux. Les autorités ne communiquaient pas forcément très bien, et des décisions contradictoires ont parfois été prises. Les conséquences de ces lenteurs (qui peuvent être compréhensibles) ont eu des effets assez dramatiques sur certaines familles.

Deux grandes catégories de jugement ont concerné les victimes de l'abri : Les jugements de déclaration de décès et les présomptions d'absence.

- Jugement de déclaration de décès :

Sur la base des témoignages des survivants, des familles, des effets personnels retrouvés sur les corps, des jugements de déclaration de décès ont été pris, soit de façon collective, soit individuelle. Certaines victimes ont d'abord eu des jugements de déclarations de décès puis, après manifestations tardives de témoins souvent familiaux, des actes de décès ont été rédigés.

QUE DIT LE CODE CIVIL ? CHAPITRE IV : DES ACTES DE DECES. (ARTICLES 88 A 92)

Le code civil précise :

« Peut-être judiciairement déclaré, à la requête du procureur de la République ou des parties intéressées, le décès de tout Français disparu en France ou hors de France, dans **des circonstances de nature à mettre sa vie en danger, lorsque son corps n'a pu être retrouvé.** »

« **Lorsqu'une personne a cessé de paraître au lieu de son domicile ou de sa résidence sans que l'on en ait eu de nouvelles**, le juge des tutelles peut, à la demande des parties intéressées ou du ministère public, **constater qu'il y a présomption d'absence.** »

« **Lorsqu'il se sera écoulé dix ans depuis le jugement qui a constaté la présomption d'absence**, soit selon les modalités fixées par l'article 112, soit à l'occasion de l'une des procédures judiciaires prévues par les articles 217 et 219, 1426 et 1429, **l'absence pourra être déclarée par le tribunal judiciaire** à la requête de toute partie intéressée ou du ministère public. Il en sera de même quand, à défaut d'une telle constatation, la personne aura cessé de paraître au lieu de son domicile ou de sa résidence, **sans que l'on en ait eu de nouvelles depuis plus de vingt ans.** »

L'exemple des religieuses des Petites sœurs de l'Assomption est assez parlant.

Tous les témoins s'accordent à dire que toutes les sœurs sont toutes dans l'abri cette nuit-là. Un fait non discutable, depuis que la maison qui abritaient les religieuses a été détruite, toutes les sœurs vivent dans l'abri. Elles ont par ailleurs assisté le père Ricard lorsqu'il donne la messe en l'honneur du Pardon du Folgoet, le 8 septembre soir. Aucun doute sur leur présence durant la nuit. Aucune ne sort vivante. Aucune ne réapparaît dans les jours qui suivent.

Véritable coup de tonnerre pour leur couvent, les démarches administratives sont menées par Mère Engadrème, l'économe générale. Mère Engadrème devient courroie de transmission entre les autorités et les familles. Elle gère pour les six familles. Pour chaque victime de l'abri, quelqu'un de l'entourage a pris ce rôle : Père, mère, conjoint, cousin, neveu, employeur, voisin parfois aussi.

LES PETITES SŒURS DE L'ASSOMPTION

- **16 novembre 1944** : actes de décès dressés par les autorités brestoises pour :

Bonnamour Hélène Marie Elisabeth, en religion, Sœur Marie Amélie, née le 26 juin 1910 à Lyon 3^e arrondissement (Rhône) – 34 ans

Halleguen Jeanne Alice Marie, en religion Sœur Françoise Yvonne, née le 12 juin 1901 à Châteaulin (Finistère) – 43 ans

Leurs cadavres ont été identifiés. Aucun dossier de victimes civiles à leurs noms et aucune mention « Mort pour la France » transcrite.

- **30 mai 1945** : actes de décès dressés sur la déclaration de l'économe générale du couvent pour :

Cambrelin Marie Gabrielle Josèphe, en religion, Sœur Gabrielle de l'Enfant Jésus, née le 23 mars 1904 à Paris 5^eme Arrondissement – 40 ans

Colleville Madeleine Marie, en religion, Sœur Sainte Monique, née le 20 décembre 1894 à Reims (Marne) – 49 ans

Crochemore Bernadette Laurentine, en religion, Sœur Bernadette de la Résurrection, née le 13 septembre 1904 à La Frenaye (Seine-Maritime) 39 ans

Le Goff Hélène Marie Perrine, en religion Sœur Jeanne Isabelle, née le 7 juillet 1910 à Guiscriff (Morbihan) – 34 ans

- **7 février 1946** : Déclaration de présomption de décès Cour d'appel de Rennes pour :

Crochemore Bernadette Laurentine, en religion, Sœur Bernadette de la Résurrection

Déclaration ensuite annulée, un acte de décès ayant déjà été établi en mai 1945

- **6 mai 1946** : Jugement de déclaration de décès pris par le tribunal de Rennes pour :

Le Goff Hélène Marie Perrine, en religion Sœur Jeanne Isabelle, un acte de décès avait déjà été établi

- **7 mai 1948** : Jugement déclaratif de décès pour

Ballet Jeanne Françoise, en religion, Sœur François Xavier

Née le 1^{er} octobre 1905 à Capelle Cappelle (Nord) – 38 ans

La commune de Capelle, ne trouve pas l'acte de naissance, le jugement déclaratif de décès, traîne. En réalité, Jeanne Ballet n'est pas née à Capelle. Elle est native de Cappelle (Nord) avec deux P. Une fois cette erreur détectée, et l'acte de naissance finalement obtenu, la procédure s'est débloquée. Le jugement finalement pris ne rectifie pas l'erreur de commune (!) et en marge de son acte de naissance, la date de décès est erronée.

- **30 juin 1948** : Jugement de déclaration de décès pris par le tribunal civil de Brest pour :

De Bruix Marie Thérèse Louise Marthe, en religion Sœur, née le 23 octobre 1886 à la Pécorade (Landes) – 57 ans

Sources : AD Finistère, Nord, Landes, Marnes, Ille-et-Vilaine, Seine-Maritime, Paris, Morbihan, Rhône (Etat civil)

Au sein de ce groupe de huit personnes, six ont un acte de décès, deux un jugement déclaratif de décès. Une a les deux mais dans un ordre étonnant, d'abord un acte de décès, puis un jugement déclaratif de décès. Ce groupe permet donc d'illustrer les différents cas rencontrés pour leurs décès, la longueur des procédures, les erreurs administratives (que nous ne jugeons pas mais qui nous ont induits en erreur).

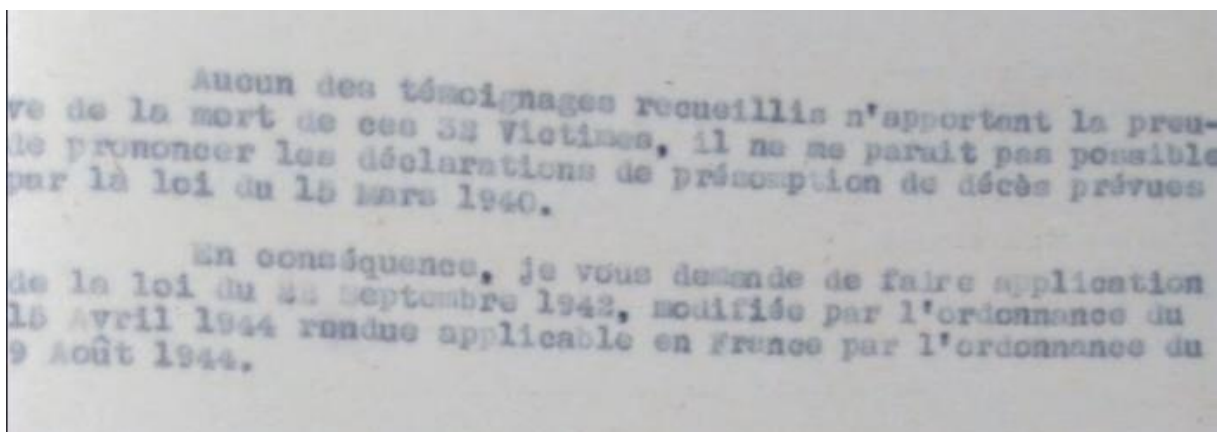
Pour ces huit victimes, nous avons donc consulté, juste pour rétablir leurs identités et retrouver les décès :

- *L'état civil dans 8 départements (Archives départementales - archives municipales – mairie),*
 - *Les dossiers des victimes civiles à Caen,*
 - *Les jugements du tribunal de Rennes (Ile et Vilaine) et de Brest (Finistère),*
 - *Contacter les Petites sœurs de l'Assomption pour consulter leurs archives,*
 - *Les recensements de la population,*
 - *Les registres des inhumations,*
 - *Les archives de la presse.*
-
- Les jugements d'absence

Les absents sont moins nombreux, mais les démarches ont été tellement dramatiques pour les familles.

Nous en avons trouvé 32 dont certains :

- Ont été ensuite transformés en déclarations judiciaires de décès,
- Se sont avérés en vie (Exemple : Coulon Jules)
- N'ont jamais officiellement été déclarés décédés (Exemple : Masson Marcelle)



SHD VCG Masson Marcelle

Nous avons pu établir de façon certaine que :

- ⇒ Cinq personnes ont été déclarées décédées par jugement alors qu'elles étaient bien en vie : Coulon Jules, et Henra Lucienne, Belges - Crosnier Georges et Van Hemelryck Jacques, de la Société Neptune (Paris) - Voynitch Pierre, Russe.

COULON JULES

Une histoire belge, un « mort bien vivant »

Né le 21 mai 1901 à Boussu en Belgique, domicilié à Anderlues (Belgique) - Mineur, **déclaré absent par jugement collectif en date du 4 mai 1946** pris par le tribunal de Rennes.

Déclaré mort par jugement de déclaration de décès rendu le 17 novembre 1948.

Il était à Brest pour le mariage de l'un de ses quatre enfants qui épouse une Brestoïse. Le mariage est reporté du fait des bombardements. Son fils quitte Brest lors de l'évacuation mais Jules reste. Il dort dans l'abri et dans la journée trouve des « occupations ». Après le 9 septembre, sa famille le pense mort. Il n'a pas été vu depuis la catastrophe.

En fait, Jules est en prison ! il a commis un pillage dans une maison de Brest et a été pris en flagrant délit et arrêté, le 8 septembre 1944. Il est condamné en octobre 1944 à 18 mois de prison et purge sa peine à Frontevault, les prisons brestoïses étant détruites.

Le tribunal de Rennes l'a condamné mais également déclaré mort. En France, personne n'a fait le lien entre ces « deux Belges ». Il est susceptible de bénéficier d'une remise en liberté conditionnelle et doit donner une adresse pour être localisable. Il donne alors son adresse d'Anderlues, les autorités françaises prennent contact avec la police belge pour une enquête sur ce domicile. La famille apprend qu'il est en vie !

A la fin de sa peine de prison, Jules rentre chez lui à Anderlues (Belgique) et découvre qu'il y a le concernant en France :

- Un jugement d'absence
- Un jugement déclaratif de décès
- Obtenu la mention « Mort pour la Patrie » (Mort pour la Belgique)

Il a repris le cours de sa vie. Sa petite-fille, Annie Coulon, lorsque nous la retrouvons en 2020, sait uniquement que « Lors de ce voyage pour le mariage de mes parents, il y a eu quelques péripéties ».

Pour retracer son parcours, nous avons consulté :

En Belgique :

- *Archives nationales pour le dossier « Mort pour la Patrie »,*
- *Les archives de l'Etat civil,*

En France :

- *Archives municipales de Brest pour l'Etat civil*
- *Archives départementales d'Ille et Vilaine pour les deux jugements le concernant*
- *Archives départementales du Morbihan pour le registre des écrous de la prison de Frontevault.*

⇒ Qu'au moins deux personnes n'ont jamais été officiellement déclarées décédées :
Coant née Claude Yvonne (Lambzellec) - Baudy née Masson Marcelle (Paris)

MASSON MARCELLE

Epouse Baudy, une histoire parisienne, une « vivante bien morte ».

Née le 7 juin 1909 à Paris 10^{ème} Art, domiciliée à Paris, 55 rue de la Glacière. Son époux Abel Baudy, né le 25 février 1914 à Raismes (Nord), est fait prisonnier en 1940.

Marcelle est partie chercher du travail à Brest dans une entreprise TODT. En septembre 1944, elle dort à plusieurs reprises dans l'abri mais sans certitude qu'elle s'y trouve la nuit de la catastrophe.

Abel ignore totalement que son épouse est partie à Brest. Ils n'ont pas d'enfant et leurs familles respectives sont dispersées sur tout le territoire, personne ne s'inquiète d'elle, jusqu'à ce qu'Abel soit libéré et découvre leur logement vide.

Abel cherche Marcelle. Il veut la retrouver ou savoir si elle est décédée, car son absence l'empêche de vivre, il ne peut vendre leur appartement, régler la succession, ne peut se remarier (on le trouve en concubinage dans les recensements).

Un jugement (collectif) de **présomption d'absence** a été pris en 1946. Mais Abel n'arrive pas à prouver sa présence dans l'abri. Elle ne réapparaît jamais.

Abel meurt à Paris 14e en 1958 sans avoir pu régler la succession de son épouse. Ils n'ont pas d'enfants et de très nombreux frères, sœurs, demi-frères, sœurs, neveux et nièce, qui doivent donc prouver à leur tour le décès de Marcelle pour débloquer les deux successions.

En 1974, rien n'est réglé, un généalogiste professionnel parisien s'y est cassé les dents. La troisième génération d'héritiers de Marcelle et la seconde d'Abel restent à leur tour bloquée.

Après recherches soutenues, dont certaines encore en 2024 dans les successions à Paris et Brest, aucune succession de Marcelle n'a été trouvée, aucun acte de décès non plus. Les descendants retrouvés (arrière-petits neveux et nièces) n'ont pas souhaité répondre à nos demandes de contact. Nous respectons leur choix.

Pour retracer le parcours de Marcelle Masson nous avons consulté :

Aux Archives de Paris, Archives départementales du Finistère et du Nord et Archives municipales de Brest :

- *Etat civil (naissance, mariage, décès)*
- *Fiche matricule militaire*
- *Recensements de la population (de 1911 à 1946)*
- *Registres des inhumations (de 1944 à 1970)*
- *Successions (de 1944 à 1980)*
- *Jugement d'absence*
- *Dossier des victimes civiles de guerre*
- *Archives de la presse*

Pour retrouver l'intégralité des actes de décès, il nous a fallu consulter :

- *Les registres de décès de la ville de Brest entre 1944 et 1950,*
- *Les registres des villes de domiciles des non brestoises sur la même période pour retrouver les transcriptions,*
- *Consulter le journal officiel,*
- *Les archives de la presse pour retrouver les avis d'inhumations,*
- *Les registres d'inhumation.*

Puis, pour retracer leur parcours, consulter les recensements de la population.

II. Localiser les victimes et leurs familles

Afin de suivre nos victimes, et reconstituer leur déplacement jusqu'à Brest en 1944, nous avons consulté tous les recensements de la population entre 1900 et 1941, des différentes villes apparaissant dans les actes et dossiers : villes de naissance, de mariage, ou indiquées dans les dossiers des « Morts pour la France ».

Si aujourd'hui Filae et Geneanet ont indexé les recensements de la population, ça n'était pas encore le cas en 2016 lorsque nous avons démarré nos recherches. Nous les avons donc parcourus sur les sites internet ou dans les services des Archives départementales ou municipales.

Quel intérêt pour nos recherches ?

Les données des recensements de la population nous ont permis de retrouver les adresses des victimes, mais aussi et surtout leurs configurations familiales (parents, enfants, conjoints) et leurs professions, parfois même le nom de leur employeur. Y sont également mentionnés les étrangers, ce qui était essentiel pour nos recherches sur les victimes russes, pour lesquelles les actes de naissance étaient très compliqués à obtenir.

Le nombre important de victimes à retrouver a bien entendu rendu complexe cet exercice, d'autant que nous n'avions parfois aucun renseignement entre la naissance et le décès, notamment pour les femmes célibataires. Pour les hommes, la fiche matricule nous a donné des adresses intermédiaires.

Pour les Russes, nous avons ainsi pu reconstituer le parcours géographique de certains d'entre eux à partir de leur départ de Russie en 1917 jusqu'à leur décès le 9 septembre 1944, en croisant les recensements de la population, les dossiers de la mission histoires et archives de l'OFPRA¹², et les actes de décès.

¹² OFPRA, Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (Fontenay-sous-Bois)

Au-delà de la démultiplication des recensements à consulter, les recherches que nous avons menées sont aussi atypiques dans la mesure où Brest a effectué des recensements de la population supplémentaires en période de guerre, là où les autres villes de France n'en ont pas.

Des recensements atypiques

En effet, à partir de 1836, pour la France, les recensements ont eu lieu tous les cinq ans, à l'exception de 1916 et 1941 pour cause de guerre. Pour la période qui nous intéresse, nous avons donc 1906 – 1911 – 1921 – 1926 – 1931 – 1936 – 1946, nous perdons donc les informations sur une période cruciale pour nos recherches de personnes décédées en 1944.

Brest, du fait de sa position de port militaire, a effectué deux recensements qui n'existent pas ailleurs et qui ont eu une très grande importance pour nous.

En octobre 1939, la ville de Brest organise le **recensement des membres de la marine et de l'armée de terre**¹³, dans lequel y sont indiqués, caserne par caserne, les identités, grade, date et lieu de naissance, adresse à Brest et surtout où était la personne avant son arrivée à Brest pour les militaires actifs ou réservistes, s'y trouve également le personnel administratif donc quelques femmes.

Si dans l'abri, en 1944, parmi les victimes civiles, il n'y a pas de militaire en activité, il y en avait en retraite ou ayant été réformé ou encore réserviste. Ils pouvaient donc avoir été en activité en 1939. Certains pouvaient aussi être des conjoints ou enfants de victimes, et donc nous apporter des éléments par recoupement. Ce recensement a donc été épluché, ligne par ligne, individu par individu, adresse par adresse.

En octobre 1940 la ville a ensuite organisé un **recensement des membres de l'administration civile**¹⁴, « en vue de divers travaux administratifs incombant à la municipalité ».

Ce recensement a été précieux en renseignements concernant nos victimes fonctionnaires notamment, mais également pour découvrir ces administrations civiles. Ce qui est important pour comprendre pourquoi telle ou telle personne est restée à Brest en septembre 1944, une grande partie des victimes ayant été considérée comme indispensable au fonctionnement de la ville, lors des évacuations.

Il répertorie établissement par établissement : L'adresse de l'établissement, les personnes y travaillant, leur identité, fonction, date et lieu de naissance, adresse à Brest et adresse avant leur arrivée à Brest. Il précise en outre, les absents : les prisonniers de guerre.

Sous la dénomination Administration civile, sont compris :

- Les établissements scolaires (privés et publics et tous niveaux) ainsi que l'inspection académique,
- Les tribunaux, notaires, avocats, huissiers de justice,
- Les différents services rattachés au port de commerce ou à l'arsenal,

¹³ AM Brest – 1F89

¹⁴ AM Brest - 1F90

- Les différents services de la ville de Brest,
- Les pompiers,
- Les établissements bancaires,
- Les hôpitaux, personnel et membres du conseil d'administration, ainsi que les pensionnaires pour les asiles,
- Les congrégations religieuses ainsi que leurs pensionnaires, les membres des paroisses,
- Les différents services de l'État (Gaz, sous-préfecture, impôts, douanes, ponts et chaussées, police, poste...),
- La chambre de commerce.

Certains services sont par ailleurs précisés comme « occupés par les Allemands ».

Je n'ai pas trouvé ailleurs ce type de recensement. J'ignore s'il est unique ou si les autres villes ne l'ont pas conservé.

Il permet d'avoir une photographie administrative de Brest au début de la Seconde Guerre Mondiale.

N° D'ORDRE 14 MAIRIE DE BREST C. n° 31

Recensement de la Population

Année 1941

Le Maire de la Ville de Brest a l'honneur de prier Monsieur le Directeur de l'École des Filles de vouloir bien donner, conformément aux dispositions de la formule ci-dessous, les noms de MM. les professeurs et employés placés sous ses ordres. Ces renseignements sont demandés en vue des divers travaux administratifs incombant à la Municipalité.

Afin de faciliter le travail demandé, le Maire adresse, en communication, l'état fourni l'année dernière, avec prière de vouloir bien le retourner à la Mairie, avec cette nouvelle liste.

Brest, le 1 OCT. 1940

Pour le Maire de Brest, L'Adjoint-Maire délégué.

NOMS et PRÉNOMS	GRADE ou EMPLOI	DATE et LIEU de NAISSANCE	DEMEURE	VENU de	PARTI à
M. Louis van Halbeek	Adjoint C.P.	15 juillet 1882	31 rue de Argenton		
M. G. Galt né Enhamel	id.	21.10.1888	47, rue de Chateaub.		
M. Pasteur né Evon	id.	7 janvier 1892	30, rue L. Sarrasin		
M. René né Grogone	Adjoint	13.10.1892	12 rue Chateaub.		
M. Thomas né Guesnot	id.	11.10.1893	42 rue J. Jaurès		
M. H. H. H. H. H.	id.	11.10.1893	47 rue L. Sarrasin		
M. J. J. J. J.	id.	11.10.1893	11 rue L. Sarrasin		
M. G. G. G. G.	id.	11.10.1893	41 rue Chateaub.		
M. B. B. B. B.	id.	11.10.1893	62 rue G. Galt		

N° d'Ordre 20 MAIRIE DE BREST C. n° 31

Recensement de la Population

Année 1941

Le Maire de la Ville de Brest a l'honneur de prier Monsieur le Directeur de l'École primaire supérieure de vouloir bien donner, conformément aux dispositions de la formule ci-dessous, les noms de MM. les professeurs et employés placés sous ses ordres. Ces renseignements sont demandés en vue des divers travaux administratifs incombant à la Municipalité.

Afin de faciliter le travail demandé, le Maire adresse, en communication, l'état fourni l'année dernière, avec prière de vouloir bien le retourner à la Mairie, avec cette nouvelle liste.

Brest, le 193

POUR LE MAIRE DE BREST : L'Adjoint-Maire délégué.

Recensement à la date du 1^{er} mai 1941

NOMS ET PRÉNOMS	GRADE ou EMPLOI	DATE et LIEU de NAISSANCE	DEMEURE	VENU de	PARTI à
M. L. L. L. L.	Directeur de l'É.P.S.	25 Mai 1883	30, rue du Château à Canisy	Brest.	
M. A. A. A. A.	Instituteur au C.P.	22 août 1886	21, rue de la Mairie	Brest.	
M. S. S. S. S.	Professeur	28 août 1902	101, r. J. Jaurès	Brest.	
M. DE CASIMACKER Jean	Professeur	3 Sept. 1916	1, rue Foy	Brest.	Vitry/Seine-Neuf-départementales.
M. G. G. G. G.	Instituteur au C.P.	21 Oct. 1892	Rue Docteur Chamet à Basse-Corn Lambézelles.		
M. D. D. D. D.	Maître-ouvrier	Sept. 1902	6, rue Colbert	Brest.	
M. EST Robert	Professeur	1er Nov. 1915	63, r. L. Pasteur	Brest.	Port/Saône (Hte Saône)
Mlle G. G. G. G.	Institutrice-déléguée	13 Sept. 1910	7, r. Foy	Brest.	
M. G. G. G. G.	Instituteur au C.P.	5 Mai 1887	91, r. J. Jaurès	Brest.	

AM Brest 1F90

Les recensements de Brest ont été passés au crible, rue par rue, maison par maison. Ont aussi été consultés tous les recensements dans les villes où nous avons des indices laissant penser qu'une des victimes avaient vécu.

Ont également été consulté de façon systématique les archives de la presse, locale, régionale, nationale, internationale, via Gallica, Retronews, les Archives départementales, journal officiel, le moindre petit fil d'information a été exploité.

La famille Houllier-Goussard est un exemple de ce que nous avons pu découvrir à travers cette variété de fonds d'archives.

Famille de Xavier et Marguerite Houllier - Goussard.

Xavier Houllier, né le 25/02/1914 à Guipry (Ille-et-Vilaine), 40 ans, médecin radiologue, son épouse, **Marguerite Marie Goussard**, née le 25 avril 1908 à Gacé (Orne), 36 ans - infirmière.

Leur fille Françoise a été évacuée dans les jours précédents et a rejoint la famille de Marguerite. Ils ne sont donc que deux dans l'abri.

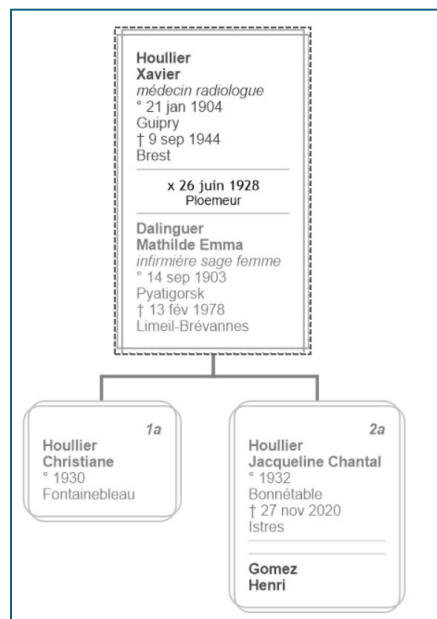
Xavier est identifié. Son acte de décès nous apprend qu'il est divorcé de Mathilde Dalinguer.

Marguerite n'est pas identifiée et est déclarée décédée par jugement en date du 26 mars 1946 pris par le tribunal civil de Brest.

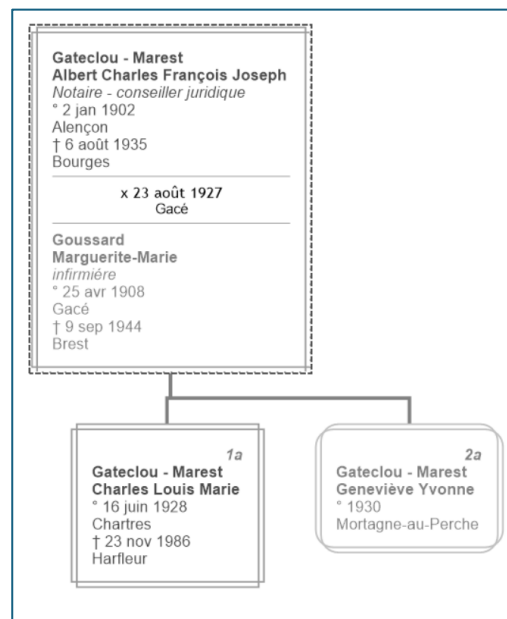
Leur acte de mariage nous apprend que Marguerite est divorcée de Albert Gateclou-Marest.

Cherchant des enfants nés de leurs premiers unions respectives ? Nous comprenons que l'ex-épouse de Xavier, Mathilde et l'ex-époux de Marguerite, Albert, vivent aussi ensemble après leurs divorces. Ce fait a eu une importance lors de nos contacts avec la famille (Voir seconde partie). Voici déjà leur parcours :

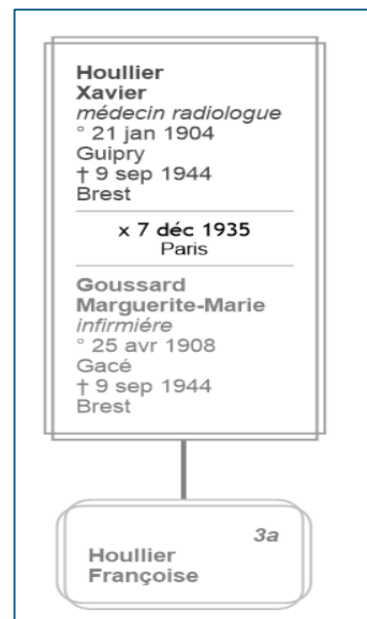
Houllier x Dalinguer
(2 enfants)



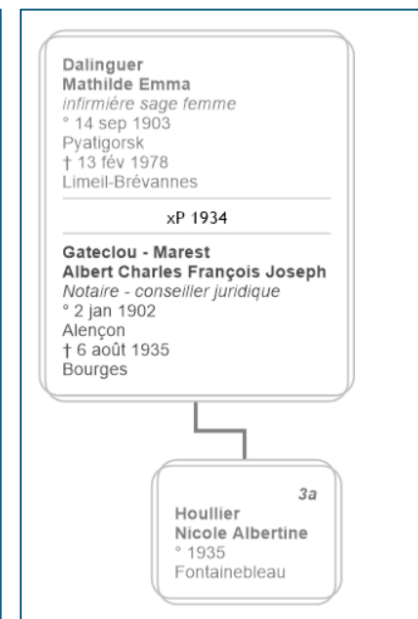
Gateclou-Marest x Goussard
(2 enfants)



Houllier x Goussard
(1 enfants)



Gateclou-Marest x Dalinguer
(1 enfant)



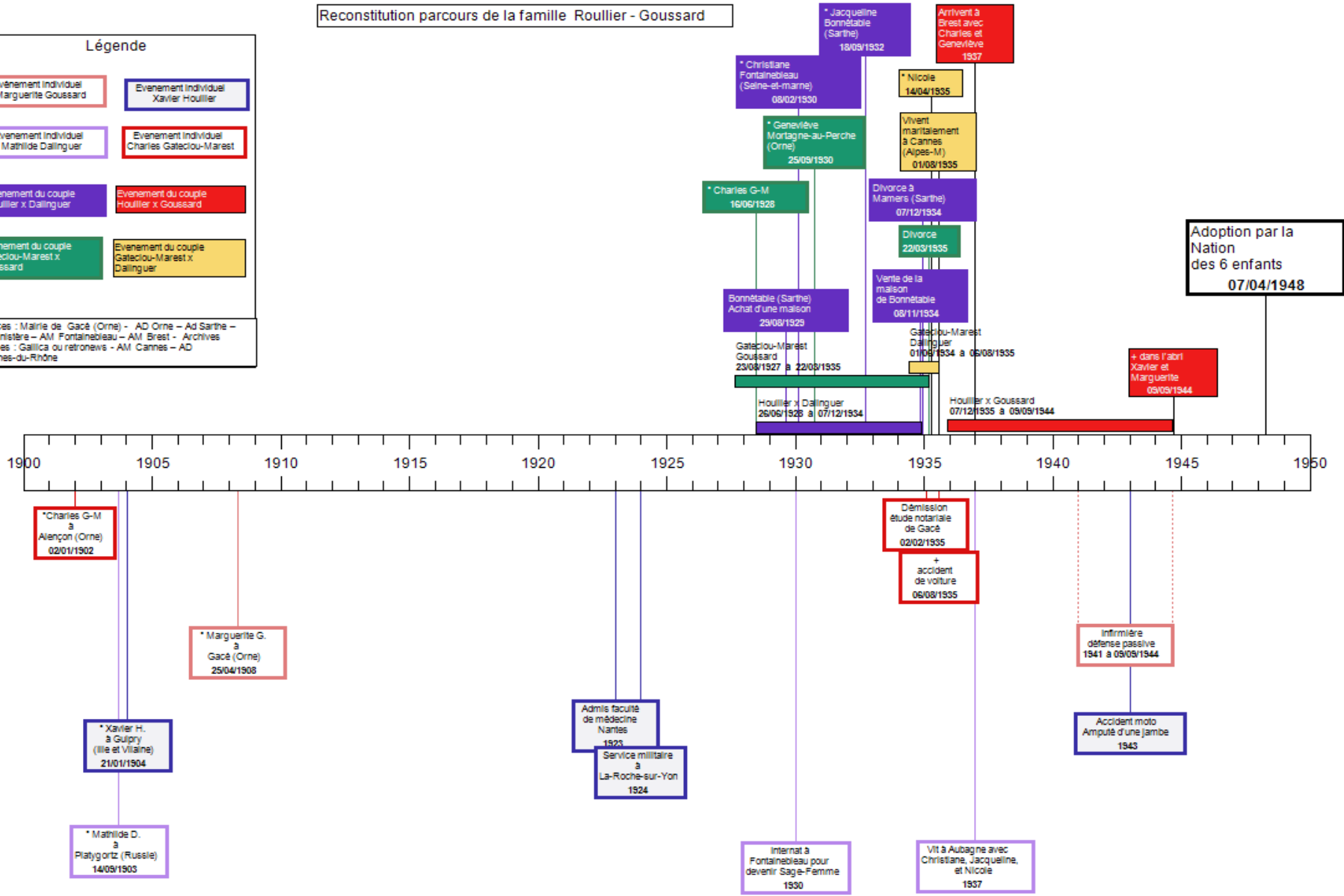
Les six enfants ont été adoptés par la Nation (Nicole ayant été reconnue par Xavier)

Reconstitution parcours de la famille Roullier - Goussard

Légende

Événement Individuel Marguerite Goussard	Événement Individuel Xavier Houllier
Événement Individuel Mathilde Dalinguer	Événement Individuel Charles Gateclou-Marest
Événement du couple Houllier x Dalinguer	Événement du couple Houllier x Goussard
Événement du couple Gateclou-Marest x Goussard	Événement du couple Gateclou-Marest x Dalinguer

Sources : Mairie de Gacé (Orne) - AD Orne - Ad Sarthe - Ad Finistère - AM Fontainebleau - AM Brest - Archives presses - Gallica ou retronevs - AM Cannes - AD Bouches-du-Rhône



Pour retracer leurs parcours, ont été consultés :

L'Etat civil, les recensements de la population, les fiches matricules militaires, la presse, les mains courantes de police, jugement de divorce, jugement d'adoption par la nation aux Archives départementales de huit départements : Sarthe, Finistère, Orne, Ille-et-Vilaine, Paris, Seine-et-Marne, Alpes Maritimes, Bouches-du-Rhône.

Où aux Archives municipales de cinq villes : Fontainebleau, Brest, Bourges, Cannes, Marseille.

Pour l'ensemble des victimes, nous avons au cours de nos recherches consulté les recensements de la population répartis sur 31 départements et 143 communes.

Cela nous a permis de retrouver en moyenne trois lieux de vie par personne avant le dernier domicile de Brest, la composition familiale, les professions et parfois le nom de l'employeur.

Couplées à la consultation des fiches matricules militaires et des listes électorales pour les hommes, nous avons pour reconstituer les parcours de la quasi-totalité des victimes.

Ces recherches ont également été complétées par la recherche des tombes des victimes via les registres d'inhumation des Archives municipales.

Quel intérêt pour nos recherches ?

On peut légitimement se poser la question. Quel intérêt y avait-il pour nos recherches à retrouver la trace des inhumations et la localisation des tombes ?

Il est de notoriété publique que les généalogistes ont une passion débordante pour les cimetières. Retrouver la tombe d'un individu nous apprend parfois beaucoup : Date de naissance ou année, ou âge, parfois profession, les circonstances du décès, les autres personnes inhumées dans le caveau. Il y a ce qui est gravé sur le caveau, mais aussi les plaques déposées par les familles. Les tombes sont parfois très bavardes !

Les registres et les tombes se complètent en informations.

Les registres des cimetières se trouvent aux Archives municipales dans la série N : (Biens communaux, terres, bois, eaux).

Rédiger en ordre chronologique, par cimetière, il existe des registres d'inhumations globaux (tous morts confondus) ou des registres séparés entre adultes et enfants, ou encore selon les religions en lien avec l'organisation des cimetières de la commune (il peut y avoir des registres à part pour les confessions non catholiques.). Enfin, on trouve parfois des registres séparés pour le carré militaire.

Il existe également des registres des concessions. Si le registre des inhumations est chronologique, le registre des concessions est rédigé dans l'ordre des achats de concessions. Il y a le registre des concessions temporaires, celui des concessions perpétuelles et des trentenaires.

Ces registres (d'inhumation ou concession) nous apprennent :

- L'identité des personnes ayant fait construire le caveau, la date d'achat, les différentes personnes inhumées dans le caveau, et le transfert de génération en génération au sein de la famille du « contact administratif » et donc sur les familles que nous recherchions.
- Si le corps a ensuite été transféré dans une autre commune, et donc à nouveau un lien familial.
- Quelles sont les victimes qui n'ont pas de caveau individuel et restent soit des corps non identifiés, soit des corps non réclamés.
- L'emplacement du caveau

Retrouver la preuve de l'inhumation rend aussi tangible le décès. Et dans nos recherches, l'un des écueils a été de retrouver les actes de décès. Si l'acte de décès n'a pas été retrouvé mais que l'on trouve une inhumation, la mort devient certaine et le registre d'inhumation et/ou la tombe nous communique des informations pour retrouver l'acte de décès.

Bien entendu, si le généalogiste y voit une source d'informations, pour les familles des victimes, connaître le lieu d'inhumation s'est avéré important pour nombre d'entre elles dans le processus de deuil ou de devoir de mémoire. Cette question est revenue très souvent dans nos échanges avec les familles :

QUESTION DES FAMILLES

« Oui mais alors, du coup, où est-il enterré ? »

« A-t-elle une tombe quelque part ? »

« Ah vous savez, sa tombe est dans le cimetière de ... ma mère y allait souvent se recueillir et me raconter son histoire »

« Elle n'a pas de tombe, mais je suis allée visiter l'abri... »

Nos premières recherches ont été faites aux Archives municipales de Brest, Brest étant le premier lieu d'inhumation des corps.

Il existe en 1944 à Brest trois cimetières : Saint-Martin, Kerfautras, Recouvrance, complétés par ceux de Saint-Pierre-Quilbignon et Lambazellec (Communes fusionnées avec Brest en 1946).

Nous avons consulté les registres d'inhumation et concessions de tous les cimetières de Brest sur une période 9 septembre 1944 – 1950, puis élargi aux autres communes lorsqu'il y a eu transfert des corps.

Il faut préciser que les inhumations et les tombes des victimes civiles de guerre sont prises en charge financièrement par le Ministère des Anciens Combattants, cette information qui figure dans le registre nous a permis de retrouver des dossiers de « Mort pour la France ».

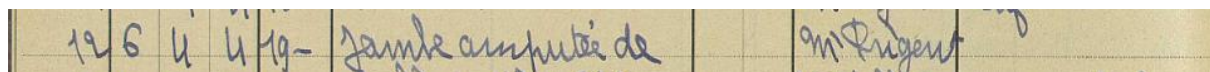
Dans le dossier de l'enquête, il a été très vite indiqué que les corps ont été enterrés dans un premier temps à Kerfautras. C'est donc le premier registre que nous avons consulté, et évidemment il s'est avéré atypique !

Des registres atypiques

Revenons à notre constat fait pour les actes de décès : nous sommes en temps de guerre, dans une ville au nombre de morts assez conséquent, du fait des nombreux bombardements, et du fait de la catastrophe. Mais nous sommes aussi dans une ville qui enterre tout.

Registre 4N44 : Cimetière de Kerfautras. - Inhumations : registre (adultes janvier 1919 - juillet 1932 ; **enfants janvier 1928 - décembre 1948**). Comme il y avait de nombreux enfants dans l'abri, ce registre a donc été consulté.

Avant même d'arriver à la date du 9 septembre, juste en cherchant la page qui nous intéresse, j'ai pu constater des inhumations assez nombreuses liées à des amputations (inhumations liées aux interventions chirurgicales des hôpitaux) étaient consignées dans le registre des enfants :

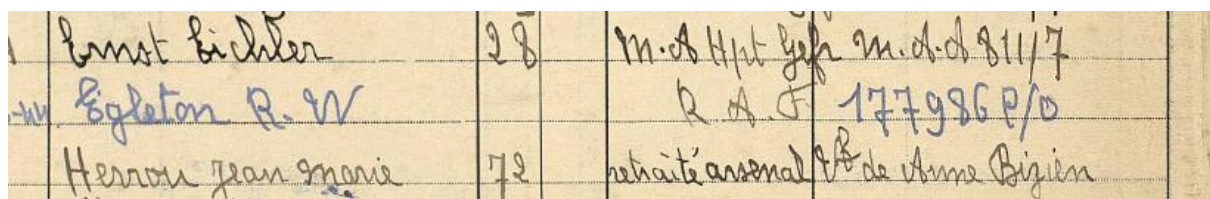


ARCHIVES MUNICIPALES de BREST - 4N44 -- : Cimetière de Kerfautras. - Inhumations : registre (adultes janvier 1919 - juillet 1932 ; enfants janvier 1928 - décembre 1948)

Pour 1944, ce registre s'arrête à fin juillet 1944 et reprend ensuite à janvier 1945. C'est logique puisque la majeure partie des enfants ont été évacués au début du siège de Brest. Je suis très vite passée à un autre registre.

4N46 - Cimetière de Kerfautras. - Inhumations : registre (1943 - juillet 1956)

Les inhumations s'enchaînent les unes après les autres en 1944, Français, Allemands, Anglais, au gré des bombardements, des bateaux coulés, des avions abattus, tués sur terre, en mer ou dans les airs, civils ou militaires, connus ou inconnus. Leurs tombes sont mitoyennes.



ARCHIVES MUNICIPALES de BREST - 4N46 - Cimetière de Kerfautras. - Inhumations : registre (1943 - juillet 1956)

delemond n° 62801					
Mme Jarin					
Inconnu					
Annette Paugam	69				
Inconnue					

ARCHIVES MUNICIPALES de BREST - 4N46 - Cimetière de Kerfautras. - Inhumations : registre (1943 - juillet 1956)

Plusieurs inhumations tous les jours jusqu'au 31 août 1944. Septembre 1944 démarre le 10 septembre. Du 10 septembre 1944 jusqu'au 31 décembre 1944, aucune inhumation de nos victimes. Comme pour l'état civil, le registre des inhumations a suivi une logique « catastrophe collective ».

Les lieux d'inhumation (n° de fosse, rangée, carré) ont été d'abord complétés en fonction du nombre de cadavres trouvés. Puis complétés avec le numéro du cadavre attribué lors de la sortie de l'abri. Enfin avec l'identité du mort, lorsqu'elle a pu être certifiée.

Les corps ont donc été inscrits et inhumés, dans un premier temps anonymement.

NUMÉROS D'INHUMATION	LIEU d'inhumation			DATE de l'inhumation	NOMS ET PRENOMS	AGE en ans	PROFESSION ou ÉTAT	ÉTAT CIVIL	DOMICILE	NOMBRES de corps à l'inhumation	CONFESSION PROFANE	NOMBRES de Général	CONCESSION TRONQUE	NOMBRES de Général	DURÉE de la CONCESSION	OBSERVATIONS
	FOSSÉ	RANG	CARRÉ													
					Inhumation de l'abri de Kerfautras le 10 septembre 1944											
9	11	13														59
10	11	13														60
11	11	13														61
12	11	13			André Danguish											62
1	10	12														63
2	10	12			Boucard de Labat											64
3	10	12														65
4	10	12														66
5	10	12														67
6	10	12														68
7	10	12			Guillaume Moun											69
8	10	12														70
9	10	12			Madeleine Tanguet											71
10	10	12														72
11	10	12														73
12	10	12			Guillaume Moun											74
13	10	12														75
14	10	12														76
15	10	12														77
1	9	11			Guillaume Moun											78
2	9	11			Benoît de Labat											79
3	9	11			André Moun											80
4	9	11			Yvette Moun											81
5	9	11			Emmanuel Moun											82
6	9	11														83
7	9	11			Yvette Moun											84
8	9	11														85
9	9	11			Guillaume Moun											86
10	9	11			Emmanuel Moun											87
11	9	11			Yvette Moun											88
12	9	11			Emmanuel Moun											89
13	9	11			Yvette Moun											90
14	9	11			Kenneth Moun	65										91
15	9	11			Guillaume Moun											92

ARCHIVES MUNICIPALES de BREST - 4N46 - Cimetière de Kerfautras. - Inhumations : registre (1943 - juillet 1956)

Nous avons réussi à croiser les descriptifs de cadavres avec l'inhumation, grâce aux numéros.

Inhumation de Cardinal Stéphan, déjà évoqué plus haut, cadavre 91.

91 -- C. masculin **CARDINAL STÉPHAN**
 Papiers d'identité friables. Sac à chapeau en papier avec chapeau marron venant de chez Pineau & Co 13 Boulevard St-Denis Paris. Lunettes presbytes. Cotonnade carreaux rouges. Jumelles de théâtre. Médaille congrégation Les servantes de Marie. Souliers à semelle chevrons et barrette. Billets de banque

4	5	12	Cardinal Stéphan							adm. et inhumé Paris 12 Rang 1 fosse 11	91
5	5	12	Monsieur Goumel							exhumé le 14 septembre 1945 inhumé en 8R 62/3	93
6	5	12	Le Cag Jean							exhumé le 24 octobre 1945 inhumé en 8R 35/4	114

Inhumation de Houllier Xavier, cadavre 8

8 -- C. masculin **DOCTEUR HOUILLIER**. Carnet de compte. Pilon. Papiers d'identité. Adresse sur le veston.

34	5	12									115
35	5	12	Houllier Xavier							adm. et inhumé Paris 12 Rang 1 fosse 2	8
1	5	12									120
2	5	12									124

Cinq pages de registre sont consacrées aux victimes de l'abri. Les dernières pages sont quasi vides, révélant la longue liste de corps inconnus, la présence d'inconnus allemands, mais aussi l'inhumation des « restes », morceaux de corps, débris, regroupés en fosse 28, rang 5 carré 19, 3 transports de « restes », les 14, 16 et 19 mai 1945. Insoutenable réalité qui me revient comme un boomerang après la découverte des descriptifs des cadavres.

NUMÉROS D'ORDRE	LIEU PROVINCE			DATE du décès	NOMS ET PRENOMS	ÂGE		PROFESSIONS ou QUALITÉ	ETAT CIVIL	DÉTAILS	OBSERVATIONS
	PROVINCE	ARRONDISSEMENT	COMMUNE			ÂGE	SEX				
4				12	inconnu						
5				12							
6				12							
7				12							
8				12							
9				12							
10				12							
11				12							
12				12							
13				12							
14				12							
15				12							
16				12							
17				12							
18				12							
19				12							
20				12							
21				12							
22				12							
23				12							
24				12							
25				12							
26				12							
27				12							
28				12							
29				12							
30				12							
31				12							
32				12							
33				12							
34				12							
35				12							
36				12							
37				12							
38				12							
39				12							
40				12							
41				12							
42				12							
43				12							
44				12							
45				12							
46				12							
47				12							
48				12							
49				12							
50				12							
51				12							
52				12							
53				12							
54				12							
55				12							
56				12							
57				12							
58				12							
59				12							
60				12							
61				12							
62				12							
63				12							
64				12							
65				12							
66				12							
67				12							
68				12							
69				12							
70				12							
71				12							
72				12							
73				12							
74				12							
75				12							
76				12							
77				12							
78				12							
79				12							
80				12							
81				12							
82				12							
83				12							
84				12							
85				12							
86				12							
87				12							
88				12							
89				12							
90				12							
91				12							
92				12							
93				12							
94				12							
95				12							
96				12							
97				12							
98				12							
99				12							
100				12							

A la suite de ces pages consacrées aux victimes de l'abri, le registre reprend avec l'année 1945, janvier, mais avec des inhumations de morts d'août et septembre 1944. Corps retrouvés lors des travaux de déblaiement des ruines du siège de Brest.

S'en suit alors la scrupuleuse lecture, ligne par ligne à la recherche des inhumations des autres victimes de l'abri qui auraient donc pu être transcrite plus tard, en croisant tous les éléments déjà retrouvés dans les archives.

De registre en registre, nous avons pu ainsi retrouver les traces des inhumations de 90 victimes, dont 56 ont été exhumées puis réinhumées dans les cimetières de famille.

22 sont enterrées dans la zone hommage du cimetière de Kerfautras, autour du mausolée où les corps non identifiés ont été regroupés.

Sur les 56 enfants (- de 21 ans), seules quatre inhumations ont été retrouvées.

Nous avons donc essayé de retrouver pour chacune des victimes :

- L'acte de décès (ou une déclaration de décès ou d'absence)
- Les actes de naissance et mariage (si mariage il y a eu)
- Un dossier de victime civile de guerre
- Les recensements de la population
- Le descriptif du cadavre et/ou les biens trouvés sur le corps
- L'inhumation et la tombe
- Un contact avec la famille
- Une photo

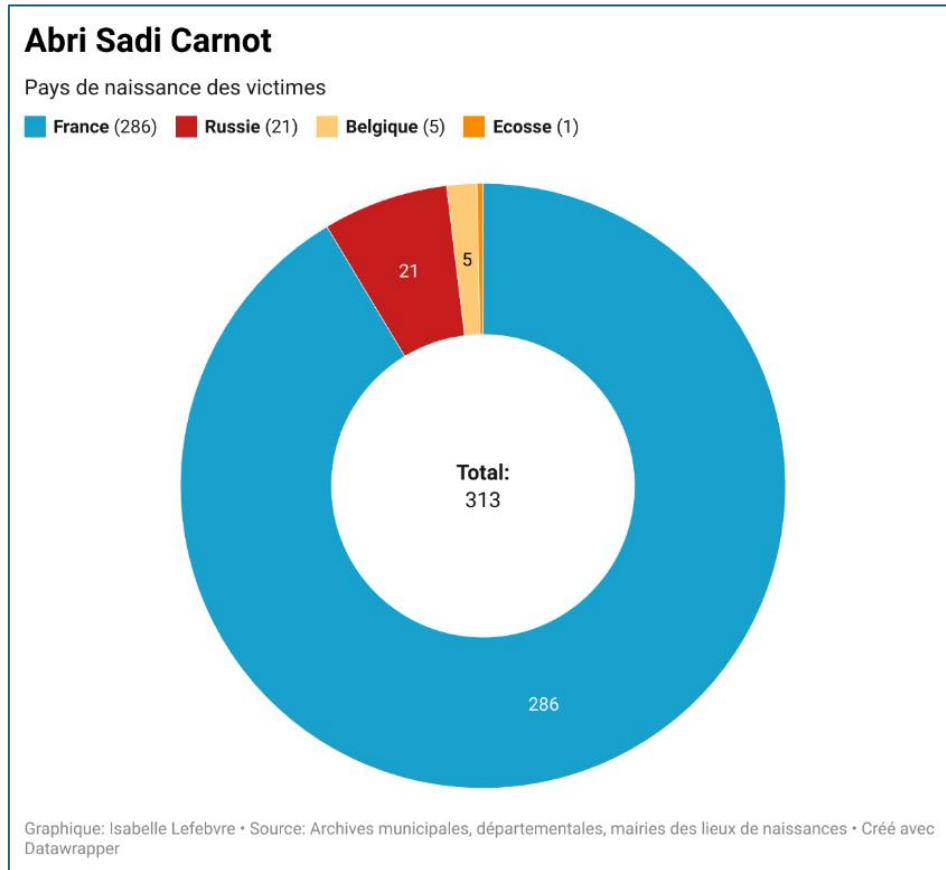
Et nous avons aussi, surtout même, reconstitué les familles. Car la liste alphabétique ne mentionne pas les liens entre les victimes.

C'est la base que nous nous sommes fixée afin que chacun de nous traite les recherches de façon uniforme. En effet, nous avons très vite compris que nous devons harmoniser nos modes de recherches et trouver comment les compiler de façon à ne pas commettre d'erreurs.

Voici quelques données chiffrées sur les victimes pour mieux comprendre tout ce qui a pu être découvert :

- La plus jeune victime : Mignon André Joseph, 2 mois (5 enfants de moins d'1 an ont péri avec leurs parents)
- Le plus âgé : Pondaven Jonathas Jean Marie, chapelain de Lanroze, à Lambezellec, 86 ans
- Personnes déclarées mortes dans l'abri par erreur : 9
- Personnes se trouvant seules dans l'abri : 198
- Couples (deux personnes quel que soit le lien de parenté, mari et femme, frère et sœur, parent et enfant, ...) : 36

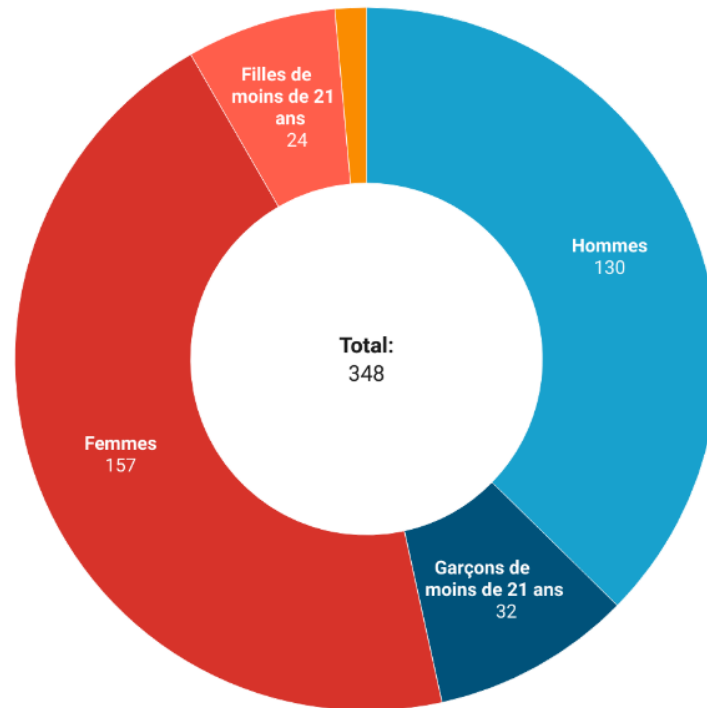
- Famille de trois personnes : 13
- Famille de quatre personnes : 8
- Famille de cinq : 1
- Famille de six : 2
- Famille de huit : 1 (famille Debiève – Mignon – Grannec sur 3 générations de 2 mois à 57 ans)



Victimes abri Sadi Carnot

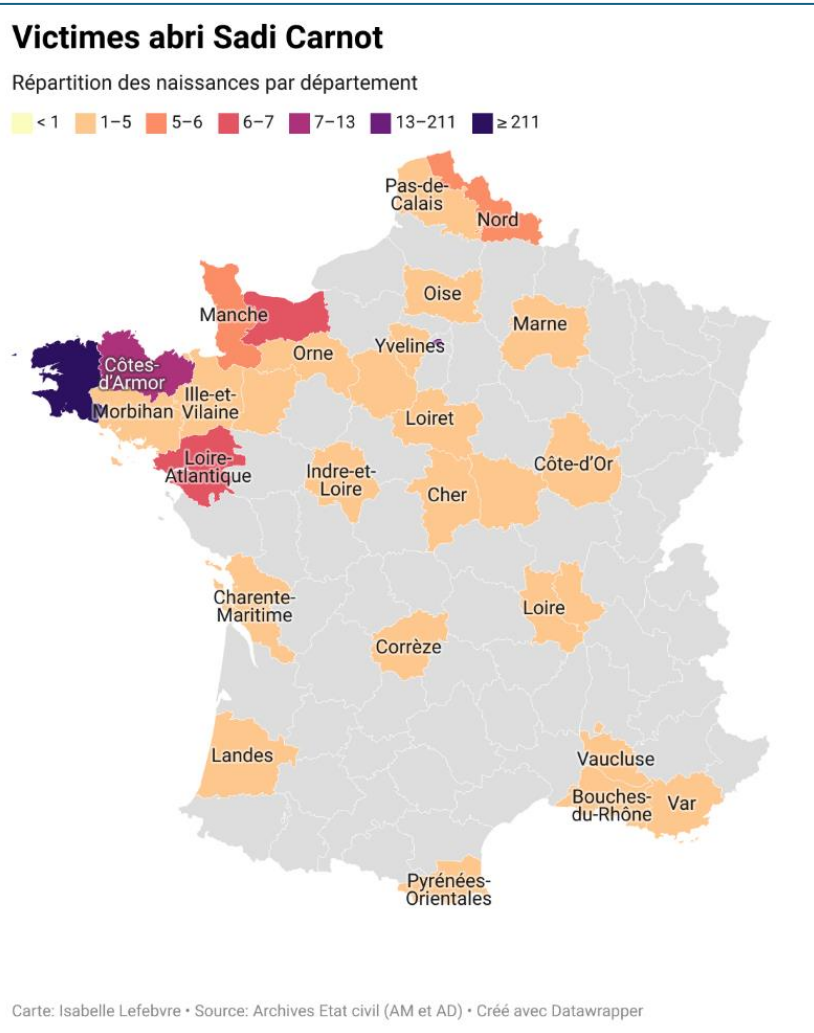
Répartition des victimes par sexe

■ Hommes ■ Garçons de moins de 21 ans ■ Femmes ■ Filles de moins de 21 ans ■ Inconnus



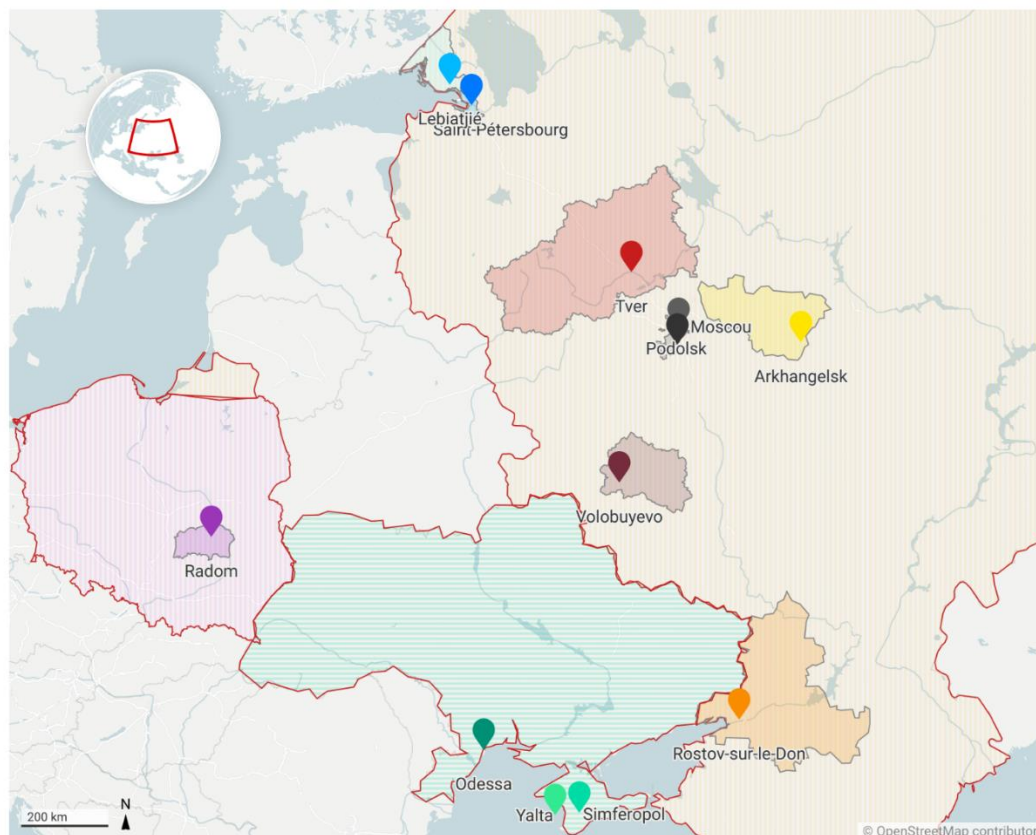
Graphique: Isabelle Lefebvre • Source: Archives AM de Brest et SHD Caen (VCG) • Créé avec Datawrapper

Département de naissance	Nombre de victimes
Bouches-du-Rhône	1
Calvados	6
Charentes Maritimes	1
Cher	1
Corrèze	1
Côte-d'Or	1
Côtes-du-Nord	7
Eure-et-Loir	3
Finistère	211
Ille-et-Vilaine	1
Indre-et-Loire	1
Landes	1
Loire	1
Loire-Atlantique	6
Loiret	2
Manche	5
Marne	2
Mayenne	2
Morbihan	2
Nièvre	2
Nord	5
Nouvelle-Calédonie	1
Oise	1
Orne	2
Paris	13
Pas-de-Calais	1
Pyrénées-Orientales	2
Rhône	1
Var	1
Vaucluse	1
Yvelines	1



Lieux de naissance des victimes Russes

Les villes sont positionnées dans leur territoire actuel et orthographe de 2023. Au moment de la naissance des victimes les villes étaient russes et portées d'autres appellations. (Voir détail dans les fiches individuelles des victimes)

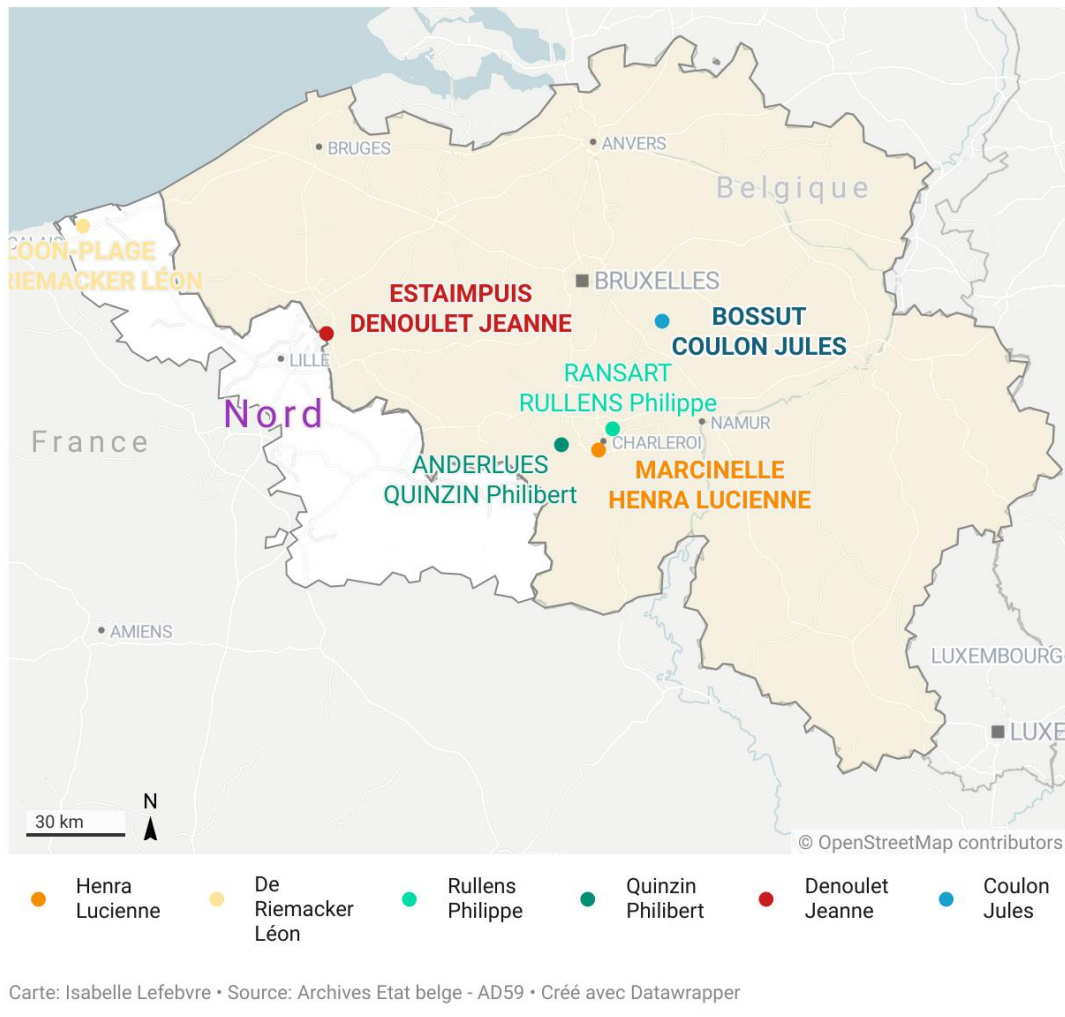


Bibikoff Iarotsky Olga née le 16/01/1894	Paltov Vladimir Alexandrovitch né le 22/03/1873	Bibikoff Illarion né le 21/4/1881	Pistolekors Alexander Erikovich né le 06/06/1885
Kazintzeff Dit Cosintzeff Née Roudin Elisabeth née le 18/08/1901	Romanow Née Thillot Nathalie née le 28/07/1899	Dvigoubsky Alexandre né le 11/08/1894	Ikonnikoff Léon 18/02/1889
Kaveline Nicolas né le 14/12/1884	Wakhevitch Léonide né le 09/05/1887	Ouchakoff Alexandre né le 31/07/1901	Kuleff Georges né le 22/07/1920
Kuleff Vladimir né le 20/03/1896	Politoff Constantin né le 01/11/1882	Rivkine Victor Ivanovitch né le 08/03/1886	Trouchtalevsky Née Chavroff Alevtine née le 01/01/1893
Voynitch Pierre né le 18/09/1886	Dvigoubsky Née Popova Lubos née le 28/06/1889	Turjansky Paul Alexandre né le 25/09/1888	Gunter Eugène né le 19/07/1900
Russie	Oblast de Léningrad	Oblast de Moscou	Oblast Oryol
Oblast de Rostov	Oblast de TVER	Oblast de Wladimir	Ukraine
Pologne	Voïvodie de Mazovie, Pologne		

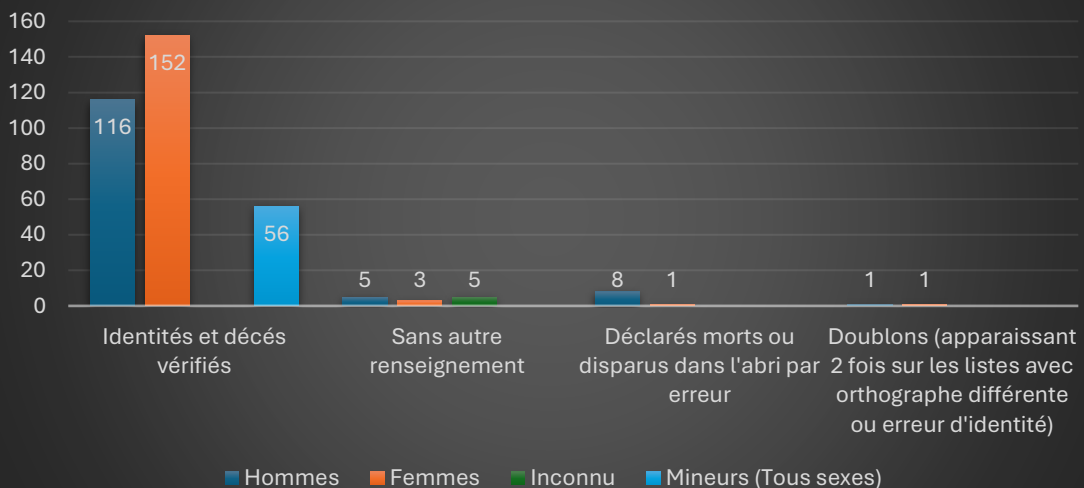
Carte: Isabelle Lefebvre · Source: Archives russes - Archives OFPRA - SHD Caen VCG · Créé avec Datawrapper

Lieux de naissance des victimes de nationalité Belge

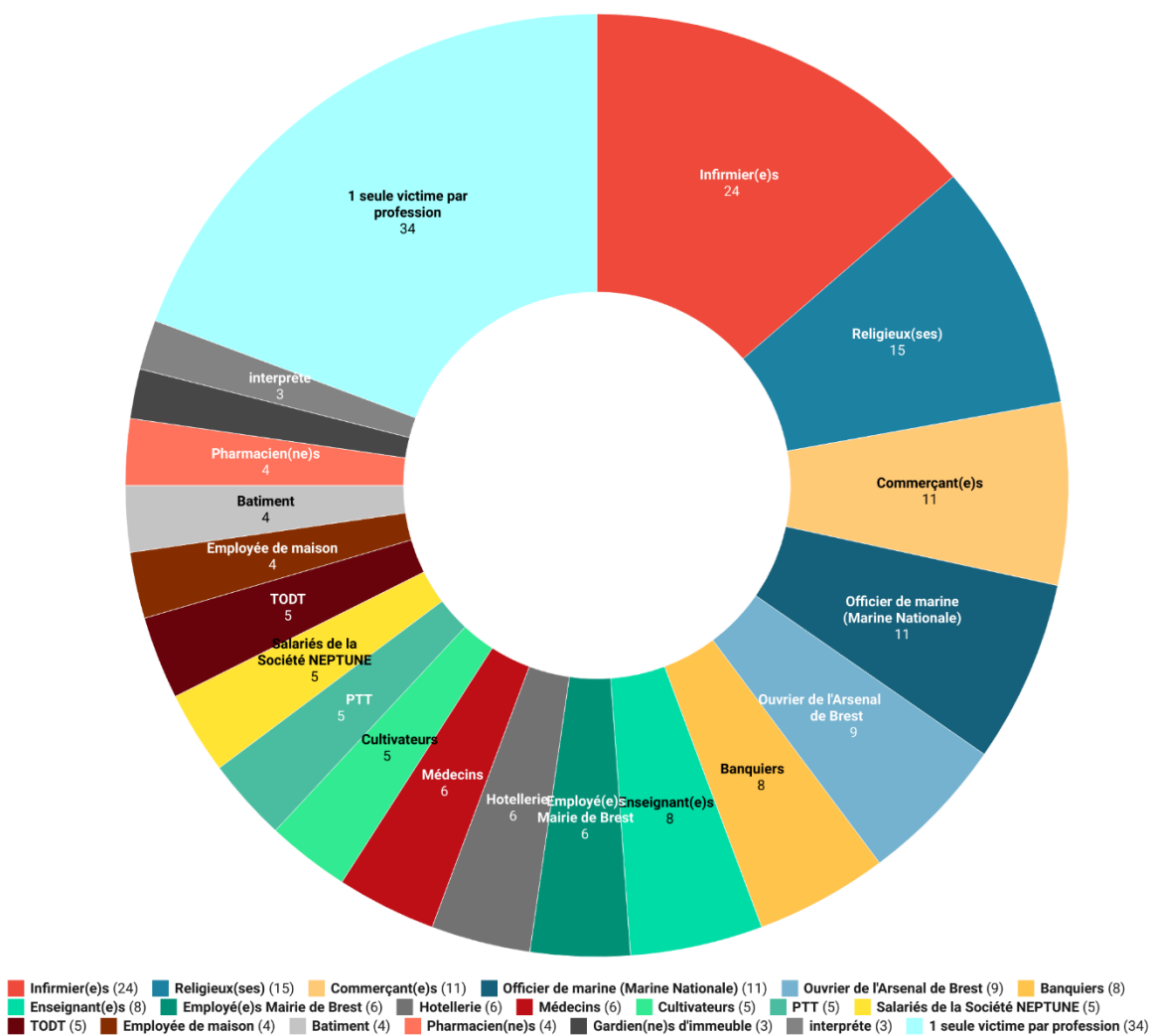
(ou présumées victimes)



Données chiffrées sur les identités



Professions ou domaines professionnels en septembre 1944



Partie 2 : La rencontre avec les descendants

La recherche des familles et les contacts qui s'en sont suivis sont tout à fait particuliers.

Je rappelle le but de départ : retrouver des photos, des témoignages et combler les vides, les nœuds avec l'aide des familles.

En généalogie familiale, en principe, les contacts et la restitution des données trouvées se font avec le commanditaire de la généalogie. Il est à l'origine de la recherche : « pouvez-vous faire la généalogie de mon grand-père ? ». Il sait que vous reconstituez son arbre généalogique et est donc en attente. Si vous avez bien préparé le terrain, il sait que vous pouvez trouver toutes sortes de choses. Il est prêt à les entendre. Il vous a dit jusqu'où aller.

En généalogie successorale, vous êtes mandaté par un notaire pour retrouver des héritiers potentiels. Si vous les retrouvez, vous allez leur apprendre qu'ils ont un membre de leur famille mort récemment qui leur lègue un patrimoine. L'histoire de ce mort n'a pas trop d'importance même si elle sera abordée, c'est le lègue qui prend le dessus.

Dans nos démarches, aucune famille ne savait que nous faisons ces recherches et nous sommes arrivés dans leur vie un peu « comme un cheveu sur la soupe ».

Ne pas se voiler la face, les premiers contacts ont été un peu maladroits. Mais nous avons revu notre façon d'aborder les choses pour ne pas heurter, ne pas réveiller des plaies. Car 1944, c'est très proche, c'est hier, c'est sensible et absolument pas cicatrisé.

Nous nous sommes Pierre et moi, de façon naturelle, répartis les familles. Les Bretons pour Pierre, et pour moi les autres, les Belges, les Russes, les autres départements.

I. Retrouver les familles.

Enfants, petits-enfants, frères/sœurs, neveux/nièces, amis proches pour certains ont été contactés, mais nous n'avons pas cherché à prendre contact avec toutes les familles. Celles des victimes dont nous avons pu retrouver facilement le parcours, les photos, et dont l'histoire était connue avant nos recherches, n'ont pas été systématiquement cherchées. C'est le manque d'information qui a guidé nos recherches ou l'histoire trouvée qui nous incitait à chercher les contacts.

Nous ne cherchions pas des individus d'un arbre généalogique, mais des familles *en vie*. Les archives étaient donc exclues pour des raisons de protection de la vie privée, de délai de communication. De généalogistes, nous sommes devenus détectives.

La généalogie est une passion très développée en France, et les sites internet sont nombreux. Partant de ce constat, nos premières démarches sont souvent passées par GENEANET et FILAE, à la recherche d'un généalogiste ayant travaillé sur les familles qui nous intéressaient.

Lorsque c'était le cas, notre premier contact est passé par la messagerie de GENEANET ou FILAE.

Lorsque ça n'était pas le cas, nos recherches ont été faites à la volée sur internet à la recherche d'éléments nous donnant leurs coordonnées (Annuaire, Presse, avis de décès, LinkedIn, Facebook, X, Instagram...).

A chaque prise de contact de mon côté, j'ai commencé par :

- Expliquer notre démarche,
- Indiquer très clairement mon identité et différents moyens de me contacter,
- Comment je les avais trouvés,
- Leur préciser qu'il n'y avait pas d'urgence et surtout pas d'obligation à me répondre.

Certaines personnes n'ont jamais répondu, d'autres ont exprimé ne pas souhaiter nous répondre, ou à l'inverse ont répondu très spontanément, les derniers ont posé des questions préalables à un entretien.

Nos contacts se sont faits par mail, téléphone, visio conférence ou en les rencontrant.

Préparer les entretiens

Bien entendu, prendre son téléphone et appeler quelqu'un sans préparation préalable aurait été probablement voué à l'échec. Un coup d'épée dans l'eau, un risque de perdre toute crédibilité.

Il était à chaque fois nécessaire de :

- Préparer nos questions adaptées à chaque famille (selon notre degré de connaissance, nos nœuds généalogiques). Nous n'avons pas posé les mêmes questions à toutes les familles. Chaque cas était quasiment unique.
- Préparer ce que nous pouvions dire aux familles sans hésitation : L'histoire de l'abri, le siège de Brest, les données de type âges, adresse, profession lorsque nous les avons, la composition familiale trouvée lorsqu'elle était strictement légitime pour ne pas risquer d'impair (Il était crucial de ne pas faire exploser des familles.)
- Préparer ce qui pouvait être dit sous réserve que la famille soit prête : Famille recomposée, Todt, description de cadavres.
- Garder les données extrêmement sensibles à part et ne l'évoquer que si la famille le fait elle-même : Collaboratinnisme supposé, prostitution, couple illégitime (donc mariés ailleurs)

Et puis se jeter à l'eau !

II. Le contact

Les entretiens ont parfois été très éprouvants, souvent prolifiques en informations recueillies, gratifiants à double sens, pour les familles comme pour nous, réparateurs pour certains. A la frontière avec la psycho généalogie, sans le vouloir, voire sans le savoir.

J'ai dû aussi souvent me livrer, raconter pourquoi ces recherches. Si Pierre Laudrin a pu dire : « Je suis généalogiste, j'habite à Brest et ma famille a péri dans l'abri », de mon côté, c'était beaucoup moins évident : je n'habite pas Brest, mon nom n'est pas franchement breton, et je n'ai personne de ma famille qui a péri dans l'abri. La question est donc arrivée de façon quasi métronomique : « Je peux vous demander pourquoi vous effectuez ces recherches ? Vous n'habitez pas Brest et ne me semblez pas bretonne, vous n'avez pas de famille dans l'abri ». J'ai dû raconter avant d'obtenir des éléments.

Quelques précautions ont été très vite mises en place : Prendre son temps, ne pas aborder tout de suite nos questions, choisir ses mots, écouter leurs mots, leurs maux, les silences si parlants, dire nos découvertes, dire nos interrogations, laisser les personnes nous répondre à leur rythme en une, deux, trois fois.

À plusieurs reprises, nous avons comblé des vides. Nous qui prenions contact avec ces familles pour obtenir des informations, les rôles se sont souvent inversés. Nous étions porteurs d'histoires et nous les avons partagées avec les familles, mais pas toujours !

Certaines familles pressentaient que leurs présences dans l'abri n'étaient pas logiques, et si des choses sensibles ont été dévoilées, c'est parce que la famille avait des morceaux d'informations et nous a dit clairement : je veux tout savoir, quoi qu'il se soit passé.

FAIRE LE CHOIX DU SILENCE CAR COMMENT EXPLIQUER :

À la nièce d'Indre-et-Loire que sa tante était une « prostituée travaillant dans un bordel allemand » ? Que son métier la rendait « indispensable » ?

À la petite-fille parisienne de la propriétaire des murs du « bordel allemand » que sa grand-mère avait de très nombreux « hôtels » à Brest, dans une rue autrefois consacrée au « repos du guerrier », la rue Guyot. Elle qui venait de m'écrire qu'elle avait hérité de toutes les propriétés de sa grand-mère, hôtels inclus, mais que je devais faire erreur car elle n'avait jamais vécu à Brest et n'y avait aucune propriété.

A un petit-neveu, que sa tante s'est vu retirer la mention « mort pour la France » pour avoir aimé un ingénieur allemand et qu'un témoignage très brutal d'un proche se réjouissait de leurs deux morts ?

A la famille de cet ingénieur, qu'il avait une autre vie de famille en France ?

Nous avons rencontré différents cas de figure :

- Les familles qui avaient des bribes d'informations sur les circonstances de la disparition de leurs proches
- Celles qui ne savaient rien
- Celles qui savaient tout
- Celles qui avaient des informations erronées.
- Celles qui, grâce à nos recherches, ont retrouvé des membres de leur famille.

Pour bien comprendre, voici trois exemples de contacts intéressants pour nous, dans nos recherches, mais aussi pour les familles.

Les Belges :

Les contacts avec leurs familles étaient importants pour nous, pour comprendre pourquoi se trouvaient sur la liste des victimes, six Belges dont deux se sont avérés vivants (Jules Coulon et Lucienne Henra) et quatre (Philibert Quinzin, Léon de Riemacker, Philippe Rulens, et Jeanette Denoulet) sont âgés de 16 à 20 ans et tous domiciliés à Anderlues.

Leurs âges et leurs domiciles nous ont interpellés. D'autant que Mme Henra, domiciliée également à proximité d'Anderlues, a, dès son retour en Belgique, informé les familles des quatre autres.¹ Il paraissait évident qu'une raison commune les avait amenés dans l'abri.

Une personne de Junet, Madame HEURA Lucienne est venu dire aux parents qu'effectivement leur fils avait été brûlé dans l'abri Sadi-Carnot à Brest lors d'un bombardement.

Extrait dossier VCG Léon De Riemacker – Archives nationales Belges

Philibert Quinzin, né le 11 octobre 1927 à Anderlues (Belgique) – 16 ans

Parti de son domicile avec l'intention de passer en Angleterre, ce jeune homme aurait été arrêté par les Allemands et enrôlé de force pour le travail obligatoire dans l'organisation "Todt".

Un contact a pu être établi avec la nièce de Philibert Quinzin qui vit dans la maison où vivait Philibert (Rue d'Espagne à Anderlues). Elle m'explique :

« Je vis dans la maison de ma grand-mère, il y a la photo de mon oncle au mur de la salle à manger, j'ai toujours entendu la famille dire : « Ne jamais retirer la photo de cet emplacement. », je n'ose y toucher, mais je ne sais pas pourquoi on ne doit pas l'enlever. Personne ne m'en à parler, ma grand-mère a été mariée deux fois, mon grand-père n'était pas le père de Philibert qui était un demi-frère de ma mère. Avez-vous peut-être une explication ? »

J'explique, Brest, la guerre, l'abri, le départ d'Anderlues de ces jeunes hommes et femmes pour tenter d'atteindre l'Angleterre, les Allemands qui les font prisonniers, l'arrivée à Brest pour construire le mur de l'Atlantique sous la contrainte TODT. Je lui explique aussi qu'il n'a été officiellement déclaré décédé qu'en 1956. Elle me dit alors posément : *« Merci, maintenant que je sais, je ne vais effectivement pas toucher à cette photo. Il mérite de rester dans cette maison qu'il a quittée si jeune. Je vais l'expliquer à mes enfants, pour que cette histoire soit connue. »*



Photo confiée par la famille de P. Quinzin

En août 2024, lorsque je me replonge dans ces échanges après avoir assidument écouté Florence Deguen¹⁵ et son cours de psycho-généalogie, je pense avoir aidé cette dame, cette famille et peut-être les générations suivantes qui continueront à protéger cette photo, ou qui assumeront de la retirer (Qui sait ?).

Partie pour recueillir des informations sur Philibert, je finis avec une photo et la satisfaction d'avoir aidé une dame à combler un pan de son histoire familiale.

C'est une des vertus de la généalogie. Comblé, découvrir, assumer, accepter.

Les Russes

Parmi les victimes civiles se trouvaient 27 Russes, arrivés en France après la révolution d'Octobre 1917. Leurs parcours ont été reconstitués grâce aux archives de l'OFPRA pour la période comprise entre leur départ de Russie et 1944. Pour reconstituer leurs parcours antérieurs à 1917, et retrouver leurs familles, j'ai pris contact avec deux personnes vivant en France :

Andreï KORLIAKOV, historien et iconographe spécialiste de l'émigration russe de l'entre-deux guerres, qui, à partir de la liste des victimes, m'a traduit les noms et prénoms en russe, de façon à pouvoir effectuer des recherches en Russie. En effet, les noms sur la liste des victimes sont orthographiés « à la française ». Avec des lettres qui n'existent pas dans l'alphabet russe. A partir des orthographes correctes les recherches sont devenues plus simples. C'est également lui qui m'a dirigé vers l'OFPRA.

Pour retrouver les familles des victimes, j'ai pris contact avec Nicolas de Boishue, directeur de la Maison Russe de Sainte-Geneviève-des-Bois, maison de retraite créée par son arrière-grand-mère, qui a accueillie beaucoup des premiers immigrés russes de la révolution russe et dont l'établissement détient un fonds d'archives privées assez conséquent. Il a recherché des contacts ayant connu certaines de nos victimes.

Parmi les noms qui ont fait réagir, il y a Wladimir Alexandrovitch Paltov.

Son acte de décès est assez précis, avec notamment son adresse à Paris dans le 16^e arrondissement, et le nom de son épouse française. Mais malgré de nombreuses recherches, je n'ai pas retrouvé la famille de son épouse. Wladimir Paltov n'a pas non plus de dossier à l'OFPRA. Ce qui sous-entend qu'il n'a pas subi le régime des apatrides. Monsieur De Boishue me conseille d'effectuer des recherches sur la duchesse Anastasia. Plongée impérative dans l'Histoire russe.

D'articles de presse en archives de presse, de services d'Archives en services d'Archives (Paris, Alpes maritimes, Archives nationales Françaises, et Archives Russes) l'histoire se révèle. Une histoire sensible, touchant l'intimité de personne hautement surveillée, épiée, parce que le monde aime les histoires de princesses.

¹⁵ Florence Deguen est formatrice en psycho-généalogie auprès de l'Université de Nîmes, pour le DU Approfondissement en généalogie.

Paltov Vladimir Alexandrovitch né le 22 mars 1873 à Saint-Pétersbourg (Pétrograd) (Russie) – 71 ans

C'est avec un article de presse de « La Dépêche de l'Aube » datant du 6 mai 1921 que je relie les informations

Grandeur et décadence
Ruiné par la révolution russe, M. de Paltov, ex-chef de cabinet du tsar et secrétaire des commandements de la grande-duchesse Anastasie de Mecklembourg, mère de la reine de Danemark et belle-mère du kronprinz, ne pouvant payer ses loyers avait été cité, hier, devant la commission arbitrale du 16^e arrondissement. Après plaidoirie de M^r Jacques Marcus, la commission arbitrale a réduit de 50 p. 100 le montant des loyers et accordé de très longs délais à M. de Paltov pour payer le surplus.

La grande duchesse Anastasie de Mecklembourg est la petite fille du Tsar Nicolas 1^{er}. L'une de ses filles devient reine consort du Danemark, l'autre épouse celui qui devrait devenir le Kronprinz d'Allemagne, autrement dit le futur Empereur.

Wladimir de Paltov est son secrétaire, chambellan. Il est fonctionnaire russe, nourri, logé blanchi, par la grande duchesse. Là où elle va, il va. Veuve en 1897, Anastasie met au monde un fils en 1902, non reconnu, fils de Wladimir de Paltov.

Le petit-fils de Wladimir et Anastasie m'a raconté l'histoire de ses grands-parents et de l'enfant illégitime, son père, et m'explique pourquoi son grand-père était dans l'abri.

A la mort de la Grande Duchesse, en 1922, Wladimir se retrouve coupé de toute source de revenu. Il emmène son fils à Paris et tente de survivre financièrement. En 1927, il épouse Henriette Bruaux mais le couple se sépare en 1932, sans jamais divorcer. Durant la Seconde Guerre Mondiale, Wladimir parle plusieurs langues dont l'Allemand, il part à Brest comme traducteur.

Je ne lui ai rien appris, sauf le lieu d'inhumation de Wladimir au cimetière de Kerfautras, à Brest et la surveillance dont sa grand-mère avait l'objet durant la Seconde Guerre Mondiale. Il m'a demandé de prendre des précautions avec l'histoire de ses grands-parents qui fait l'objet de beaucoup de spéculation et désinformation, et m'a confié une des rares photos de son grand-père. Ce long échange marqué sous l'égide de la confiance m'a beaucoup touché et nous a incité plus que jamais à passer sous silence certaines données trouvées, par respect pour l'intimité des familles. Ce monsieur a compris que nous voulions rétablir la mémoire des victimes, et la mémoire des victimes russes aussi. Il a visité l'abri et n'y a trouvé aucune trace de leurs passages.



Photo confiée par la famille de W. de Paltov

Les Français

Déjà évoqué à plusieurs reprises dans ce mémoire, nous avons retrouvé les descendants de Xavier Houllier, Marguerite Goussard, Mathilde Dalinguer et Albert Gateclou-Marest et les contacts nombreux qui ont suivi est sans doute l'une des étapes les plus marquantes pour moi, mais aussi sans doute la plus éloignée de notre but du départ. Bien sûr, nous avons reconstitué le parcours de ce couple, mais ce que nous avons apporté à cette famille n'était absolument pas au programme. Et tellement éloigné de la généalogie.

Famille Houllier- Goussard

Six enfants sont nés de ces deux lits. Pierre Laudrin a recherché les descendants du couple Houllier x Dalinguer, de mon côté j'ai recherché les descendants du couple Gateclou-Marest x Goussard. L'idée de départ étant de retrouver Nicole Houllier fille de Xavier Houllier et Marguerite Goussard, née à Brest en 1935.

Pierre Laudrin retrouve Brigitte, la petite fille de Xavier Houllier et Mathilde Dalinguer, fille de Jacqueline. Elle habite Marseille.

Je retrouve Sophie, la petite fille de Marguerite Goussard et Albert Gateclou-Marest, fille de Charles. Elle habite à Londres.

Brigitte et Sophie, génétiquement, n'ont aucun lien de parenté, elles sont issues des premiers lits. Leur lien est une période comprise entre août 1935, date du décès de Albert Gateclou-Marest, et le 9 septembre 1944, date du décès de Marguerite et Xavier. Une période de 9 ans, bien avant leur naissance respective, durant laquelle, les six enfants font le va-et-vient entre Aubagne où vit Mathilde Dalinguer et Brest où vivent Xavier et Marguerite. Leurs parents étaient amis avant leurs divorces et le sont restés après. Les enfants sont nés dans un mouchoir de poche et ont eu le sentiment de ne faire qu'une seule et même famille, d'être frères et sœurs. Xavier agit en père pour les six enfants.

Mais après la catastrophe, juridiquement Mathilde Dalinguer, seule en vie, ne peut garder que ses enfants. Les enfants de Marguerite sont confiés à la famille Goussard, qui coupent les liens entre les enfants. Après 1944, Albert, Geneviève Gateclou-Marest et Françoise Houllier, n'ont plus aucun contact avec Christiane, Jacqueline, et Nicole.

Sophie me confie que son père en souffrait et en parlait beaucoup mais que décédé en 1986 il n'a pas su les retrouver. Brigitte confie à Pierre que sa mère Jacqueline, en vie au moment de notre prise de contact, parle souvent de Charles et Geneviève.

Sophie nous rejoint à Brest et nous organisons une rencontre en visioconférence avec Brigitte. Elles se découvrent et se parlent comme si elles se connaissaient depuis toujours. Pierre et moi, qui assistons à cette rencontre, observons : la ressemblance tant physique que dans le mode de vie de ces deux femmes sensiblement du même âge, est assez surprenante. Elles sont en contacts réguliers depuis, Sophie a pu rencontrer ses « tantes » avant leurs décès, évoquer ce « grand-père ».

Brigitte, en parallèle, se rend compte que j'ai effectué des recherches en Russie pour les victimes de l'abri et me demande de l'aide pour retrouver la trace du père de Mathilde Dalinguer, qui est née en Russie d'une mère française et d'un père russe. Nous avons aussi reconstitué son histoire.

Cette rencontre a dépassé de loin le but de nos recherches, mais avec tellement de satisfaction. Le plaisir de voir ses deux « cousines de cœurs » reconstituer les liens de leurs parents, à effacer toute la peine que nous procurait parfois la lecture de certains documents très durs, les difficultés rencontrées pour trouver des éléments, les portes qui se fermaient, les refus de nous donner des éléments et nous a convaincu de ne pas arrêter, de ne pas baisser les bras et d'en faire quelque chose.

Nous avons pu retrouver une soixantaine de photos des victimes et surtout avoir des échanges avec une quarantaine de familles, débloquent des nœuds, et transmettre nos découvertes, exhumer, réhabiliter. Guérir ?

Parti pour effectuer des recherches de généalogie lambda, nous avons découvert des fonds d'archives atypiques, joué les détectives pour retrouver les familles, construit des liens, raconté, écouté. Mais il nous a fallu aussi être inventif pour stocker et suivre les documents et découvertes, car aucun logiciel de généalogie ne permet de gérer ce type de recherches, car s'il s'agit de généalogie, il ne s'agit pas d'un seul arbre.

Partie 3 : Méthode et outils

Toutes les archives consultées ont été photographiées ou téléchargées, selon le mode de consultation (documents numérisés en ligne ou documents originaux consultés aux Archives), analysées pages par pages, jusqu'à trouver le plus petit indice concernant les victimes.

Le nombre conséquent de victimes auxquels s'ajoutent leurs familles, les témoins, nous a rapidement amené à étudier la vie de 500 personnes minimum.

Plusieurs problèmes ont très vite surgi :

- Comment travailler à deux sur un sujet commun aussi étendu malgré la distance de 800 km qui nous sépare ?
- Comment organiser les milliers de documents trouvés ?
- Comment compiler les données trouvées dans ces documents pour ne pas perdre de temps ou faire d'erreurs ?
- Comment restituer ce que nous avons trouvé ?

I. Travailler à deux à distance

La distance entre Pierre Laudrin et moi est de 773 km précisément. Cela a immédiatement rendu impossible l'impression de documents et leur classement par pochettes, par exemple, avec un lieu commun pour les stocker (Comme on le ferait sur un lieu de travail). Et potentiellement d'autres personnes auraient pu aussi apporter leur pierre à l'édifice.

Lors des premières recherches que j'ai effectuées, aux Archives départementales du Nord, j'ai envoyé les scans par mail à Pierre. Mais ce moyen a pour limite d'être fastidieux lorsque l'on souhaite retrouver ce que l'on a envoyé, cela ne permet pas une organisation simple. Par ailleurs, j'avais sur mon ordinateur les documents que j'avais moi-même trouvés, mais je n'avais pas ceux de Pierre, qui avait commencé les recherches avant moi. Il m'est donc arrivé à plusieurs reprises de prendre du temps pour chercher des documents que Pierre avait déjà chez lui.

Le risque de perte de données étant enfin réel, nos ordinateurs respectifs étant assez anciens et donc susceptibles de tomber en panne.

Après réflexion, nous avons opté pour créer une zone de stockage sur un cloud, sur lequel nous avons tous les deux versé les documents scannés. Cette solution nous a permis de voir instantanément les documents versés par l'autre, de les modifier avec les mêmes outils.

Bien entendu, nous avons sécurisé les accès à ce cloud.

Après quelques temps d'usages, il est apparu nécessaire également de nous organiser sur le « qui fait quoi » afin de ne pas travailler simultanément tous les deux sur les mêmes individus. D'abord, pour ne pas réclamer aux mairies deux fois les mêmes actes lorsque nous devons passer par les mairies. Ensuite, pour permettre une vérification des documents par celui qui n'avait pas effectué les recherches. Le regard distancié permet souvent de relever des erreurs ou oublis plus facilement.

De façon naturelle, lorsque l'un de nous avait travaillé un long moment sur un individu, l'autre a relu et complété, voir trouvé les documents restés manquants.

Bien sûr, ce travail en binôme s'est mis en place au fil du temps, et l'organisation n'a pas été immédiate, ni statique, nous avons régulièrement recalé notre façon de travailler.

L'organisation des documents trouvés a été essentielle.

373 victimes à étudier entraînent pour chacun d'elles un nombre impressionnant de documents, auxquels se sont ajoutés les documents liés aux familles, ceux liés à l'enquête, au contexte. Si la création du cloud a permis un stockage commun, il a nécessité une harmonisation pour chaque victime.

Cette problématique n'existe pas ou peu sur une généalogie classique où les logiciels de généalogie permettent aujourd'hui de stocker les documents directement au sein de l'arbre qui se constitue, ou à l'extérieur du logiciel il est aussi possible de créer un dossier par individu nommé par son numéro Sosa¹⁶.

Nous avons opté pour une organisation par famille, avec systématiquement la même base de dossiers et les mêmes documents à chercher à minima :

Famille Houllier – Goussard

Les victimes

Dossier Xavier Houllier

- Naissance
- Mariage
- Décès
- Fiche matricule militaire (pour les hommes)
- Recensements de la population
- Archives presse
- Dossier Victimes civiles

Dossier Marguerite Goussard

- Naissance
- Mariage
- Décès
- Recensements de la population
- Archives presse
- Dossier Victimes civiles

Les descendants

Les ascendants

Les photos

¹⁶ Méthode de numérotation des individus utilisée en généalogie permettant d'identifier par un numéro unique chaque ancêtre.

Et en dehors des dossiers des familles, les autres documents liés à l'enquête et au contexte.

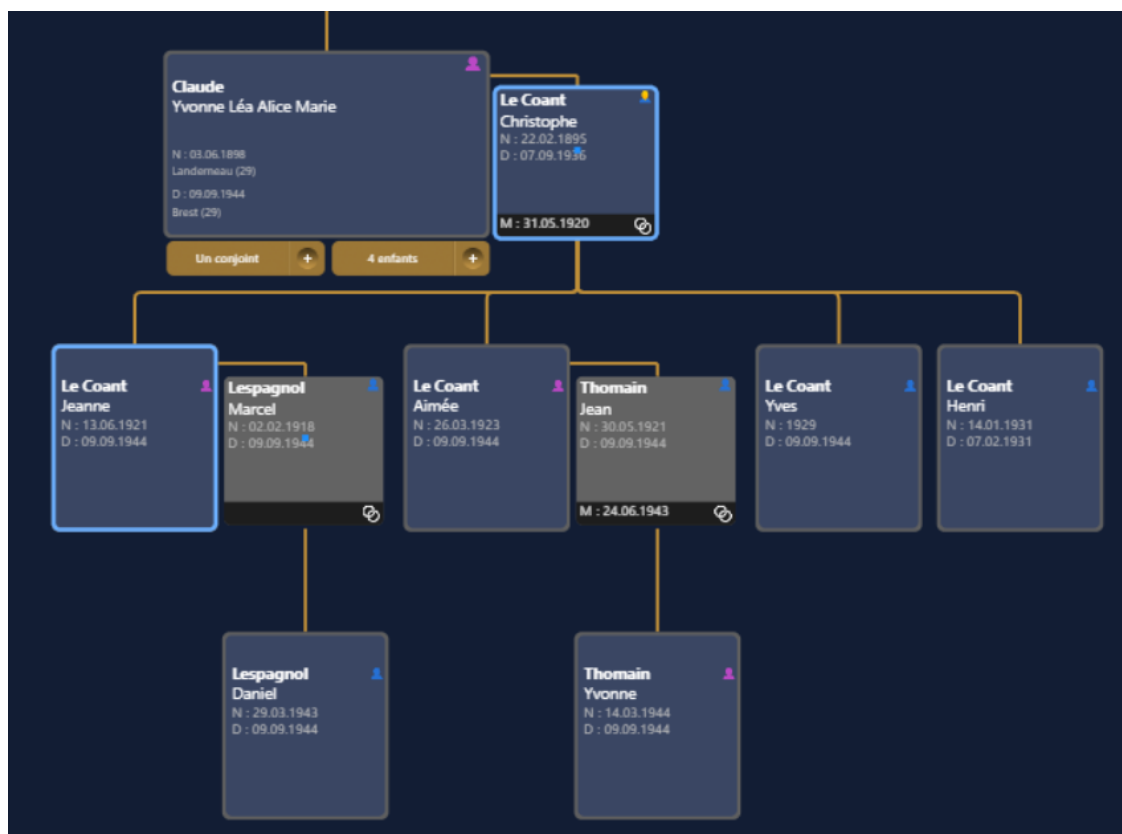
Cette organisation nous a permis de retrouver très rapidement les documents, mais n'a pas résolu l'extraction des données trouvées. La création d'une base de données s'est alors imposée.

II. Base de données

Un tableur nous a permis de compiler les éléments trouvés pour chaque victime, il a évolué au fur et à mesure de l'avancée de nos découvertes : Une ligne par victimes, et une colonne par élément, ce tableur est passé de 10 colonnes au départ à 38 actuellement. Cela nous permet de visuellement voir quels éléments nous manquent, de faire des tris, et des statistiques qui sont en parties présentées plus haut.

Mais il a également ses limites. Notamment, ce tableur ne permet pas de faire des liens entre les victimes ou des groupes. Et cette notion de famille ou de groupe est importante.

Si je reprends pour exemple la famille de Pierre Laudrin : Huit victimes sur trois générations, quatre noms de famille différents : LE COANT, CLAUDE, THOMAIN, LESPAGNOL, et trois adresses différentes.



Dans notre tableur, qui est classé dans l'ordre de la liste des victimes, donc par nom de famille, ces huit personnes ne sont pas regroupées. Et même si le tableur permet de faire des tris, aucun ne peut les regrouper, leur point commun n'est pas facilement maîtrisable par tableur : mère de... fille de... sœur de... épouse... etc.

Le tableur permet aussi des fusions vers Word pour regrouper automatiquement les données trouvées dans un document plus rédigé, mais ce lien de parenté (ou de groupe) qui ne peut être indiqué dans le tableur, ne permet pas la création d'un seul document par famille.

A l'occasion d'une discussion, une conservatrice du patrimoine et archiviste, diplômée de l'INP,¹⁷ m'a conseillé de m'intéresser à la prosopographie.

« La prosopographie est une démarche du champ historique relative à l'étude des caractéristiques communes d'un groupe d'acteurs historiques au moyen d'une analyse collective de leurs trajectoires. »¹⁸. C'est exactement ce que nous faisons avec les recherches sur les victimes.

En avril 2024, j'ai pu suivre une formation de trois jours en prosopographie à l'Ecole nationale des Chartes. A cette occasion, une partie de la formation consistait en la création de bases de données spécifiques à la prosopographie. Avec prise en compte des liens entre les « acteurs historiques ».

Parmi les projets qui suivront le mémoire, il y a la création de cette base de données prosopographiques. Elle nous permettra ensuite d'écrire plus facilement la restitution de nos découvertes.

Car ces victimes ont des liens que nous ne pouvons gommer, des liens qui ont entraîné parfois des conséquences importantes pour les familles, mais aussi pour la ville de Brest et ses habitants.

Liens familiaux (parents, enfants, mais aussi parfois famille recomposée, parrain, filleul ou encore relation amoureuse, sans lien juridique, ...)

Liens professionnels (même employeur, même métier, ...)

Liens géographiques (Originaire de la même ville, du même pays, vivant dans la même rue, ...)

Créer cette base de données prosopographiques va nous permettre de révéler ses liens, cela demandera de bien y réfléchir en amont. À nouveau prendre du recul et du temps, pour en gagner aussi. Car restituer nos découvertes, nous paraît aujourd'hui indispensable.

¹⁷ INP : l'Institut National du Patrimoine est l'établissement d'enseignement supérieur du ministère de la culture spécialisé dans la formation des professionnels du patrimoine (Musées, archives, Bibliothèques)

¹⁸ Akoka, J., Comyn-Wattiau, I., & Du Mouza, C. (2020). Conception de Bases de Données Prosopographiques en Histoire—Un Etat de l'Art. *Revue ouverte d'ingénierie des systèmes d'information*, 1(3).

Conclusion :

Pour conclure ce mémoire, je souhaite évoquer la nécessité de restituer nos découvertes, qui a commencé à poindre lorsque nous avons établi les premiers contacts avec les familles des victimes. Lorsque nous nous sommes rendu compte que ces recherches touchaient les gens et leur apportaient quelque chose d'important : la restitution de la mémoire de leurs proches.

Mais comment restituer tant d'éléments alors que nous n'effectuons pas ces recherches de façon professionnelle, c'est un loisir, une passion, un passe-temps. Pierre est retraité, et moi j'ai mon activité professionnelle.

A ce moment-là de nos recherches, je ne peux cacher que nous avons un peu baissé les bras face aux difficultés.

Au-delà des parcours des victimes, il est aussi indispensable de restituer, par exemple, (liste non exhaustive) :

- Les problèmes financiers qui ont découlé de la catastrophe, sur les survivants brestois, au-delà de la catastrophe en elle-même parce que se trouvaient dans l'abri les directeurs des banques, morts non identifiés dont les effets personnels ont été mis sous scellés, clés des banques et des coffres inclus.

En effet, beaucoup d'objets, de bijoux, d'argent, d'argenterie de valises sont encore récupérables. De plus bon nombre de commerçants ayant loué des compartiments de coffres fort dans des banques et les clés de ces coffres étant restées entre les mains de leur personnel, qui compte malheureusement parmi les victimes, il serait urgent de pouvoir récupérer ces clés pour permettre aux intéressés d'entrer en possession de leurs dépôts.

- Les 87 orphelins, dont certains ont été placés en dehors de leurs familles, parce que leurs parents n'étaient pas officiellement morts

et michelle arquetil né le 30
mars 1926 à vernouillet Seine
oise Corps non identifié

reste deux orphelins Jacques
et Louise placés avec centne des
réfugiés Bretons dans la famille
jacques arquetil né le 13 juil 1934
à St marc et Louise

arquetil né le 15 juillet 1933
à St marc
ces deux orphelins réclame de revenir
chez eux moi même soeur de
Mme arquetil voudrais bien les
représenter mais il manque les
avis de décès du Père pour
constituer le conseil de famille
Car étant sinistrée habite
chez eux 3^{ème} rue maréchal Lyautey
où j'ai mon permis de séjour
j'attendais et espère retrouver
les papiers nécessaires à cette
cause, mais je n'ai pu que
faire démarche pour les bulletins

- Les successions non réglées,
- Les remariages impossibles,
- Les traumatismes
- Les morts dont les corps n'ont pas été retrouvés
- Les corps dont les identités n'ont pas été retrouvées

Restituer, oui mais pas n'importe comment !

La création d'un site internet a été éliminée, d'abord pour des raisons techniques, on ne s'improvise pas webmestre. Il a par ailleurs pour défaut d'être très vite copiable et déformable. Il suffit de pratiquer les sites de généalogie pour s'en apercevoir très vite. Si une donnée correcte ou erronée est inscrite dans un arbre généalogique, elle va se propager de site en site, avec plus ou moins de mention des sources. Après huit années de recherches, même faites de façon « extra-professionnelle » nous n'avons pas envie que nos recherches soient copiées, déformées, sorties de leurs contextes, principalement par respect pour les familles.

Nous avons ensuite réfléchi à l'idée d'une exposition. La perspective des 80 ans de cette catastrophe nous laissait penser qu'un service d'archives pourrait être intéressé.

Tout naturellement nous nous sommes tournés vers le Finistère, d'abord les Archives municipales de Brest, ensuite Archives départementales du Finistère. Mais nous n'avons probablement pas suffisamment de crédibilité à leurs yeux. Nous ne sommes pas une association ayant prouvé la solidité de nos recherches. Nous ne sommes pas historiens au sens des études.

Nous avons donc décidé de nous donner du temps pour tenter d'écrire un livre.

En ce qui me concerne, c'est une des raisons qui m'ont incité à reprendre mes études en généalogie pour parfaire mes connaissances, pour apprendre à restituer, pour avoir une crédibilité.

Ce mémoire est une première petite pierre à cette étape de rédaction. Il nous faudra du temps mais ce livre sera écrit, sous forme de prosopographie, même si depuis quelques mois, les sites internet parlant de la catastrophe fleurissent du fait de la prochaine commémoration et de mises en ligne de documents d'archives.

Et pour répondre à la question centrale de ce mémoire, des recherches généalogiques sur les victimes d'une catastrophe collective en temps de guerre (Seconde Guerre Mondiale en l'occurrence) sont-elles des recherches généalogiques comme les autres, je pense qu'une réponse « de Normand » est la plus adaptée (que les Normands me pardonnent cette boutade) : « p'te ben qu'oui, p'te ben que non ».

Les méthodes employées (recherche d'actes naissances, mariages, décès, aux Archives) se font sur les mêmes bases et dans les mêmes fonds. Ce sont les façons de rédiger les actes en eux-mêmes qui diffèrent et qui nous demandent une grande adaptabilité. Ne surtout pas rester figé dans les méthodes de recherches.

Cependant, la démultiplication des mini-arbres généalogiques, due au nombre de victimes, complexifie les choses, ainsi que la masse de documents à étudier, la nécessité d'élargir nos connaissances pour comprendre. Devenir juriste, détective, sociologue, psychogénéalogiste.

De façon certaine, ces recherches généalogiques ne sont pas comme les autres lorsque nous lisons les descriptifs des cadavres, les témoignages brutaux, ou entendons plus de 70 ans après, la douleur des familles, leur demande de faire mémoire, de combler des vides.

La proximité temporelle de cet événement n'est pas neutre. On parle de la génération de nos grands-parents. Rien n'est cicatrisé et c'est sans doute aussi pour cela que le fait que nous soyons deux inconnus pour les Archives Brestoïse et Finistérienne, nous a rendu suspicieux.

Dire aujourd'hui que l'on doit parler des victimes allemandes qui se trouvaient dans l'abri, peut sembler évident pour les personnes nées après 1960, cependant pour les personnes nées avant, qui ont soit connu les événements de cette Seconde Guerre Mondiale, soit dont les parents l'ont vécu, ça n'est pas encore tout à fait simple.

Dire aujourd'hui que les autorités françaises ont gommées, consciemment ou pas, les prostituées, voleurs, Todt travaillant pour l'occupant, qui étaient dans l'abri côté civils, pour ne retenir que les élites. Dire qu'ont été déclarés mortes des personnes qui ne se trouvaient pas dans l'abri, et que leurs noms sont encore sur le monument aux morts. Evoquer le fait que plusieurs familles nous ont dit très clairement que la mort de leur proche est due aux bombardements américains, n'est pas facile. Cela va nous demander du temps, de la réflexion, de la psychologie, plus que de la technique de généalogie. Car raconter les parcours de ces familles, c'est dire tout cela.

C'est prendre position par rapport à ces événements, et donc sortir de notre rôle de généalogistes.

Pour terminer ce mémoire, je souhaite évoquer d'autres types de recherches ou démarches que je souhaite mener.

Il me semble intéressant d'effectuer des recherches autour de la psycho-généalogie afin d'évaluer l'impact que cette catastrophe a eu, ou a encore, sur les familles (des morts et des survivants) 80 ans après la catastrophe. Cela demandera évidemment l'aide d'un psycho-généalogiste.

Plusieurs démarches mémorielles sont également envisageables notamment celles autour des mentions « Mort pour la France », pour les faire inscrire en marge des actes de décès lorsque cela n'a pas été fait ou pour les demander pour les victimes qui ne l'ont pas eu faute de famille la réclamant. Étudier les possibilités de rectification des actes dont le contenu est inexact (orthographe), de demande d'inscriptions des décès en marge des actes de naissance lorsque cela n'a pas été fait.

Enfin il serait également intéressant d'évaluer les possibilités de recherche ADN pour identifier les morts sans nom (Ceux enterrés sous le mausolée) mais à condition que cela soit la volonté des familles et sous réserve des obtentions des autorisations juridiques et administratives le permettant.

Des recherches à mener dans la continuité de ce mémoire et préalablement à l'écriture d'un livre.

Annexes

1. Liste des victimes

Archives départementales du Finistère 1396 W 29 (7 pages)

LISTE DES VICTIMES DE L'EXPLOSION de l'Abri SADI-CARNOT d'après les renseignements recueillis ou communiqués gracieusement par l'ÉTAT CIVIL de BREST			
N°			
1	Mlle ABOLIVIER Jeanne	Cassière	Hôtel des Voyageurs
2	Mlle ADAM Camille		46, rue du Château
3	Mlle ALLAIN Alice		17, rue Jean Macé
4	M. ANQUETIL	S.N.C.F.	rue Lyautay Saint-Marc
5	Mme ANQUETIL		"
6	Mlle ANQUETIL Michelle		"
7	Mlle ANQUETIL		"
8	M. AUBE		"
9	M. AUDREN Lucien	Adjoint-Maire, Commerçant	13, rue de Siam
10	M. AURAY		6, rue Bougainville
11	M. AUTRET René		"
12	Mme AUTRET		rue du Bouët Lambézellec
13	Mme BALABOUS		"
14	Mlle BALLET Françoise	Sœur de l'Assomption	PARIS
15	Mme BAUDY Marcelle		"
16	M. BASSERAS Jean	Lieutenant de Vaisseau	"
17	M. BELLEC André	Secouriste	rue du Château
18	M. BELLION Robert	Négociant	"
19	Mme BELLION Simone		"
20	M. BERNIER François	Comptoir d'Escompte	"
21	Mme BERNIER Gisèle		"
22	M. BERTHEE	Contrôleur des Contributions Directes	2, rue de Gaste
23	M. BERTHELE Auguste		32, rue du Château
* 24	M. BIBIKOFF		"
25	Mme BIBIKOFF		"
26	Mlle BIBIKOFF Sonia		"
27	Mlle BILLON Marie-Ferrine		"
28	Mlle BONNANCUR Hélène		"
29	Mme BOUADA Si Lakès		30, rue Voltaire
30	Mlle BOUQUET Jeanne		109, rue de Siam
31	Mlle BRENUGAT Lucienne	Pharmacienne	"
32	Mlle DE BRUX Marie-Thérèse	Sœur de l'Assomption	"
33	M. BUREL	Adjoint-Maire	"
34	M. CAM Paul	Infirmier - Dispensaire de Kéroriou -	"
35	Mlle CAMBRELIN Marie	Sœur de l'Assomption	"
36	Mme CARDINAL Stéphan		Lambézellec
37	Mme CAROFF Ferrine		Loscoat - Lambézellec
38	M. CARRE Anatole	Service des Eaux	"
39	Mme CARRE née RAOUL Marie		"
40	M. CARRE André		"
41	M. CARRE Marius		"
* 24 Bis	M. BIBIKOFF		32, rue du Château

N^o 42 Melle CASTREC Agathe 19, Place Thiers -Lambézellec
43 Mr CESSOU Albert Géomètre 64 Bis, rue Yves Collet
44 Mr CESSOU Jean son fils
45 Melle CHEVILLOTTE Anne Infirmière
46 Mme CLOAREC 17, rue de Bohars Lambézellec
47 Mr CLOAREC son fils
48 Mr COATMEUR Hervé , dit "Le Sphinx" Lambézellec
49 Mme COHANT
50 Mr COLLE Jean Secouriste-Séminariste rue de Lyon
51 Melle COLLE Marie-Antoinette Infirmière rue de Lyon
52 Melle COLLEVILLE Magdeleine Soeur de l'Assomption
53 Melle COLOIGNER Ernestine H^otel des Voyageurs
54 Mr COMBOT Joseph 6, 2^{ème} Venelle Kéravel Brest
55 Melle CONAN
56 Mr CORDIER Lescoat-Lambézellec
57 Mr CORDIER Lescoat-Lambézellec
58 Mr COENEK Kercastrac-Lambézellec
59 Mme CORNEC
60 Melle CORNEC
61 Mme Vve CORRE née Dussueil 2, Place du Château
62 Mme ~~COSINTZEFF~~ Elisabeth COSINTZEFF 32, rue du Château
63 Mr COULON Belge
64 Mr COUSIN Lionel Société Neptune
65 Mr COZ Jean Infirmier Venelle Kérvin
66 Mr CREACHCADEC Jean Lescoat-Lambézellec
67 Mr CREFF Jean Chauffeur du Maire 30, rue Saint-Marc
68 Mr CRENN Jean
69 Mme CRENN 40, rue Massillon
70 Melle CRESPIE Marguerite Infirmière
71 Mme CREUX H^otel de Riougastel rue de Lyon
72 Melle CROCHEMORE Bernadette Soeur de l'Assomption
73 Mr CROGUENNEC Coiffeur
74 Mr CROSNIER Georges Société Neptune
75 Melle CUIOC Anne Yvonne rue Lyautey - Saint-Marc
76 Melle DACUGABEL Germaine 68, 2^{ème} Venelle Kéravel
77 Mr DEBIEVE Gérard 20 Bis, rue d'Aboville
78 Melle DEBIEVE Gisèle
79 Mr DEGOORT Charles Haras - Lambézellec
80 Melle DELALANDE Marie-Thérèse Infirmière Croix-Rouge
81 Mr DENEY Raymond 33, rue Traverse
82 Mme DENEY Marguerite
83 Mme DENDAUW 5, rue Bugeaud
84 Melle DENOULET Jeanne 4, Cité Kérvigonan
85 Mr DESSOGNES Marius Société Neptune
86 Melle DIEULEVEUT 4, rue Inkermann
87 Mme DIREUR Lescoat-Lambézellec
88 Mme DREUX née COMINTAULT Laurence 59, rue de Lyon
89 Mr DURENCOY H^otel des Voyageurs
90 Mr DUPONT Maurice Chef de Bureau Mairie de Brest
91 Melle DUSSEUIL Alice 2, Place du Château
92 Mr DVIBOUSKY Alexandre 32, rue du Château
93 Mme DVIBOUSKY Lubov
94 Mr DVIBOUSKY Igor
95 Mr ECHARD Maurice Inspecteur Technique des P.T.T.

N° 96	Mr	ERTAUD Gaston	Dentiste
97	Mr	VAN ESPEN Paul	Société Neptune
98	Mr	EUSEN Victor	Maire de St-Pierre-Quilbignon
99			Président de la Délégation spéciale
	Mr	FERREC Pierre	7, rue Louis Pasteur
100	Mme	FERREC Louise	"
101	Mr	FERROC Roger	31, rue Jean-Jaurès
102	Melle	FEVRIER Suzanne	Directrice de l'Entraide
103	Mr	FIDELIN Père	
104	Mr	FIDELIN Fils	
105	Melle	PITAMANT Alexandrine	6, rue Bougainville
106	Mr	FLOCH Noël	Kérisac-Lambézellec
107	Mme	FLOCH Marie-Jeanne	"
108	Mr	FOUQUET Adolphe	Reméneuf
109	Mme	FOUQUET Andrée	
110	Melle	FOURNIER Jeanne-Marie	Argenton en Landunvez
111	Melle	FRESNEAU Gisèle	Place Wilson
112	Mr	GAYET Emile	Directeur du Crédit Lyonnais
113	Mr	GELEBART Vincent	Trézien
114	Melle	GEZARD	Langoze-Lambézellec
115	Mr	GIRALT	Contremaitre Entreprise MARC
116	Mme	GLANGOFF	23, rue Lannouron
117	Mr	GLATIN	Capitaine de Vaisseau
118	Mme	GLAZIOU	6, 2ème Venelle Kéravel
119	Melle	GOURLAOUEN Renée Anne	37, rue Jean-Jaurès
120	Mr	GOURET Jacques Louis	12, rue Kéravel
121	Mr	GOURET Joseph	43, rue Emile Zola
122	Mr	GOURET Marcel	"
123	Mme	GOURET	"
124	Melle	GOZE	17, rue Jean Macé
125	Mme	GRANNEC	Haras - Lambézellec
126	Mr	QUAY Jules	Docteur en Médecine
127	Mr	GUIAVARCH François	42, rue Colbert
128	Mr	GUILLARD Alfred	Chef de Bureau Sous-Préfecture
129	Mme	GUILLARD Anne	
130	Mme	GUILLERM	6, rue Massillon
131	Mr	GUILLOU André	
132	Melle	GUILLOU	65, rue de Lyon
133	Melle	GUILLOU Mélanie Louise	41, rue Emile Zola
134	Melle	GUIRRIEC Marie	8, rue Inkermann
135	Melle	GUISTON	Sous-Directeur Société Générale
136	Mr	GUNTHER Russe	
137	Melle	HALLEGUEN Jeanne Alice	36 Bis, rue du Château
138	Melle	HALTER	32, rue de la République
139	Mr	VAN HAMBRYCK Jacques, Fils du Directeur	Société Neptune
140	Melle	HAUDOUIN Anna	
141	Melle	HAUDOUIN Paulette	
142	Mme	HAUTIN	Rue Marcellin Bethelot
143	Melle	HAUTIN	Dactylo
144	Mr	HERFORT	Banque de France
145	Melle	HERRY Célestine	Rue du Château
146	Mr	HOULLIER Xavier	Docteur en Médecine rue du Château
147	Mme	HOULLIER née XAVIER Marguerite	
148	Mr	IKONITOFF	32, rue du Château
149	Mme	ISTIN Emilie	23, rue Danton

N° 150	Mme	ISTIN Alexia		23, rue Danton
151	Melle	ISTIN Marie-Joséphine	Pharmacienne	"
152	Mme	JACQ		32, rue Choquet de Lindu
153	Melle	JAFFRENOU Jeanne		19, rue du Bouët Lambézellec
154	Mr	JANIN	Agent d'affaires	37, rue de Lyon
155	Mr	JEAN	Interprète	84, rue Louis Pasteur
156	Mme	JEZEQUEL Germaine		
157	Mr	JEZEQUEL Lucien		
158	Melle	JOLLEC Hélène	Contrôleur-Adjoint des P.T.T.	13, rue Malakoff
159	Melle	JOLY Lucienne		100, rue de Siam
160	Melle	JOUETRE Yvonne	Institutrice	Ecole de la Place Sanquer
161	Melle	JOUETRE Lucienne	sa nièce	
162	Mr	KAVELINE Russe		
163	Mr	KERAVEC		65, rue de Lyon
164	Mr	KERGROHEN Alfred	Docteur en Médecine	2, rue de Lyon
165	Mr	KERJEAN	Docteur en Médecine	rue Emile Zola
166	Mr	KERMORGANT	Mairie de Brest	
167	Mme Vve	KEROUEL née TRILLU Marie		23, rue Suffren
168	Melle	KERSCAVEN		Lanvoze - Lambézellec
169	Mr	KULEFF Russe		
170	Mr	KULEFF "		
171	Mr	LABBE François		
172	Melle	LABBE Suzanne		
173	Mr	LAPOLIE	Docteur en Médecine	rue Traverse
174	Mr	LAMBIN	Au Pacha	rue de Siam
175	Mr	LANOUR		Trézien
176	Mr	LAOT Jean		Poullochen Lambézellec
177	Mme	LAPORTE Jeanne	Infirmière	33, rue Voltaire
178	Melle	LAVANANT Yvonne		Bohars
179	Mme Vve	LAZENNEC		Kercastrec - Lambézellec
180	Melle	LAZENNEC		
181	Melle	LE BARS Marie	Soeur de l'Assomption (Soeur Gabrielle)	
182	Melle	LE BRIS		
183	Mr	LE CARRE Jean Joseph		37, rue Jean-Jaurès
184	Melle	LE CARRE Claire		"
185	Mr	LE COZ Jean-Marie		
186	Melle	LEFEUVRE Denise	Infirmière	31, rue Durot
187	Melle	LE FRANC	Soeur de l'Assomption	(Soeur Saint-Joseph)
188	Mr	LE GALL	Maître de la Marine	
189	Mr	LE GALLIOT Joseph		29 Bis rue Monge
190	Melle	LE GOFF Hélène		36 Bis, rue du Château
191	Melle	LE GOFF Marie-Jeanne		Loscoat - Lambézellec
192	Melle	LE GOT Jeanne Cécile		1, rue Neptune
193	Mr	LE GUILLOU René	Instituteur Ecole des garçons	Place Sanquer
194	Mr	LE HUR Paul Victor	Docteur en médecine	18, rue d'Aiguillon
195	Melle	LE LANDAIS Eugénie Marie		33, rue Traverse
196	Melle	LEMAITRE Marie-Josèphe		Rue de Saint-Marc
197		LE MONZE Melle - Agnès		1, rue Neptune
198	Mr	LESAGE Pierre Henry	Inspecteur primaire	22, rue Villaret Joyeuse
199	Mr	LESCONNEC	Infirmier de la Marine	
200	Mme Vve	LESPAGNOL		Dourjacq - Lambézellec
201	Mr	LESPAGNOL		"
202	Mme	LESPAGNOL		"
203		LESPAGNOL	leur enfant, 8 mois	
204	Mr	LESPAGNOL	père du précédent	

Nr				
205	Mr	LEVEQUE	Commerçant	33, rue Traverse
206	Mme	LEVEQUE		"
207	Mr	LE VERGE Hervé	Moulin du Ponchon Bohars	
208	Mr	LOTTIAUX Paul Emile	Secrétaire général de la Mairie	29 Bis, rue
209	Melle	LOUVEL Marie Rosalie		35, rue du Château Monge
210	Melle	LOUZACUEN Marie		Quatre Chemins - Lambézellec
211	Mr	MALGORN René		48, rue Massillon
212	Mr	MALGORN Louis Marie		8, rue Saile des Vieillards
213	Mme	MALGORN née MALGORN Marie-Thérèse		Pompes-Funèbres Mairie
214	Melle	MARREC Jeanne		
215	Melle	MARTENOT Marie		5, Place du Château
216	Melle	MARTENOT Yvonne		"
217	Melle	MAURUS Simone		rue du Château
218	Mr	MAZBAS Jean Marie		5, rue Kéréon
219	Melle	MERCIER Renée		17, rue de la Vierge
220	Mr	MEUNIER Raymond	Chauffeur	Paris
221	Mme	MEVEL née Pouliquen Marie		29, rue Kéravel
222	Melle	MEVEL Marie-Louise		33, rue Emile Zola
223	Melle	NICHEL Marie Eugénie		115, rue de Siam
224	Mme	NIGNON née Grannec Renée		20 Bis rue d'Abouville
225	Melle	NIGNON Josiane		"
226	Mr	NIGNON Jean		"
227	Mr	NIGNON André		"
228	Mme	MILLOT née Marchaland Anna		3, rue Kerfautras
229	Mme	MILLOUR née Kerverrec Marie		
230	Melle	MOAL Alice		17, rue Jean Macé
231	Mr	MOBIHAN Félix Victor	Journaliste	39, rue Navarin
232	Melle	MOLDO Janine		Kercastrec - Lambézellec
233	Mr	MOLDO François	son neveu	
234	Melle	MONFORT Anna		6, rue Anatole France
235	Mr	MORVAN Jean		Kergador en Plouarzel
236	Mme	MORVANT née Théoden Charlotte		rue du Cimetière
237	Mr	NOUCHOTTE Joseph	Directeur de la Société Générale	
238	Mr	MOULIN François	P.T.T.	
239	Mme	MOULIN née Jégou Marie		
240	Mr	NEGRE Roger		44, rue de la République
241	Mme	NICOLAS née Le Fors Valentine		18, rue André Portail
242	Mr	NICOLAS René		11, rue Ducouédic
243	Melle	NIOX Anne		5, rue Voltaire
244	Melle	NOUVEL de la Flèche		115, rue de Ségur
245	Mme	OMNES Marie		8, rue Emile Zola
246	Mr	OUCHAKOFF Alexandre		32, rue du Château
247	Melle	PAILLARD		
248	Mr	PALTOFF	Russe	
249	Mr	PASSINI	Dentiste	43, rue Emile Zola
250	Mme	PASSINI		
251	Mme	PATIN		Dourjacq - Lambézellec
252	Mr	PERCHOC	Maitre de chais chez TOUZ	
253	Mr	PERENNES	Retraité	
254	Mr	PETIT Maurice	Chef Jardinier de la Ville	
255	Mr	PILVEN Jean		Lescoät - Lambézellec
256	Mr	PILVEN Jean Pierre		"
257	Mme	PILVEN		"
258	Mme	Vve PILVEN		"

N°	259	Melle	PIRIOU Joséphine		40, rue Massillon
	260	Mr	PISTOLITOFF Russe		
	261	Mr	PLANTEC Olivier		rus Volney - Lambézellec
	262	Mme	PLANTEC		"
	263	Melle	PLANTEC		"
	264	Mr	PODER		
	265	Melle	PODER sa fille		
	266	Mr	PODEUR Georges		Rue Marcellin Berthelot
	267	Mr	POLITOFF Russe		
	268	Mr	PONDAVEN	Frêtre Abbé à Lanroze	
	269	Mme	POSTEC née DERRIEN	Hôtel de Plougastel	rue de Lyon
	270	Mr	POTARD		Lambézellec
	271	Mme	POTARD		"
	272	Melle	POTARD		"
	273	Mme	POULIQUEN née Moreau	Félicité	139, rue Jean Jaurès Brest
	274	Mme	PRIOL née CAROFF	Marie	
	275	Mr	PRIOL Roger		
	276	Mr	PRIOL Raymond		
	277	Melle	PRIGUET Marie		2, rue Guyt
	278	Mr	QUEGUINER Antoine		Pont-Neuf Saint Marc
	279	Mr	QUINZIN	Belge	
	280	Mr	RENAUD Francis	Enseigne de Vaisseau	
	281		R.P. RICARD	Saint-Joseph Collège Bon Secours	
	282	Mr	DE RIENAKER <i>Belge</i>	DE RIENAKER <i>Belge</i>	
	283	Mme	ROIGNANT		Lescoat-Lambézellec
	284	Mr	ROMANOV		32, rue du Château
	285	Mme	ROMANOV		"
	286	Mr	ROMANOV		"
	287	Melle	ROMANOV		"
	288	Melle	ROPARS Fanny	Institutrice	Ecole Place Sanquer
	289	Mr	ROPARS Jean		10, rue Hoche Lambézellec
	290	Melle	ROPARS Marie-Yvonne		Stiffelou Lambézellec
	291	Mme	Vve ROUDAUT Yvonne	Marie	Lescoat Lambézellec
	292	Mme	Vve ROUE née HABASQUE	Marie-Françoise	175, rue J. Jaurès Lambéze
	293	Mr	ROY Gustave	Conducteur de travaux des P.T.T.	
	294	Mr	RULLENS Philippe	Belge	
	295	Melle	SALAUN Jeanne	Secrétaire	Mairie de Brest
	296	Melle	SALAUN Marcelle	Ecole de garçons	Place Sanquer
	297	Mme	SALIOU		Lescoat-Lambézellec
	298	Mme	SAOUT	Tailleur	rue A. France Lambézellec
	299	Melle	SAOUT Juliane		"
	300	Melle	SAOUT Geneviève		"
	301	Melle	SAOUT Madeline	Infirmière	
	302	Mme	SCHNEIDHAUER Jeanne		1, rue Neptune
	303	Melle	SEGALEN Françoise		31, Place du Château
	304	Melle	SEGALEN Renée		"
	305	Mme	Vve SEMPASTOUS		Kercastrec- Lambézellec
	306		SEMPASTOUS	} ses deux enfants	"
	307		SEMPASTOUS		"
	308	Melle	SEVEZAN	Infirmière	7, rue Louis Pasteur
	309	Mme	SOIGNARD	Hôtel des Voyageurs	64, rue Emile Zola
	310	Melle	TESSIER Paule	Infirmière	
	311	Mme	THEODEN		Place Thier Lambézellec
	312	Mme	THOMAS Marie		13, rue de Bohars Lambézel
	313	Melle	THOMAS Joseph.		1e

-7-

314	Mr	THOMIN		
315	Mme	THOMIN		Dourjacq - Lambézellec
316		THOMIN	leur enfant 10 mois	
317	Mme	TILLY née GITA	Marguerite	43, rue de la Vierge
318	Mr	TEODIKOFF		32, rue Voltaire
319	Mr	TOURBILLON	Chauffeur	Paris
320	Mr	TOURNELLEC Jean	Adjoint du Maire	
321	Mr	TOURJANSKY	Mme	
322	Mr	TROADEC		Rue Latauche Erville
323	Mlle	TYNEVEN	Janine Secrétaire Défense Passive	Lescost-Lambézellec
324	Mme	VAILLANT		Lescost-Lambézellec
325	Mlle	VAILLANT	Bonique	5 Cité Dantin
326	Mlle	VAILLANT	Paula	
327	Mr	VAKENICK		32, rue du Château
328	Mr	VAROTTE	Directeur Banque de France	
329	Mme	VAROTTE	Lucienne	
330	Mlle	VERDANGE	Louise	10, rue Duccouédic
331	Mr	VIEL	Georges	Place Maréchal Joffre
332	Mme	VIEL	Anne	
333	Mlle	VILLEMAIN	Alix Professeur de Musique	49, rue Louis Pasteur
334	Mlle	VILLEMAIN	Elisabeth Défense Passive	"
335	Mr	VOYNITCK	Russe	
336	Mlle	WILNA	Joséphine	32, rue Chaquete de Linda

2. Notices bibliographiques

(Uniquement de quelques personnes citées dans le mémoire pour exemple)



Mort pour la France

Jeanne Abolivier

Née le 28 mars 1900 à Plounevez-Lochrist (Finistère) elle décède à l'âge de 44 ans dans la catastrophe.

Célibataire, domiciliée à Kerellon, Plounevez-Lochrist, caissière et secrétaire comptable de l'hôtel des voyageurs, situé 16 rue de Siam à Brest.



Cet hôtel tenu par la famille Lombard a perdu deux membres de son personnel dans la catastrophe, Jeanne Abolivier et Jeanne Suygnard Née Guedes.

A la suite d'une erreur, c'est d'abord Marie-Françoise Abolivier vivant également à Kerellon, Plounevez-Lochrist, qui a été recherchée.

Madame Jeanne Abolivier n'est jamais reparue. Son corps n'a pas été identifié, son décès a été déclaré par jugement du tribunal de Brest en date du 13 juillet 1946 à la suite d'une déclaration de présomption de décès.



Famille Debiève – Grannec – Mignon

Domiciliés au 20 bis rue d'Aboville à Brest

Le seul survivant de cette famille est Auguste Jules Mignon, veuf d'Eugénie Colin, remariée à Renée Grannec.

Auguste Mignon est consul de l'ambassade d'Angleterre, puis secrétaire général de la mairie de Lambazellec. Directeur adjoint de la défense passive, blessé le 26 août 1944, il n'est pas dans l'abri cette nuit-là. Toute sa famille s'y trouve et disparaît.

Mignon Née Grannec Renée Jeanne Marie, son épouse, née le 03/01/1913 à Vire (Calvados), 31 ans, veuve de DEBIEVE Sylvain Grégoire Gérard (1910 – 1940) neveux de Charles Degourt.

Grannec Née Wilna Joséphine, sa belle-mère, née le 14/04/1887 à Guipavas (Finistère) 57 ans

Debieve Gérard Pierre Edouard, né le 27/10/1940 à Brest (Finistère) 3 ans,

Debieve Gisèle Lucie Joséphine née le 11/02/1934 à Brest (Finistère), 10 ans, les enfants de son épouse.

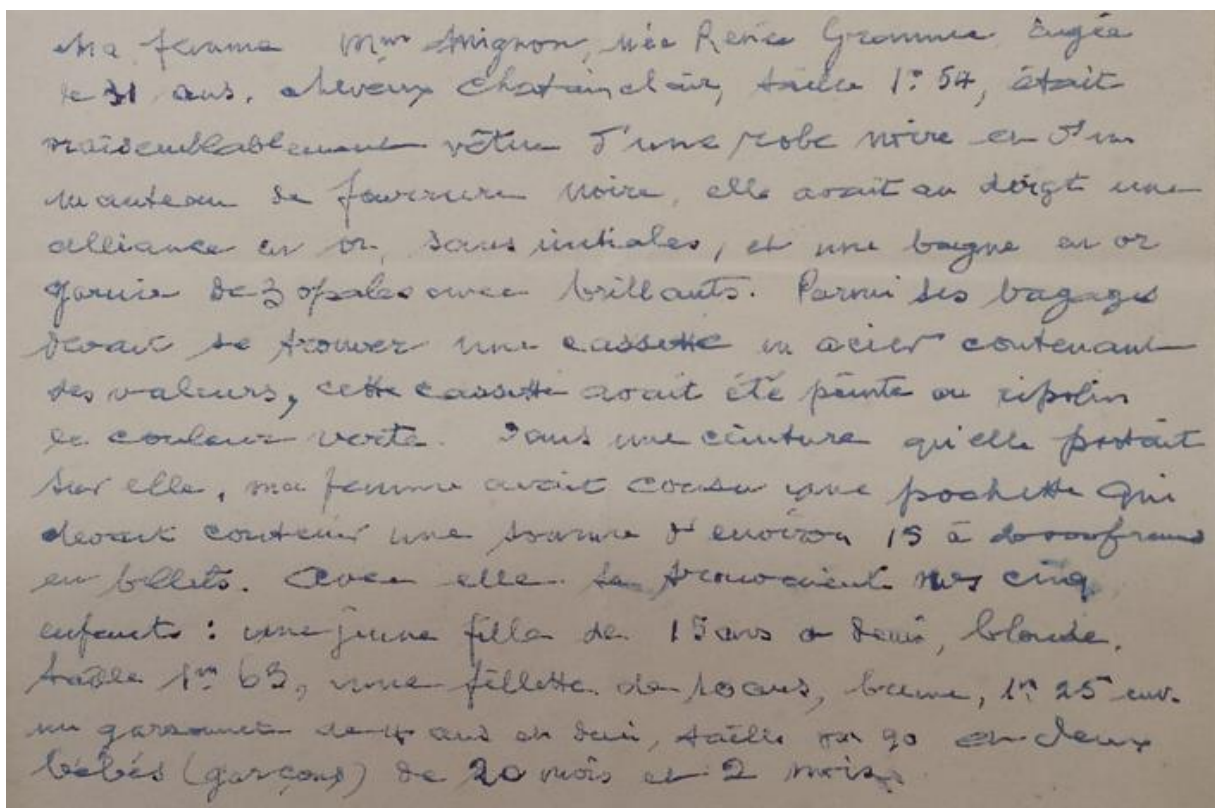
Mignon André Joseph né le 30/06/1944 à Brest (Finistère), 2 mois,

Mignon Jean Pierre Auguste, né le 26/12/1942 à Brest, 1 an, leurs deux enfants.

Mignon Josiane Germaine née 26/01/1929 à Brest (Finistère), 15 ans, sa fille née de son premier mariage.

Degourt Charles Auguste né le 09/12/1894 à Wargnies-Le-Petit (Nord), 49 ans, briquetier, terrassier, oncle côté Debiève et parrain ;

Tous déclarés morts par jugement, aucun corps identifiés, aucune tombe, aucune photo



Ma femme M^{me} Mignon, née Renée Gramma, âgée de 31 ans, cheveux châtain clair, taille 1^m 54, était vraisemblablement vêtue d'une robe noire et d'un manteau de fourrure noire, elle avait au doigt une alliance en or, sans initiales, et une bague en or garnie de 3 opales avec brillants. Parmi ses bagages devait se trouver une cassette en acier contenant des valeurs, cette cassette avait été peinte ou repeinte de couleur verte. Dans une ceinture qu'elle portait sur elle, ma femme avait cousu une poche qui devait contenir une somme d'environ 15 à 20 francs en billets. Avec elle se trouvaient ses cinq enfants : une jeune fille de 15 ans et demi, blonde, taille 1^m 65, une fillette de 13 ans, brune, 1^m 25 env. un garçonnet de 4 ans et demi, taille 1^m 20 et deux bébés (garçons) de 20 mois et 2 mois.

Lettre d'Auguste Mignon – AD Finistère 1396 W 29



Famille Demey - Voyer ¹⁹

Raymond Demey

Né le 04/09/1902 à Roubaix (Nord)²⁰ d'un père belge et d'une mère française, il choisit la nationalité française en 1922. Il décède à l'âge de 42 ans dans la catastrophe.

Marié le 22 août 1925 à Roubaix (Nord) à

Marguerite Voyer

Née le 18/04/1904 à Liévin (Pas-de-Calais) elle décède à l'âge de 40 ans dans la catastrophe.

Domiciliés 6 rue Colbert à Brest, leur maison est détruite quelques jours avant la catastrophe, ils s'installent alors dans l'abri et y restent en permanence.

Après une carrière de footballeur professionnel, il devient entraîneur de différentes équipes de football professionnelles :

1928-1932	Stade roubaisien (Nord)
1932-1934	Stade béthunois (Pas-de-Calais)
1934	US Vieux-Condé (Nord)
1934-1935	US Valenciennes-Anzin (Nord)
1935-1937	Amiens AC (Somme)
1937-1938	AS Hautmont (Nord)

Il arrive à l'AS Brestoise (Finistère) en 1938-1944

Lorsque la guerre est déclarée et que la quasi-totalité des joueurs de l'AS Brestoise sont au front, Raymond DEMEY devient maître auxiliaire à l'école primaire supérieure de Brest (30 rue du château) et sous-chef d'îlot au sein de la défense passive.

Marguerite Voyer semble devenir infirmière mais il n'a pas été possible de trouver beaucoup d'éléments la concernant.

*"La dernière fois que j'ai eu le plaisir de rencontrer nos sympathiques amis c'était dans l'après-midi même du 8 septembre. A l'entrée de l'abri Sadi-Carnot, un coiffeur officiait et Demey se faisait couper les cheveux ; souriant, il ne doutait pas que ce fut là son ultime toilette. Entre temps Mme Demey nous offrait une bonne bouteille et nous trinquions à la proche libération. Il était alors quatre heures de l'après-midi ; hélas, il n'était pas quatre heures au lendemain matin quand, me trouvant à Saint Martin, j'apprenais que l'abri avait sauté et l'un des rescapés, porteur de la funeste nouvelle, nous annonçait que quelques personnes seulement avaient pu en réchapper ; tôt dans la matinée, j'étais fixé : Raymond et Marguerite Demey étaient parmi les victimes." **Charles LE BRIS (témoin).***

Les corps du couple n'ont pas pu être identifiés mais leur présence dans l'abri ne faisait aucun doute. Ils sont dans l'ossuaire de Kerfautras.



Sous-chef d'îlot de défense passive

¹⁹ Sources : SDH : AC 21 P 333 814 / AC 21 P 333 815 - AM Brest 3E398 - AD 59 : 3 E 15873 / 3 E 15985 - AD 62 3 E 510/79
Retrenews - Bulletin des lois de la République française 1922

Victor Eusen

Né le 1^{er} février 1889 à Recouvrance (Quartier de Brest) Finistère, il décède à l'âge de 55 ans dans la catastrophe.

Domicilié Place du Bourg à Saint-Pierre-Quilbignon, il laisse une veuve et deux enfants.

Sa première épouse décède durant la Première Guerre Mondiale au cours de laquelle Victor Eusen est fait prisonnier par les Allemands, il en profite pour apprendre leur langue. Sa seconde épouse étant veuve d'un boucher, il abandonne l'enseignement et devient boucher.

Il devient maire de Saint-Pierre-Quilbignon en 1929 après dix ans en tant que conseiller municipal. En 1942, il est nommé président de la délégation spéciale après la révocation de Victor Le Gorgeu.

Président de la Société de secours mutuel. Président d'honneur de la chambre syndicale des patrons bouchers

Durant tout le conflit il œuvre pour la protection des Brestois ce qui lui vaut d'être emprisonné à plusieurs reprises.

Il est à l'origine de l'idée de regrouper les communes de Saint-Pierre-Quilbignon, Lambezellec, Saint-Marc à Brest, idée qui sera retenue après-guerre.

Jusqu'à la veille de la catastrophe il négocie avec les Allemands et les alliés pour l'évacuation des civils ou leurs maintiens dans les abris ainsi que pour le retrait des munitions stockées dans la partie réquisitionnée par les Allemands (sans succès).

Son corps a été identifié dès la réouverture de l'abri : « *Dans l'alvéole où il passait quelques heures par nuit, soulevé sur son lit, le buste ainsi que la tête un peu renversée en arrière il donnait l'impression d'avoir vu venir le péril. Le corps d'un soldat allemand, venu vraisemblablement lui annoncer la catastrophe, accroupit sous son lit.* »

Inhumé dans un premier temps au cimetière de Kerfautras, son corps est ensuite ramené dans le caveau familial à Saint-Pierre-Quilbignon.



Membre de la défense passive

Famille HOULLIER – GOUSSARD

Domiciliés en 1944 au 31 rue du Château à Brest

HOULLIER Xavier

Docteur en médecine né le 21 janvier 1904 à Guipry (Ille-et-Vilaine) il décède à 40 ans dans la catastrophe.

Marié le 26 juin 1928 à Ploërmel (Morbihan), à DALINGER Mathilde Emma, née le 14 septembre 1903 à Piatigorsk (Russie) (décédée le 13 février 1978 à Limeil-Brévannes (Val de Marne))



Le couple a officiellement trois enfants, Christiane Gabrielle née le 8 février 1930 à Fontainebleau (Seine-et-Marne), Jacqueline Chantal née le 18 septembre 1932 à Bonnétable (Sarthe) et Nicole Alberte née le 14 avril 1935 à Fontainebleau alors que le couple est divorcé depuis cinq mois (divorce prononcé le 7 décembre 1934).

La loi présume que l'enfant né ou conçu pendant le mariage a pour père le mari. À défaut de preuve contraire, le mari sera donc automatiquement considéré comme le père de l'enfant de sa femme.

Nicole est génétiquement la fille d'Albert Gateclou-Marest, mais celui-ci décède en août 1935, Xavier considère Nicole comme sa fille. Cependant, au vu de la succession de 1936 d'Albert Gateclou-Marest, Nicole fait partie des héritiers. Il a donc dû la désigner par testament. À noter que Xavier et co-tuteur des enfants Gateclou-Marest.

Xavier se remarie le 7 décembre 1935 à Paris, avec l'ex-épouse d'Albert Gateclou-Marest.

GOUSSARD Marguerite

Née le 25 avril 1908 à Gacé (Orne)

Mariés le 23 août 1927 à Gacé, le divorce est prononcé le 22 mars 1935.

Ils ont deux enfants, Charles Louis Marie, né le 16 juin 1928 à Chartres (décédé le 23 novembre 1986 à Harfleur) et Geneviève Yvonne, née le 22 septembre 1930.

Xavier et Marguerite se marient à Paris, le 7 décembre 1935, ils vivent ensemble depuis plusieurs mois. Ils partent vers Brest en 1937 et ont ensemble une fille Françoise, née le 23 mars 1938 à Brest.

Les enfants sont évacués au début du siège de Brest. Les 6 enfants sont pupilles de la Nation²¹.



Xavier est fait Chevalier de la Légion d'Honneur

Marguerite est infirmière pour la défense passive

²¹ Sources familiales

Hermann-Bernhard « Gerhard » Ramcke

Né le 24 janvier 1889 à Schleswig et mort le 4 juillet 1968 à Kappeln (Allemagne) à l'âge de 79 ans.

Militaire de carrière, ayant combattu durant la Première Guerre mondiale, il rejoint l'infanterie de marine en 1940, et est nommé général le 22 juillet 1941.

Après avoir combattu au côté du général Rommel en Afrique du Nord en 1942 et participé à la campagne d'Italie en 1943, il arrive à Brest en août 1944 où il dirige les 40 000 soldats allemands durant le siège de Brest face aux alliés et particulièrement face aux Américains.



Interlocuteur direct des autorités françaises notamment de Victor Eusen, il refuse d'évacuer les munitions entreposées dans l'abri.

Coincé avec ses troupes sur la presqu'île de Crozon après la libération de Brest, il se réfugie au fort des capucins dans le goulet de Brest où il finit par déposer les armes le 19 septembre 1944.

Prisonnier de guerre, les Américains l'envoient rapidement vers le Mississippi, puis en Angleterre et finalement en France. Inculpé de crimes de guerre en France, il parvient dans un premier temps à échapper à la captivité puis retourne en France où il est condamné à cinq ans de prison en mars 1951.

Il est libéré le 24 juin 1951, le général américain Middleton ayant témoigné pour sa défense.

Dans une interview du 22 février 1951, accordée à Jan Molitor, journaliste pour la revue Die Ziet », Ramcke déclare :

« Je n'ai pas voulu que des Français soient tués dans l'abri à munitions Sadi Carnot, ce que j'ai voulu, c'est l'évacuation des 30 000 habitants de Brest pour les sauver des bombardements américains »

(Source : Centre des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères)

3. Autorisation d'utilisation

Objet	RE: Droits d'utilisation
De	FTV Iroise <iroise.brest@francetv.fr>
À	Isabelle Lefebvre <isabelle.lefebvre@etudiant.unimes.fr>
Date	jeudi 18 juillet 2024 11:24:08

Bonjour,

Pas d'objection à l'utilisation de la vidéo, qui est dans le domaine public.
Bonne journée

Bruno Gilbert
Rédacteur-en-chef
France 3 Iroise

De : Isabelle Lefebvre <isabelle.lefebvre@etudiant.unimes.fr>
Envoyé : mercredi 17 juillet 2024 20:03
À : FTV Iroise <iroise.brest@francetv.fr>
Objet : Droits d'utilisation

Bonjour

Etudiante à l'université de Nîmes, je suis en train de rédiger un mémoire de recherche et souhaiterais pouvoir inclure dans mon mémoire un extrait d'un reportage de France TV Bretagne. Le reportage complet est sur votre chaîne YouTube et date d'il y a 6 ans. Je n'utiliserai que 2 minutes et le document ne sera pas publié il restera juste entre le jury et moi.

M'autorisez-vous à l'utiliser?
Il s'agit du reportage suivant:
<https://www.youtube.com/watch?v=N7-SnvXh-el>
J'utiliserai l'extrait de 2 mn 12 et jusqu'à 3 mn 22 (ou 23)

Merci de me confirmer cette possibilité afin que dans l'affirmative je mette en annexe du mémoire votre autorisation.

Merci d'avance

Isabelle Lefebvre

Bibliographie

- 1944, la France sous les bombes—*Le Figaro*. (s. d.). lefigaro. Consulté 19 juillet 2023, à l'adresse <https://www.lefigaro.fr/fig-data/6-juin/>
- Alary, É. (2019). *Nouvelle histoire de l'Occupation*. Perrin. <https://www.cairn.info/nouvelle-histoire-de-l-occupation--9782262047146.htm>
- Base Sous-Marine de Brest*. (s. d.). Consulté 18 mars 2024, à l'adresse <http://www.u-boote.fr/brest18.htm>
- Benoît Quinquis nous raconte le siège de Brest en août septembre 1944*. (s. d.). Radio Evasion. Consulté 8 juillet 2024, à l'adresse <https://www.radioevasion.net/actu/histoire-siege-brest-1944/>
- Besselièvre, J.-Y. (1998a). *La défense passive en France, 1930-1944 : L'exemple de Brest*. <https://doi.org/10.3406/rharm.1998.3981>
- Besselièvre, J.-Y. (1998b). *Les bombardements de Brest (1940-1944)*. <https://doi.org/10.3406/rharm.1998.4756>
- Bougeard, C., & Cariou, N. (2015). Les prisonniers de guerre de 1940-1945 en Bretagne : Approches générales et exemple finistérien. In J.-C. Catherine (Éd.), *La captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire, 1939-1945. Pour une approche européenne* (p. 117-130). Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.5477>
- Boureille, P. (2021). L'hôpital maritime de Brest dans la tempête (1939-1945). Essai de monographie hospitalière, François Olier, 2021, 190 p. *Revue Historique des Armées*, 303(2), 139-142. <https://doi.org/10.3917/rha.303.0139>
- Capdevila, L. (2015). Les Bretons au lendemain de l'Occupation : Imaginaire et comportement d'une sortie de guerre (1944-1945). In *Les Bretons au lendemain de l'Occupation : Imaginaire et comportement d'une sortie de guerre (1944-1945)*. Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.8859>
- Castel, S. (1930). *Brest, étude de géographie urbaine*. <https://doi.org/10.3406/abpo.1930.1681>
- Collin, C., & Richter, F. (2021). « Mort pour la France ». La prise en charge du corps du guerrier depuis 1914. *Gouvernement et action publique*, VOL. 10(3), 71-93. <https://doi.org/10.3917/gap.213.0071>
- Corre, O. (2022). Des jupons dans l'arsenal de Brest : Genre et port de guerre à la fin de l'Ancien Régime. In E. Charpentier & P. Hroděj (Éds.), *Les femmes et la mer à l'époque moderne* (p. 139-153). Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.167127>
- Gremaud, (Charles). (s. d.). *Dans le feu- Les petites sœurs de l'Assomption de Brest*

- de Rochebrune, R., & Hazera, J.-C. (2013). *Les patrons sous l'Occupation*. Odile Jacob.
<https://www.cairn.info/les-patrons-sous-l-occupation--9782738129383.htm>
- Desquesnes, R. (1992). L'Organisation Todt en France (1940-1944). *Histoire, économie & société*, 11(3), 535-550. <https://doi.org/10.3406/hes.1992.1649>
- Double, E. (2016). Défense en France – Les pupilles de la Nation. *Revue Défense Nationale*, 788(3), 121-123.
<https://doi.org/10.3917/rdna.788.0121>
- Fichou, J.-C. (2019a). Chapitre VII. Une Occupation insupportable : 1942-1944. In *Les pêcheurs bretons durant la Seconde Guerre Mondiale* (p. 271-312). Presses universitaires de Rennes.
<https://doi.org/10.4000/books.pur.123828>
- Généalogie, L. R. française de. (s. d.). *Les non-Morts pour la France sur Mémoire des Hommes*. La Revue française de Généalogie. Consulté 14 avril 2024, à l'adresse <https://www.rfgenealogie.com/infos/les-non-morts-pour-la-france-sur-memoire-des-hommes>
- Hellwinkel, L. (2022b). La base navale allemande de Brest : 1940-1944. In *La base navale allemande de Brest : 1940-1944*. Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.161476>
- Jevakhoff, A. (2017). *La guerre civile russe. 1917-1922*. Perrin. <https://www.cairn.info/la-guerre-civile-russe--9782262064648.htm>
- La bataille de Brest. (s. d.). *Musée Mémoire 39-45*. Consulté 14 avril 2024, à l'adresse <https://museememoires39-45.fr/un-peu-dhistoire/la-bataille-de-brest/>
- La captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire, 1939-1945. Pour une approche européenne. (2015). In J.-C. Catherine (Éd.), *La captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire, 1939-1945. Pour une approche européenne*. Presses universitaires de Rennes.
<https://doi.org/10.4000/books.pur.5452>
- L'assaut de Brest—Alix de Carbonnières, Antoine Coste*. (s. d.).
- Le Goïc, P. (2001a). *Brest en reconstruction : Anti-mémoires d'une ville*. Presses universitaires de Rennes.
<https://books.openedition.org/pur/https://books.openedition.org/pur/22033>
- Le Goïc, P. (2001b). Chapitre 1. La ville morte. In *Brest en reconstruction : antémémoires d'une ville* (p. 37-52). Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.22042>
- Le siège de Brest*. (2024, avril 23). Becedia. <https://bcd.bzh/becedia/fr/le-siege-de-brest>

- Lee Symonds, C. (2020). *Histoire navale de la Seconde Guerre Mondiale* (J.-F. Hel Guedj, Trad.). Perrin.
<https://www.cairn.info/histoire-navale-de-la-seconde-guerre-mondiale--9782262080051.htm>
- Lefranc, P. (1990). *La France dans la guerre. 1940-1945. Jour après jour*. Plon. <https://www.cairn.info/la-france-dans-la-guerre--9782259021166.htm>
- Les bombardements en Bretagne lors de la Seconde Guerre Mondiale*. (s. d.). Consulté 14 avril 2024, à l'adresse http://enenvor.fr/eeo_actu/wwii/les_bombardements_en_bretagne_lors_de_la_seconde_guerre_mondiale.html
- Les Cahiers de l'Iroise parus en 1989*. (s. d.). Les Cahiers de l'Iroise - Société d'Études de Brest et du Léon.
- Les Cahiers de l'Iroise parus en 2018*. (s. d.). Les Cahiers de l'Iroise - Société d'Études de Brest et du Léon.
- Marnot, B. (2015). *Les villes portuaires maritimes en France. XIXe-XXIe siècle*. Armand Colin.
<https://www.cairn.info/les-villes-portuaires-maritimes-en-france--9782200287207.htm>
- Mugneret, M. (2021, août 9). *La défense passive en France—Seconde Guerre Mondiale*. Fortitude. <https://fortitude-ww2.fr/la-defense-passive>
- Personnes disparues, analyses ADN et identification des restes humains*. (s. d.). Guide des meilleures pratiques à suivre dans les situations de conflit armé et autres situations de violence, CICR. Consulté 17 mars 2024 à l'adresse <https://www.icrc.org/fr>
- Première loi de défense passive*. (s. d.). Sénat. Consulté 7 juillet 2024, à l'adresse <https://www.senat.fr/connaitre-le-senat/lhistoire-du-senat/dossiers-dhistoire/d38/dossiers-dhistoire-le-senat-1940-1944-defense-passive.html>
- Qu'est-ce qu'une mention marginale sur un acte d'état civil ?* (s. d.). Consulté 17 mars 2024, à l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1429>
- Robert Ricard victime du siège de Brest (1883-1944)*. (s. d.).
- Sainclivier, J. (2021). 1944 : La répression dans tous ses états : L'exemple breton*. In M.-F. Attard-Maraninchi, X. Daumalin, S. Mourlane, & I. Renaudet (Éds.), *Engagements : Culture politique, guerres, mémoires, monde du travail. XVIIIe-XXIe siècle* (p. 177-187). Presses universitaires de Provence.
<https://doi.org/10.4000/books.pup.43515>
- Sumpf, A. (2017). *1917. La Russie et les Russes en révolutions*. Perrin. <https://www.cairn.info/1917-la-russie-et-les-russes-en-revolutions--9782262072681.htm>

UNC / *Brest et la Seconde Guerre Mondiale*. (s. d.). Consulté 19 juillet 2023, à l'adresse

<https://www.unc29.fr/39-45/brest-et-la-seconde-guerre-mondiale/>

Vulliez, A. (1897-1976) A. du texte. (1985). *L'enfer de Brest / Albert Vulliez*.

Guide des sources

Il est très compliqué de faire un guide des sources précis juste pour ce mémoire, car nos sources sont réparties dans les dossiers individuels des victimes. Il nous reste un long travail de recensement et vérification. Je n'indique ici que les grands fonds et services qui ont un lien avec ce qui a été évoqué dans le mémoire, mais le guide des sources final des recherches sur l'abri représentera un minimum de 20 pages

Archives municipales

Bourges – Brest – Cannes – Fontainebleau - Marseille

- Etat civil (Naissances – Mariage – Décès)
- Listes électorales
- Recensement de la population
- Matricule militaire
- Cimetière

Service historique de la défense

Division des archives des victimes des conflits contemporains (Caen)

- Fonds des « Morts pour la France » – tous les dossiers ouverts au nom des victimes (ou présumées victimes) ont été consultés sur place à Caen et scannés. (AC 21 P)

Archives nationales Françaises :

- Naturalisation
- Fonds de Moscou

Archives départementales : Alpes-Maritimes - Bouches-du-Rhône - Calvados – Charentes Maritimes – Finistère – Eure-et-Loir - Ille-et-Vilaine – Nord – Orne – Paris - Pas-de-Calais – Sarthe.

- Etat civil (Naissances – Mariage – Décès)
- Listes électorales
- Recensement de la population
- Matricule militaire
- Cimetière
- Série W
- Fonds privés consacrés à la Seconde Guerre Mondiale

Office français des réfugiés apatrides (OFPRA)

- Fonds des Russes apatrides

RUSSIE : Etat civil

Archives nationales Belgique

- Etat civil
- Dossiers des victimes civiles de guerre

Archives de la presse :

- Gallica.bnf.fr

- Retronews.fr

Sites internet :

- Geneanet
- Filae
- brest3945.com
- cinematheque-bretagne.bzh
- archives.ofpra.gouv.fr/
- siv.archives-nationales.culture.gouv.fr
- memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr
- servicehistorique.sga.defense.gouv.fr